

LA FORME

DES PRIERES ECCLE

SIASTIQUES,

Avec La maniere d'administrer les Sa-
cremens, & de celebrer le Mariage,
et La Visitation des malades.



Les iours ouriers le Ministre fait telle exhortation à prier que bon luy semble, l'accommodant au temps & à la matiere qu'il traite en sa predication.

Pour les Dimanches au matin on vse communément de la forme qui s'ensuit.

PRIERE.

Notre ayde soit au Roy & Dieu qui a fait
Le ciel & La terre, Amey.

EXHORTATION.

Mes freres, qu'uy Sacry & vous se presente
deuant la face du Seigneur, avec confession & ses
fautes & pechez, suivant de soy coeur avec paroles.

CONFESSION.

Seigneur Dieu, Pere eternel & tout-puissant,
nous confessons et recognoissons sans feintise
deuant ta sainte Maicsté, que nous sommes po-
uues pecheurs conceus & nais en iniquité & corru-
ption, enclins à mal-faire, inutilés à tout bien: &
que de nostre vice nous transgressons sans
fin & sans cesse tes saintes Commandemens. et

quoy faisant nous acquerons par toy iuste iugement vaine & perdition sur nous. Toutefois, Seigneur, nous auons desplaisir en nous-mesmes & l'auoir offensez, & condamnons nous & nos vices, avec vraye repentance, desirans que ta grace subuienne à nostre calamité.

Que illes soient auoir pitié de nous, Dieu & Pere tres-benign & plein de misericorde, au nom de toy filz Jesus-Christ nostre Seigneur: & en effaçant nos vices & macules, eslargi-nous & augmente de iour en iour les graces de toy S. Esprit, à fin que recognoissant de tout nostre coeur nostre iniustice, nous soyons touchez de desplaisir qui engendre droite penitence: laquelle nous mortifiant à tous pechez, produise fruitz de iustice & innocence, qui te soient agreables, par iceluy Jesus-Christ nostre Seigneur.

Cela fait, on chante en l'assemblée quelque Pseaume: puis le Ministre commence de rechef à prier, pour demander à Dieu la grace de son S. Esprit: à fin que sa Parole soit fidelement exposee, à l'honneur de son Nom & à l'edification de l'Eglise. & qu'elle soit receüe en telle humilité & obeissance qu'il appartient.

La forme est à la discretion du Ministre.

En la fin du sermon, le Ministre, apres auoir fait les exhortations à prier, commence en ceste maniere.

Dieu tout-puissant, Pere celeste, tu nous as promis de nous exaucer en nos requestes, que nous te ferions au nom de toy filz Jesus-Christ bien aimé, nostre Seigneur: & aussi nous sommes instruits par la doctrine de Luy & de ses Apostres de nous assembler en son nom, avec promesse, qu'il

qu'il sera au milieu de nous, & qu'il sera nostre
intercesseur enuers toy, pour impetrez toutes gra-
ces dont nous consentirons sur la terre.

Premierement nous auons toy commandement
de prier pour ceux que tu as constituez sur nous,
superieurs & gouuerneurs: en apres pour toutes les
necessitez de toy peuple, & mesme de tous hom-
mes. Parq.oy en confiance de ta saincte Doctri-
ne & de tes promesses, d'autant que deuant ta face
& au Nom de toy filz nostre Seigneur Jesus,
nous sommes icy congregatez, nous te supplions
affectueusement, nostre bon Dieu & Pere, au
Nom de nostre Sauueur unique & Media-
teur, d'accille-nous par ta clemence infinie gra-
tuitement pardonner noz offenses, & tellement at-
tirer & esleuer à toy noz pensees & noz desirs,
que de tout nostre coeur nous te puissions re-
querir, voir selon toy bon plaisir & volonte,
laquelle seule est raisonnable. Nous te prions
donc, Pere celeste, pour tous Princes & Sei-
gneurs tes seruiteurs, auxquels tu as commis le
regime de ta iustice: & singulierement pour les
Seigneurs de ceste Cité, qu'il te plaise leur
communiquer ton Esprit, seul bon & vrayment
principal, iouuellement leur augmenter: telle-
ment que recognoissant en vray foy Jesus-
Christ toy filz nostre Seigneur, estre le Roy
des Rois, & Seigneur sur tous Seigneurs, comme tu
luy as donne toute puissance au ciel & en terre,
ilz te regardent de leur seruice, & exalter son regne en

1. Tim. 2

Ple. 57

1. Tim. 6
Apoc. 17
Matt. 28

Leur Domination, gouuernans Leurz sujets, qui
sont Les creatures de tes mains & brebis de
ta pasture, se loy toy bon plaisir: à fin que tant icy
que par toute La terre, estans maintenus en
bonne paix, nous te seruions en toute saintete &
honneste: & estans Declinez de La crainte
de noz ennemis, te puissions rendre Louan-
ges en toute nostre Vie.

Aussi nous te prions, Pere Veritable &
Sauueur, pour tous ceux que tu as ordonnez Pa-
stours à tes fideles, & auquelz tu as commie La
Charge de ames, & La dispensation de toy sacre
Euangile, que tu Les conduises par toy saint
Esprit, à fin qu'ilz soient trouuez fideles & Loy-
aux Ministres de ta gloire: ayans tousiours
ce but, que toutes Les poures ouailles esgarées
soyent recueillies & reduites au Seigneur Jesus-
Christ, principal Pasteur & Prince de Eue-
ques: à fin que de iour en iour elles profitent &
accroissent en Loy à toute iustice & saintete:
D'autre part, Ducille de deliurer toutes tes
Eglises de La gueule des Loups rauissans,
& de tous merceinaires, qui exercent Leur ambi-
tion ou profit, & noy point l'exaltation de toy saint
Non tant seulement, & Le salut de toy troupeau.

Après, nous te prions, Dieu tres-benig &
Pere misericordieux, pour tous hommes genera-
lement, que comme tu veux estre cogneu Sau-
ueur de tout Le monde en La redemption faite
par toy J. I. Jesus-Christ, que ceux qui sont
encores

De l'Eglise.

encore estranges & sa cognoissance, estans en
tenebres & captiuité d'erreur & ignorance,
par l'illumination de toy saint Esprit, & la pre-
dication de toy Euangile, soient reduits à la
droite voye de salut, qui est de te cognoistre seul
vray Dieu, & celui que tu as enuoyé Jesus-
Christ: que ceux que tu as de sia visites par ta
grace, & illuminez par la cognoissance de ta Pa-
role, croissent journellement en bien, estans enui-
sio de tes benedictions spirituelles: à fin que
tous ensemble t'adorions d'un coeur & d'u-
ne bouche, & donnions honneur & hommage à
toy Christ, nostre Maistre, Roy, & Legisla-
teur. Pareillement, ô Dieu de toute consolation,
nous te recommandons tous ceux que tu visi-
tes & chasties par croix & tribulations: Les peu-
ples que tu affliges par peste, ou guerre, ou famine:
Les personnes battues de pauvreté, ou prison,
ou maladie, ou bannissement, ou autre calamité
de corps, ou affliction d'esprit, que tu leur vueil-
les faire entendre toy affectiue paternelle, qui est
de les chastier pour leur amendement: à fin
que de tout leur coeur ilz se conuertissent à
toy: & estans conuertis, recoyuent entiere consola-
tion, & soient deliurez de tous maux.

Singulierement nous te recommandons tous
noz pechiez freres, qui sont dispersz sous la
tyrannie de l'Antechrist, estans destituez de
la pasture de vie, & priuez de la liberte de
pouuoir inuoker publiquement toy Nom: mesme

Prieres

qui sont detenus prisonniers, ou persecutez par Les ennemis de toy Euangile, qu'il te plaise, ô Pere & grace, Les fortifier par La vertu de toy Esprit, tellement qu'ilz ne defaillent jamais, mais qu'ilz persistent constamment en ta sainte Vocacion: Les secourir & Leur assister, comme tu cognois qu'il en est besoin: Les consoler en Leur affliction, Les maintenir en ta garde contre La rage des Loups, Les augmenter en tous Les dons de toy Esprit: à fin qu'ils te glorifient tant en La Vie qu'en La mort. Finale- ment, ô Dieu & Pere, obtroye-nous aussi à nous qui sommes icy assemblez au nom de toy Fils Jesus, à cause de sa Parole (& de sa sainte Ec- riture) que nous reconnoissons deroitement & sans hypocrisie, en quelle perdition nous sommes natu- rellement, & quelle condamnation nous meritons & amassons de iour en iour sur nous par nostre mal-heureuse Vie & desordonnée: à fin que voyans qu'il n'y a rien de bieu en nous, & que nostre Saix & nostre sang ne sont point capa- bles de posseder en heritage toy Royaume, de toute nostre affection & en ferme fiance nous nous rendions entierement à toy Seigneur Fils Je- sus nostre Seigneur, seul Sauueur & Redem- pteur: à fin que Luy habitant en nous, mortifie nostre vieil Adam, nous renouuellant en vne meilleure Vie, par laquelle toy Non, se loy qu'il est saint & digne, soit exalté & glorifié par tout & en toutes places. Pareillement que tu ayas La

seigneurie

Ce qui est
enclos en-
tre ces
deux mar-
ques () ne
se dit que
le iour de
la Cene.

Matt. 6
Ton non
soit sancti-
fié. Ton
Regne a-
uienne.

De l'Eglise.

seigneurie & le gouvernement sur nous tous: &
que iournellement de plus en plus nous appre-
nions de nous submitre & assuiettir à ta Ma-
iesté: tellement que tu sois Roy & Dominateur
par tout, conduisant ton peuple par le sceptre & ta
Parole, & par la vertu de ton Esprit: confondant
tes ennemis par la force de ta verité & iusti-
ce. Et ainsi que toute puissance & hauteſſe contre-
uenante à ta gloire, soit de iour en iour destruite &
abolie, iusq' à ce que l'accomplissement de ton
Roiaume vienne, & la perfectiō en soit du tout
establie, quand tu apparoiras en iugement en la
personne de ton filz. Que nous, avec toutes
creatures, te rendions vraye & parfaite obeissan-
ce, ainsi que tes Anges celestes ne demandent si-
non s'excuter tes commandemens: & par ce moyen
que ta volonté soit accomplie, sans quelque contra-
dictiō, & que tous se rengent à te seruir & complai-
re, renoncans à leur propre vouloir, & à tous de-
sirs de leur chair. Que nous gemans en l'a-
mour & en la crainte de ton Nom, serons nourris
par ta bonté, & que tu nous donnes toutes choses
qui nous sont necessaires & expedientes pour
manger nostre pain paisiblement: à fin que voyans
que tu es loy de nous, te reconnoissons mieuz
nostre Pere, & attendions tous biens de ta main,
ostans & retirans nostre fiance de toutes creatu-
res pour la mettre entièrement en toy & en ta be-
nignité. Et pouce que durant ceste vie mor-
telle nous sommes pourés pecheurs si pleins de

Ta volōté
soit faicte

Dōne nous
aujour-
d'huy no-
stre pain
quotidien.

Pardonne-
nous nos
offences.

Prieres

fragilité, que nous de failions assiduelement, & nous foroyons de la droite voye, qu'il te plaise nous pardonner noz fautes, par lesquelles nous sommes redoublés à toy ingement: & que par ceste remission tu nous deliures de l'obligation de mort éternelle, en laquelle nous sommes. Qu'il te plaise donc ne nous imputer point le mal qui est en nous, tout ainsi que par toy commandement nous oublions les iniures qu'oy nous fait, & au lieu de chercher vengeance, procurons le bien de nos ennemis. Finalement, qu'il te plaise pour l'advenir nous soutenir par ta vertu: à fin que par l'infirmité de nostre chair nous ne trebuchions. Et d'autant que de nous-mesmes nous sommes, si débiles, que nous ne pourrions demeurer fermes une minute de temps: d'autre part que nous sommes environné & assaillié continuellement de tant d'ennemis, que le Diabole, le monde, le péché, & nostre propre chair ne cessent de nous faire la guerre: Veuillez nous fortifier par toy S. Esprit, & nous armer de tes graces, à fin que puissions constamment résister à toutes tentations, & persévérer en ceste bataille spirituelle, jusqu'à ce qu'obtenions pleine victoire, pour triompher d'une foie en toy Royaume, avec nostre Capitaine & Protecteur, nostre Seigneur Jesus-Christ, Amen.

Ne nous in
duy point
en tenta-
tion.

De l'Eglise.

Le iour qu'on doit celebrer la Cene, on aionste au precedent ce qui s'ensuit.

Et comme nostre Seigneur Jesus, non seulement l'a une fois offert en la croix son corps & son sang pour la remission de nos pechez, mais aussi l'ee nous veut communiquer pour nourriture en vie eternelle: fai-nous ceste grace, que de vraye sincerite de cœurs, & d'un zele ardent nous receuions de Luy & si grand benefice: c'est qu'en certain foy nous iouissions de son corps & de son sang, voire de Luy, tout entierement: comme Luy, estant vray Dieu & vray homme, est veritablement le S. Pain celeste, pour nous viuifier: à fin que nous ne diuions plus en nous-mesmes, & selon nostre nature, laquelle est toute corrompue & vicieuse: mais que Luy viue en nous, pour nous conduire à la vie sainte, bien-heureuse, & permanente à iamais. Par ainsi, que nous soyons faits vrayement participans du nouueau & eternel Testament, à sauoir, l'Alliance de grace: estand certains & assurez, que toy bon plaisir est de nous estre eternellement Pere propice, ne nous imputant point nos fautes: & comme à tes enfans & heritiers bien-amez, de nous pouruoir de toutes graces necessaires tant au corps comme à l'ame: à fin qu'incessamment nous te rendions gloire & actions de graces, & magnifions toy Mony par oeures & par paroles. Donne-nous doncques en ceste maniere, Pere celeste, & celebre au iourd'hui

Prieres

memoire bien-heureuse de toy *Seu* *Fils*, nous
 exercez en icelle, & annoncez le benefice de
 sa mort: à fin qu'en recouvrant nouvel accroisse-
 ment & fortification en *Foy* & en tout bien, & tant
 plus grande fiance nous te renommons *nostre*
Pere, & nous glorifions en toy, Amen.

Après auoir acheué la Cene, on vse de ceste action de graces, ou
 semblable:

Pere celeste, nous te rendons Louanges &
 graces eternelles, que tu nous as eslargi de
 tel bien, à nous pecheurs, & nous auoir
 attiré en la communion de toy *Fils* *Jesue*
Christ *nostre* *Seigneur*, l'ayant eue pour
 nous à la mort & te nous donnant en vian-
 de & nourriture de vie eternelle. Maintenant
 aussi ottroye nous ce bien, de ne permettre
 que iamais nous mettions en oubli ces *Espees*:
 mais plustost les ayans imprimées en nos
 coeurs, nous croissons & augmentons assiduel-
 lement en la *Foy*, laquelle besongne en toutes bon-
 nes oeuvres: & en ce faisant, ordonnons en poursui-
 uions toute *nostre* *vie* à l'auancement & la gloi-
 re & edification de nos prochains, par iceluy *Jesue*
Christ *ton* *Fils*, qui en l'unité du saint *Esprit*
 vit & regne avec toy, Dieu eternellement,
 Amen.

La benediction qu'on fait au despart du peuple, selon que *nostre*
Seigneur auoit ordonné en la *Loy*.

Nom. 6. **L**e *Seigneur* vous benisse & vous conserue:
 Le *Seigneur* face luire sa face sur vous,
 & vous

Del'Eglise.

& vous soit propice: Le Seigneur retourne
son vraye enuie vous, & vous maintienne
en bon prosperité, Amey.

D'autant que l'Escriture nous enseigne que pestes, guerres & autres telles aduersitez, sont visitations de Dieu, par lesquelles il punit noz pechez: quand nous les voyons venir, il nous faut cognoistre que Dieu est courroucé cõtre nous: & lors, si nous sommes vrais fideles, nous auons à recognoistre noz fautes, pour nous desplaire en nous-mesmes, retournans au Seigneur en penitence & auiedemêt de vie, & en vraye humilite le prier, à fin d'obtenir pardõ.

A ceste cause, si nous voyons quelquefois que Dieu nous menace, à fin de ne tenter sa patiẽce, mais plustost preuenir son iugemêt, lequel autrement nous voyons estre lors appareillé, il est bon d'auoir vn iour ordonné toutes les sepmaines, auquel spectialement ces choses soyent remonstrées, & auquel on face prieres & supplications, selon l'exigence du temps.

Dont s'ensuit vne forme propre à cela.

Pour le commencement du sermon, il y a la confesse generale des Dimanches, cy dessus mise.

En la fin du sermon, ayant fait les remonstrances, comme Dieu afflige maintenant les hommes à cause des crimes qui se commettent lur toute la terre, & que le monde est abandonné à toute iniquite: apres aussi auoir exhorté le peuple à reduire & à amender sa vie: pareillement à prier Dieu, pour impetrer mercy; on vse de la forme d'oraison qui s'ensuit:

Dieu tout-puissant, Per celeste, nous recognoissons en nous-mesmes, & confessons, comme la verité est, que nous ne sommes pas dignes de leuer les yeux au ciel pour nous presenter deuant ta face: & que nous ne deuous pas tant presumer que nos oraisons soyent exaucées de toy, si tu regardes ce qui est en nous. Car nos consciences nous accusent, & nos pechez rendent tesmoignage contre nous: & nous sauons que tu es iuste iuge, qui ne iustifies pas les pecheurs & iniques, mais punis les fautes. Et ceux qui ont transgressé tes commandemens. Ainsi, Seigneur, en considerant

toute

toute nostre vie, nous sommes confus & noz
 ceures, & ne pouuons autre chose, sinon nous
 abatre & desesperer, comme si nous estions de sia
 te abysses & mort. Toutefois, Seigneur, puis
 qu'il t'a plu, par ta misericorde infinie, de nous
 commander que nous t'inuoquions, mesmes du pro
 fond des enfers: & d'autant plus que nous de
 faillons en nous-mesmes que nous ayons nostre
 refuge à ta souverain bonté: puis aussi que tu nous
 as promis de recevoir noz requestes & supplica
 tions, moy point en considerant quelle est nostre
 propre dignité, mais au Nom & par le merite
 de nostre Seigneur Jesus-Christ, lequel tu
 nous as constitué Intercesseur & Advocateur non
 tant à toute fiance humaine, nous prenons hardies
 se, en ta seule bonté pour nous adresser deuant
 toy, & inuoker toy saint Nom, pour obtenir miseri
 corde. Premièrement, Seigneur, outre les be
 nefices infinies que tu distribues communément à
 tous hommes de la terre, tu nous as fait tant de
 graces speciales, qu'il nous est impossible de les
 reciter, ne mesme suffisamment comprendre.
 Singulierement il t'a plu nous appeler à
 la cognoissance de toy & Euangile, nous reti
 rant de la miserable seruitude du Diable, ou
 nous estions: nous deliurant de la maudite
 idolatrie, & des superstitions où nous estions
 plongez, pour nous conduire en la lumiere & ta
 Verité. Et neantmoins par ingratitude & mesco
 gnissance, ayans oublié les biens que nous
 auons

De l'Eglise.

auons receus de ta main, nous auons decliné, nous des tournans de toy apres nos concupiscences: n'auons pas rendu l'honneur ne l'obeissance à ta sainte Parole, telle que nous deuions: ne t'auons point exalté & magnifié, comme il appartenoit: & combien que tu nous ayés touiours, si delement admonnestez par ta Parole, nous n'auons point escouté tes remonstrances. Nous auons dont péché, Seigneur: nous t'auons offensé. Pourtant nous receuons confusioy sur nous, & ignominie, recognoissans que nous sommes grievement coupables deuant toy iugement: & que si tu nous voulois traiter seley que nous es sommes dignes, que nous ne pouuons attendre que mort & damnatioy. Car quand nous voudrions nous excuser, nostre conscience nous accuse, & nostre iniquité est deuant toy, pour nous condamner. Et de fait, Seigneur, nous voyons comment par Les Castimens qui nous sont desia auenus, tu as esté à boy droit courroucé contre nous. Car puis que tu es iuste & equitable, ce n'est pas sans cause que tu affliges Les tiens. Ayans donc esté batuz de tes verges, nous recognoissons que t'auons irrité à l'encontre de nous. Et maintenant nous voyons encorés ta main l'euee pour nous punir: car Les glaives dont tu as accoustumé d'exerciter ta vengeance, sont maintenant desployez: & Les menaces que tu fais contre Les pecheurs & iniques, sont toutes appareillées.

Or quand tu nous punirois beaucoup plus rigoureusement

reusément que tu n'ad fait iusqu'à cest'heure: &
 que pour vne playe nous auions à en recevoir cent:
 mesme que Les maledictions, & desquelles tu ad
 autres fois corrigé Les fautes & toy peuple d'Is-
 rael, tomberoyent sur nous: nous confessons que ce
 seroit à boy droit, & ne contredisons pas que nous
 ne l'ayons bieu mérité. Toutefois, Seigneur,
 tu es nostre Père, & nous ne sommes que terre
 & fange: tu es nostre Createur, & nous sommes
 Les oeuvres & tes mains: tu es nostre Pasteur,
 nous sommes toy troupeau: tu es nostre Rédem-
 pteur, nous sommes Le peuple que tu ad racheté: tu es
 nostre Dieu, nous sommes toy héritage. Par-
 quoy ne te courrouce point contre nous, pour nous
 corriger en ta fureur. Que tu n'ayes point memoire
 & nostre iniquité, pour La punir, mais Justice
 nous Doucement en ta benignité. Pour nos mé-
 rites toy ire est enflammée. mais qu'il te souuient
 que toy Nom est inuocé sur nous, & que nous por-
 tons ta marque & toy enseigne. Entretiens plustost
 L'oeuvre que tu ad commencé en nous par ta grace:
 à fin que toute La terre cognoisse que tu es nostre
 Dieu & Sauueur. Tu sais que Les morts qui
 sont es enfers, & ceux que tu auas des faits & con-
 fondus, ne te loutront point: mais Les ames tri-
 stes & desolées, Les ceurs abatues, Les conscien-
 ces oppressees du sentiment & leur mal, & af-
 famées du desir & ta grace, te donneront gloire
 & Louange. Toy peuple d'Israel t'a prouqué
 à ire plusieurs fois par son iniquité, tu l'ad affligé

De l'Eglise.

par toy iuste iugement: mais quand il se est re-
duit à toy, tu l'as tousiours receu à pitie, & quel-
ques grieues que fussent ses offenses, pour l'amour
de toy alliance que tu auois faite avec tes seruiteurs
Abraham, Isaac, & Jacob, tu as deffourné tes ver-
ges & malediction, lesquelles l'euz estoient
preparées: tellement que leurs oraisons n'ont ia-
mais esté repoussées de toy. Nous auons par ta
grace vne Alliance beaucoup meilleure, que nou-
te pouuons alleguer: c'est celle que tu nous as faite
& establee en la main de Iesue Christ nostre
Sauueur, laquelle tu as voulu estre écrite de
son sang, & ratifiée par sa mort & passion. Pourtant,
Seigneur, renoncans à nous-mesmes & à toute
esperance humaine, nous recourons à ceste alliance
bien-heureuse, par laquelle nostre Seigneur Je-
sus t'offrant son corps en sacrifice, nous a reconci-
liés à toy. Regarde donc, Seigneur, en la face
de toy Christ, & non pas en nous: à fin que par
son intercession toy ire soit apaisée, & que toy disage
reliue sur nous en ioye & en salut: & d'oresenauant
vucille-nous recevoir en ta sainte conduite, &
nous gouverner par toy Esprit, qui nous regeneres
en vne meilleure vie, par laquelle

Ton Nom soit sanctifié: Ton Regne auie-
ne: Ta volonté soit faite en la terre comme au
ciel: Donne-nous auiourd'huy nostre pain quo-
tidien. Et nous quitte nos dettes, comme nous
quittons à ceux qui nous doyuēt. Et ne nous in-
dui point en tentation: mais deliure-nous du
mal

mal. Car à toy est le Regne, la puissance & la gloire és siecles des siecles, Amen.

Et combien que nous ne soyons pas dignes
 D'ouvrir la bouche pour nous-mesmes, & te re-
 querir en nostre necessité: neantmoins puis qu'il
 t'a plu nous commander de prier Les Vne pour
 Les autres, nous te prions pour tous noz pour-
 ceintes & membres, Lesquels tu visites de tes ver-
 ges & Castimens: te supplians de destourner toy
 ire d'eux: nommément pour M. & M. Qu'il te
 souuienne, Seigneur, qu'ils sont tes enfans comme
 nous: & si ils t'ont offensé, que tu ne Laisse point de
 poursuiure sur eux ta bonté & misericorde, Laquel-
 le tu as promise de uoir estre perpetuelle enuers
 tous tes fideles. Queille donc regarder en pitie tou-
 tes tes Eglises, & tous Les peuples que tu as main-
 tenant affliges ou par peste, ou par guerre, ou par tes
 autres verges: Les personnes batues de tes Ver-
 ges soit de mala dit, prison, ou pourcete, Les conso-
 lant tous selon que tu cognois qu'ils en ont besoin: &
 en leur faisant profiter tes Castimens à leur cor-
 rection, Les confirmer en bonne patience, & moderer
 ta rigueur: & en la fin, en Les deliurant, Leur don-
 ner pleine matiere de se resiouir en ta bonté, & benir
 ton saint Nom. Singulierement qu'il te plaise d'a-
 uoir l'oeil sur ceuz qui travaillent pour la que-
 rele de ta Verité, tant en general qu'en particulier,
 pour Les confirmer en constance inuincible, Les
 defendre, Leur assister en tout & par tout: renuersant
 Les pratiques & complots de leurs ennemis &
 Les

De l'Eglise.

Les tiens: tenant leur rage bridée, Les rendant con-
fus en l'audace qu'ilz entreprennent contre toy & Les
membres & toy f'iz. Et ne permets que La Chre-
stienté soit du tout desolée: ne permets que La
memoire & toy Mon soit abolie en terre: ne permets
que ceux sur Lesquelz tu as voulu toy Mon estre inuo-
qué, perissent: & que Les Turcs, Payens, Papistes, &
autres infideles se glorifient en te blasphemant.

Moue te prions aussi Pere celeste, pour tous
Princes & Seigneurs tes seruiteurs, ausquelz tu as
commis le regne de ta iustice, & singulierement
pour Les Seigneurs de ceste Cité, qu'il te plai-
se leur communiquer toy Esprit seul boy & draye-
ment principal, iouuellement leur augmenter:
tellement que recognoissans en dray for Iesue-
Christ toy f'iz nostre Seigneur, estre le Roy
de Rois, & Seigneur sur tous seigneurs, comme tu
luy as donné toute puissance au ciel & en terre,
ilz exultent de le seruir, & exalter son regne en leur
dominacion: gouvernans leurs suietes, qui sont les
creatures & tes mains, & beebies & ta pasture, se-
lon ton bon plaisir: a fin que tant icy que par toute la
terre, estans maintenue en bonne paix, noue te ser-
uions en toute sainteté & honnesteté, & estans de-
liurez de la crainte de nos ennemis, te puissions
rendre louange en toute nostre vie.

Aussi nous te prions, Pere véritable & Sau-
neur, pour tous ce: & que tu as ordonnez Pasteurs
à tes fideles, et ausquelz tu as commis la charge
des ames, & la dispensacion de toy sacré Euangile,

Prieres de l'Eglise.

que tu Les conduises par toy S. Esprit, à fin qu'ilz
soyent trouvez fideles & Loyaux Ministres & ta
gloire: ayans tousiours ce but, que toutes Les poures
ouailles esgarées soyent recueillies & reduites au
Seigneur Iesus-Christ principal Pasteur &
Prince & Euesques, à fin que de iour en iour el-
les profitent & accroissent en Luy à toute iustice
& sainteté. D'autre part ouailles & liures toutes
tes Eglises & la gabelle des Loups raiissant,
& de tous mercenaires, qui ont eue Leur ambition ou
profit, & non point L'exaltation & toy saint Mony
tant seulement, & Le salut & toy troupeau.

Après nous te prions, Dieu tres-benig & Pe-
re misericordieux, pour tous hommes generalement,
que comme tu veuy es tre reconnu Sauueur de
tout Le monde par La redemption faite, par toy filz
Iesus-Christ, que ceux qui sont encores estranges
& sa cognoissance, estans en tenebres & captiuité
d'erreur & ignorance, par L'illumination & toy
saint Esprit & La predication de toy Euangile,
soyent reduitz à La droite voye de salut, qui est
de te cognoistre seul Vray Dieu, & celui que
tu as enuoyé Iesus-Christ: que ceux que tu as desia
visitez par ta grace, & illuminez par La cognois-
sance & ta parole, croissent iournellement en bien,
estans enrichis de tes benedictions spirituelles: à
fin que tous ensemble t'adoriont d'un coeur & d'un
ne bouge, & donniont honneur & hommage à
toy Christ, nostre maistre, Roy
& Legislatteur, Amey.

LA FORME

D'ADMINISTRER

LE BAPTESME.

Il est à noter, qu'on doit apporter les enfans pour baptizer, ou le Dimanche à l'heure du Catechisme, ou les autres iours au sermon: à fin que comme le Baptesme est vne reception solennelle en l'Eglise, qu'il se face en la presence de l'Assemblée.



Le sermon paracheué, on presente l'enfant: & lors le Ministre commence à dire,

Nostre aide soit au Nom de Dieu, qui a fait le ciel & la terre, Amen.

Presentez-vous cest enfant pour estre baptisé?

Response.

Ouy.

Le Ministre.

Nostre Seigneur nous monstre en quel le pouuë & misere nous naissons tous en nous disant, qu'il nous fait renaistre. Car si il faut que nostre nature soit renouvelée pour auoir entrée au Royaume de Dieu, c'est signe qu'elle est du tout perueüe & maudite. En cela donc il nous admoneste & nous humilie, & nous desplaire en nous-mesmes: & en ceste maniere il nous prepare à desirer & requerir sa grace, par laquelle toute la perueüsité & maudiction de no-

Du Baptesme.

ste premiere nature soit abolie. Car nous ne sommes point capables de la recevoir, que premierement nous ne soyons vuides de toute fiance de nostre vertu, sagesse & iustice, iusqu'à condamner tout ce qui est en nous. Or quand il nous a remonstree nostre mal-heurté, il nous console semblablement par sa misericorde, nous promettant de nous regenerer par soy S. Esprit en vne nouvelle vie, laquelle nous fait comme vne entrée en soy Royaume. Ceste regeneration consiste en deux parties: c'est que nous venonions à nous-mesmes, ne suiuis point nostre propre raison, nostre plaisir & propre volente: mais captiuant nostre entendement & nostre cuer à la sagesse & iustice de Dieu, mortifiant tout ce qui est de nous et de nostre chair: puis apres, que nous suiuis la lumiere de Dieu, pour complaire & obtemperer à soy son plaisir, comme il nous le monstree par sa Parole, & nous y conduit par soy Esprit. L'accomplissement de l'uy & de l'autre est en nostre Seigneur Iesus, duquel la mort & passion a telle vertu, qu'en participant à icelle nous sommes comme enseuelis à peché, à fin que nos concupiscences charnelles soyent mortifiées. Pareillement par la vertu de sa resurrection nous resuscitons en nouvelle vie, qui est de Dieu, tant que soy Esprit nous conduit & gouuerne, pour faire en nous les oeures, lesquelles luy sont agreables. Toutefois le premier & principal point de nostre salut, c'est que par sa misericor-

Du Baptesme.

De il nous remettr toutes nos fautes,
ne nous Lee imputant point: mais en efface
la memoire, à fin qu'elle ne nous viennt
point en conte en soy ingentru. Toutes ces graces
nous sont conferées, quand il Luy plait nous in-
corporer en soy Eglise par Le Baptesme. Car en ce
Sacrement il nous testifie la remission de
nos pechez. Et pour ceste cause il a ordonné Le
signe de L'eau, pour nous figurer que comme par
cest element Les ordres corporelles sont mettoyées,
ainsi il veut Laver & purifier nos ames, à fin
qu'il n'y apparaisse plus aucune macule. Puis
apres il nous y presente nostre renouvellement,
Lequel gist (comme dit a esté) en la mortifi-
cation de nostre Chair: & la Vie spirituelle, la-
quelle il produit en nous. Ainsi nous receuons
double grace & benefice de nostre Dieu au Baptes-
me, moyennant que nous n'aneantissions point la
vertu de ce Sacrement par nostre ingrati-
tude. C'est, que nous y auons certain tesmoignage que
Dieu nous veut estre Pere prepic, ne nous
imputant point toutes nos fautes & offenses. Se-
condement, qu'il nous assistera par soy saint
Esprit, à fin que nous puissions batailler contre
Le diable, Le peché & Les concupiscences de
nostre Chair, jusques à en auoir victoire, pour
vivre en la liberte de soy regne, qui est Le
regne & iustice. Puis donc qu'ainsi est que ces
deux choses sont accomplies en nous par la grace
de Jesus-Christ, il sensuit que la vertu &

substance du Baptesme est en l'uy comprise. Et de
 fait, nous n'auons point d'autre lauement que
 son sang, & n'auons point d'autre renouvellement
 qu'en sa mort & resurrection. Mais comme il nous
 communique ses richesses & benedictions, par sa Pa-
 role, ainsi il nous les distribue par son Sacre-
 ment. Or nostre bon Dieu ne se contentant point
 de nous auoir adoptez pour ses enfans, & receus en
 la communion de son Eglise, a voulu encores esten-
 dre plus amplement sa bonte sur nous: c'est en
 nous promettant qu'il sera nostre Dieu & de no-
 stre lignee jusqu'en mille generations. Pourtant,
 combien que les enfans des fideles soient de la ra-
 ce corrompue d'Adam, si ne laisse-il point tou-
 tesfoies de les accepter par la vertu de ceste al-
 liance, pour les auoir au nombre des siens. A
 ceste cause, il a voulu des le commencement,
 qu'en son Eglise les enfans receussent le signe de
 la Circuncision: par lequel il representoit lors
 tout ce qui nous est auourd'hui monstré par le
 Baptesme. Et comme il commandoit qu'ilz fussent
 circuncis, aussi il les auoit pour ses enfans, et
 se disoit estre leur Dieu, comme de leurs pe-
 res. Maintenant donc, puis que le Seigneur Je-
 sus est descendu en terre, non point pour auoir
 la grace de Dieu son Pere, mais pour espandre
 l'alliance de salut par tout le monde, laquelle
 estoit pour lors encluse entre le peuple des Juifs:
 il n'y a doute que nos enfans ne soient heritiers
 de son dieu qu'il nous a promise. Et pourtant,

saints

saint Paul dit, que Dieu Les sanctifie de
 Le ventre de La mere, pour Les discernir d'en-
 tre Les enfans des Payens & infidels. Pour ceste
 raison, nostre Seigneur Jesus-Christ a receu
 Les enfans qu'on Luy presentoit : comme il est escrit
 au xix. Cap. de S. Matthieu, Lors Luy furent pre-
 sentez des petitz enfans, à fin qu'il mist Les
 mains sur eux, & qu'il priaist : mais ses disciples
 Les reprehoyent. Et Jesus Leur dit, Laissez Les
 petitz enfans venir à moy, & ne Les empeschez
 point : car à telz est Le Royaume des cieuz.

Puis qu'il denonce que Le Royaume des cieuz
 Leur appartient, qu'il Leur impose Les mains, &
 Les recommande à Dieu son Pere, il nous instruit
 suffisamment, que nous ne Les devons point ex-
 clure de son Eglise. Ensuivant donc ceste reigle,
 nous receuons cest enfant en son Eglise, à fin qu'il
 soit fait participant des biens que Dieu a pro-
 mis à ses fideles. Et premicrement Le Luy presen-
 terons par nostre oraison, disans tous de cœuz
 humblement :

Seigneur Dieu, Pere eternel & tout-puissant,
 Puis qu'il t'a plu par ta clemence infinie nous
 promettre que tu seras Dieu de nous & de nos en-
 fans, nous te prions qu'il te plaise de confirmer
 ceste grace en l'enfant present, engendré de pere
 & de mere, Lesquellz tu as appelez en toy Eglise : &
 comme il t'est offert & consacré de par nous, que
 tu Le vueilles recevoir en ta sainte protection, te
 declairant estre son Dieu & Sauueur, en Luy remet-

Du Baptesme.

tant Le peché originel, duquel est coupable toute
La lignée d'Adam: puis apres Le sanctifiant par
toy Esprit, à fm que quand il viendra en aage
de cognoissance, il te reconnoisse & adore comme
son seul Dieu: te glorifiant en toute sa vie, pour
obtenir tousiours de toy remission de ses pechez.
Et à fm qu'il puisse obtenir telles graces, qu'il
te plaise L'incorporer en La communion de nostre
Seigneur Jesus, pour estre participant de tous ses
biens, comme L'uy de membres de son corps.
Exauce-nous, Pere de misericorde, à fm que Le
Baptesme que nous L'uy communiquons selon toy
ordonnance, produise son fruit & sa vertu, telle qu'elle
nous est declairée par toy Euangile.

Nostre Pere qui es es cieus, Ton nom soit
sanctifié. Ton regne auiene. Ta voloté soit
faite en la terre comme au ciel. Donne-nous au-
iourd'huynostre pain quotidien. Et nous quit-
te nos dettes, cōme nous quittōs à ceux qui nous
doiuent. Et ne nous induy point en tēration, mais
nous deliure du mal. Car à toy est le regne, la
puissance, & la gloire, es siecles des siecles,
Amen.

Puis, qu'il est questioy de recevoir cest enfant
en La compagnie de L'Église Chrestienne, vous
promettez, quand il viendra en aage de discretion,
de L'instruire en La Doctrine Laquelle est receue
au peuple de Dieu, comme elle est sommairement
comprise en La confession de Foy que nous auons
tous: à sauoir,

Du Baptesme.

IE croy en Dieu le Pere tout puiffant, Createur du Ciel & de la terre. Et en Iesus-Christ son seul filz nostre Seigneur. Qui a esté conçu du saint Esprit, nay de la vierge Marie. A souffert sous Ponce Pilate : a esté crucifié, mort, & enseveli. Est descendu aux enfers : le tiers iour est resuscité des morts : il est môté aux cieux, est assis à la dextre de Dieu le Pere tout-puissant : & de là viendra iuger les vifs & les morts.

Je croy au saint Esprit. La sainte Eglise uniuerselle, la communion des saints. La remission des pechez. La resurrection de la chair. La vie eternelle, Amen.

Vous promettez donc & mettrez peine & l'instruire en toute ceste doctrine, & generalement en tout ce qui est contenu en la sainte Escriture du Vieil & nouueau Testament, à ce qu'il le recogne comme certaine Parole de Dieu, venante du ciel. Item, vous l'exhorterez à viure selon la reigle que nostre Seigneur nous a baillée en sa Loy : laquelle sommairement consiste en ces deux pointes, Que nous aimions Dieu & tout nostre sens, nostre cuer & puissance : & nostre prochain comme nous-mesmes. Parcillement seloy les admonitions qu'il a fuites par ses Prophetes & Apostres, à ce que renoncant à soy-mesme & à ses propres concupiscences, il se dedie & consacre à glorifier le Nom de Dieu & de Iesus-Christ, & à edifier son prochain.

Après la promesse faite, on impose le nom à l'enfant : & lors le Ministre le baptize, disant,

M. Je te baptize au Nom du Pere & du Fils
 et du saint Esprit.

Le tout se dit à haute voix en langage vulgaire, d'autant que le peuple qui assiste là, doit estre tesmoin de ce qui s'y fait, à quoy est requise l'intelligence: & aussi à fin que tous soyent edifiez, en reconnoissant & reduisant en memoire quel est le fruit & l'usage de leur Baptesme. Nous sauons qu'on fait ailleurs beaucoup d'autres ceremonies, lesquelles nous ne nions pas auoir esté fort anciennes: mais pource qu'elles ont esté inuentées à plaisir, ou pour le moins par quelque consideratiō leger: quoy qu'il en soit, puis qu'elles ont esté forgées sans la Parole de Dieu: d'autre part, veu que tant de superstitions en sont sorties, nous n'auons point fait difficulté de les abolir: à fin qu'il n'y eust plus nul empechement qui desournast le peuple d'aller droitement à Iesus-Christ. Premierement ce qui ne nous est point commandé de Dieu, est en nostre liberté: d'auantage, tout ce qui ne sert de rien à edification, ne doit estre receu en l'Eglise: & s'il auoit esté introduit, il doit estre osté. Par plus forte raison ce qui ne sert, qu'à scandalizer, & est comme instrument d'idolatrie & de fausses opinions, ne doit estre nullement toleré. Or il est certain que le chresme, lumineux, & telles autres pompes, ne sont point de l'ordonnance de Dieu: mais ont esté aioustées par les hommes: & en la fin sont venues iusques là, qu'on s'y est plus arresté, & les a on eu en plus grande estime que la propre institution de Iesus-Christ. Pour le moins, nous auons telle forme de Baptesme que Iesus-Christ a ordonné, que les Apostres ont gardée & suiuite, que l'Eglise a eue en usage: & ne nous peut-on reprendre d'autre chose, sinon qu'enous ne voulons pas estre plus sages que Dieu mesme.

LA MANIERE DE
 CELEBRER
 LA CENE.

Il faut noter que le Dimanche deuant que la Cene soit celebrée, on le denonce au peuple premierement, à fin que chacun se prepare & dispose à la recevoir dignement, & en telle reuerence qu'il appartient. Secondement, qu'on n'y presente point les enfans, sinon qu'ilz soyent bien instruits, & ayent fait profession de leur foy en l'Eglise. Tiercement, à fin que s'il y a des estrangers qui soyent encorés rudes & ignorans, qu'ilz viennent se presenter pour estre instruits en particulier. Le iour qu'on la fait, le Ministre en touche en la fin du sermon, ou bien si mestier est, en fait le sermon entierement, pour exposer au peuple ce que nostre Seigneur veut dire & signifier par ce mystere, & en quelle sorte il le nous fait recevoir. Puis apres auoir fait les prieres & la confession de foy, pour testifier au nom du peuple que tous veulent viure & mourir en la doctrine & religion Chrestienne, il dit à haute voix:

Escoutons comme Iesus-Christ nous a institué sa sainte Cene, selon que S. Paul le recite au Gapi. vi. & La premiere Epistre aux Cor.

De la Cene.

J'ay receu, dit-il, du Seigneur ce que ie
vous ay baillé. C'est, que Le Seigneur Jesus en
La nuit qu'il fut Liuré, print du pain: & apres auoir
rendu graces, Le rompit, & dit, Prenez, mangez: ce-
cy est moy corps, qui est rompu pour vous: faites
cecy en memoire de moy. Semblablement, apres
auoir souppé, print Le calice, disant, Ce calice est
Le nouueau Testament en moy sang: faites cecy
toutes fois & quantes que vous en beuez, en me-
moire de moy. C'est, que quand vous mangerez
de ce pain, & beuez de ce calice, vous annoncerez
La mort du Seigneur, iusqu'à ce qu'il viene.
Pourtant, quiconque mangera de ce pain, ou beura de
ce calice indignement, il sera coupable du
corps & du sang du Seigneur. Mais que
l'homme s'esprouue soy-mesme: & ainsi qu'il mange
de ce pain, & boiue de ce calice. Car quiconque en
mange, & boit indignement, il prend sa condamna-
tion, ne discernant point Le corps du Seigneur.

Nous auons oy, mesfreres, comment no-
stre Seigneur fait sa Cene entre ses Disciples: &
par cela nous demostre que Les estrangeres, c'est
à dire, ceux qui ne sont pas de La compagnie de ses
fideles, n'y doiuent point estre admis. Parquoy
suiuant ceste reigle, au Nom & en L'auterité de no-
stre Seigneur Jesus-Christ, i' excommunie tous
idolâtres, blasphemateurs, contempteurs de Dieu,
heretiques, & toutes gens qui sont sectés à part, pour
rompre l'unité de L'Eglise, tous perjurez, tous ceuz
qui sont rebelles à peres & à meres, & à Leurs supe-
rieurs.

De la Cene.

riours, tous seditieux, mutins, batteurs, moiseurs, adultere, paillard, Larron, auaricieux, vanifere, yuongne, gouuernant, & tous ceux qui mentent vie scandaleuse: Leur denoncant qu'ils ayent à s'abstenir de ceste sainte table, & peur de polluer & contaminer les viandes sacrees, que nostre Seigneur Iesus-Christ ne donne sinoy à ses domestiques & fideles.

Pourtant, seloy L'exhortation de saint Paul, qu'un Sacny esprouue & examine sa conscience, pour sauoir s'il a vraye repentance de ses fautes, & s'y desplait, & desirant de viure d'ordinauit saintement & seloy Dieu. Sur tout s'il a sa fiance en la misericorde de Dieu, & ce se entierement soy salut en Iesus-Christ: & renoncant à toute inimitie & rancune, a bonne intention & courage de viure en concord & charite fraternelle avec ses prochains.

Si nous auons cete moignage en nos coeurs deuant Dieu, ne doutons nullement qu'il ne nous auoit pour ses enfans, & que Le Seigneur Iesus n'adresse sa parole à nous, pour nous introduire à sa table, & nous presenter ce saint Sacrement, lequel il a communiqué à ses disciples. Et combien que nous sentions en nous beaucoup de fragilité & misere, comme de n'auoir point la foy parfaite, mais estre encline à incredulité & de fiance: comme de n'estre point entierement si adonnez à seruir à Dieu, & d'uy tel zele que nous deuions, mais auoir a batailler iouuellement contre les concupiscences de nostre chair: neantmoins puis-
que

De la Cene.

que nostre Seigneur nous a fait ceste grace d'a-
voir son Euangile imprimé en nostre cœur, pour re-
sister à toute incredulité, & nous a donné ce desir
& affection de renoncer à nos propres desirs, pour
suivre sa justice & ses saintes commandemens:
soyons tous certains, que les vices & imperfections
qui sont en nous, n'empêcheront point qu'il ne
nous recoive & nous face dignes d'auoir & en
ceste Table spirituelle. Car nous n'y venons
point pour protester que nous soyons parfaits ne
justes en nous-mêmes: mais au contraire, en
exaltant nostre vie en Jesus-Christ, nous
confessons que nous sommes en la mort. Enten-
dons donc que ce Sacrement est vne médecine
pour les pueres maladies spirituelles, & que toute la
dignité que nostre Seigneur requiert de nous, c'est
de nous bien recognostre, pour nous desplaire en
nos vices, & auoir tout nostre plaisir, ioye & con-
tenteement en Luy seul. Premièrement donc, croyons
à ces promesses que Jesus-Christ, qui est la Veri-
té infallible, a prononcées de sa bouche: à sauoir, qu'il
nous veut vrayement faire participans de son corps
& de son sang, à fin que nous le possédions entiere-
ment, en telle sorte qu'il viue en nous, & nous en
Luy. Et combien que nous ne voyons que du pain
& du vin, toutes fois ne doutons point qu'il n'ac-
complisse spirituellement en nos ames tout ce qu'il
nous demontre exterieurement par ces signes vi-
sibles: c'est à dire, qu'il est le Pain celestiel,
pour nous repaistre & nouerir à vie eternelle.

Ainsi,

De la Cene.

Ainsi que nous ne soyons point ingrats à la bonté infinie de nostre Sauueur, lequel & s'ploie toutes ses richesses & ses biens en ceste Table, pour nous les distribuer. Car en se donnant à nous, il nous rend tesmoignage que tout ce qu'il a, est nostre. Pourtant receuons ce Sacrement comme un gage, que la vertu de sa mort & passion nous est imputée à justice, tout ainsi que si nous l'auions souffert en nos propres personnes. Que nous ne soyons point si peruers & nous recuser, où Iesus-Christ nous conuie si doucement par sa Parole: mais en reputant la dignité de ce Sery precieuz qu'il nous fait, presentons-nous à luy d'un zele ardent, à fin qu'il nous face capables de le recevoir. Pour ce faire, eleuons nos esprits & nos cœurs en haut, où est Iesus-Christ en la gloire de son Pere, & d'où nous l'attendons en nostre redemption. Et ne nous amusons point à ces elements terriens & corruptibles, que nous voyons à l'œil & to. gone à la main, pour le creder là, comme s'il estoit enclos au pain ou au uin. Car lors nos ames seront disposées à estre nourries & diuifiées de sa substance, quand elles seront ainsi eleuées par desus toutes ces terres terrestres, pour aller dro. jusqu'au ciel, & entrer au Royaume de Dieu, où il habite. Contentons-nous donc d'auoir le pain & le uin pour signes & tesmoignages, & credez spirituellement la verité, où la Parole de Dieu promet que nous la trouuerons.

Du Mariage.

Ce fait, les Ministres distribuent le pain & le calice au peuple, ayas auerti qu'on y viene avec reuerence & par bon ordre. Cepedat on chate quelques Pseaumes, ou on lit quelque chose de l'Escripture, conuenable à ce qui est signifié par le Sacrement: en la fin on vie d'ac-tion de graces, comme il a esté dit.

Nous sauons bié quelle occasiõ de scâdale plusieurs ont prins du changement que nous auons fait en cest endroit. Car pource que la Messe a esté long temps en telle estime, qu'il sembloit auis au poure monde que ce fust le principal poinct de la Chrestienté: c'a esté vne chose bien estr'ge que nous l'ayons abolie. Et pour ceste cause, ceux qui ne sont pas deuëment auertis, estiment que nous ayons destruit le Sacrement. Mais quand on aura bien considéré ce que nous tenés, on trouuera que nous l'auons restitué en son entier. Qu'ainsi soit, qu'on regarde quelle conformite il y a entre la Messe & l'institution de Iesus-Christ: c'est chose claire, qu'il y a autant à dire comme du iour à la nuit. Combien que ce ne soit nostre intention de traiter icy au long cest argument: toutesfois pour satisfaire à ceux qui par simplicité se scandalizeroyent de nous, il nous a semblé bon d'en toucher en passant. Comme voyans le Sacrement de nostre Seigneur corrompu de tant de vices & horribles abus, qu'on auoit introduits, nous auons esté contrains, pour y remedier, de changer beaucoup de choses, lesquelles auoyent esté mal introduites, ou pour le moins destournées en mauuais vsage. Or pour ce faire, nous n'auons trouué meilleur moyen ne plus propre, que de reuenir à la pure institution de Iesus-Christ, laquelle nous ensuiuons simplement, comme il appert: car c'est la reformation que saint Paul nous monstre.

L A M A N I E R E D E C E L E B R E R L E M A R I A G E.

Il faut noter, que deuant que celebrer le mariage, on le publie en l'Eglise par trois Dimanches: à fin que si quelcun y sauoit empeschement, qu'il le vint denoncer de bonne heure: ou si aucun y auoit interest, qu'il s'y peult opposer. Cela fait, les parties se viennent presenter au commencement du sermon.

Lors le Ministre dit:

Notre aide soit au Roy de Sicu, qui a fait,
le ciel & la terre, Amey.

Dieu nostre Pere, a pres auoir créé le ciel
de la terre, et tout ce qui est cy icery, créé
et forma l'homme à soy image et semblan-
ce,

Du Mariage.

Gen. 1

ce, qui l'eust la domination & seigneurie sur
 les bestes de la terre, les poissons de
 la mer, & les oiseaux du ciel: Disant apres
 avoir cree l'homme, Il n'est pas bon que
 l'homme soit seul: faisons luy un
 aid semblable à luy. Et nostre Sei-
 gneur fit tomber un gros sommeil sur Adam:
 & ainsi que d'Adam dormoit, Dieu print un
 des costes d'iceluy, & en forma un
 donnant à entendre que l'homme & la
 femme ne sont qu'un corps, une chair & un

Mat. 19.
 Ephel. 5

sang. Parquoy l'homme laisse pere & me-
 re, & est adhérent à la femme, laquelle il
 doit aimer ainsi que Jesus aime soy Eglise: c'est
 à dire, les vrais fideles & Chrestiens, pour
 lesquels il est mort. Et aussi la femme doit
 servir & obeir à son mari en toute sainteté & hon-
 nesteté: car elle est sujette & en la puissance

Colos. 3
 1. Tim. 2
 2. Pier. 3
 Gen. 1. 2.
 & 3
 1. Cor. 7
 Ebr. 13
 Mat. 19.

du mari tant qu'elle vit avec luy. Et ce
 saint mariage, institué de Dieu, est de
 telle vertu, que par iceluy le mari n'a point
 la puissance de son corps, mais la femme:
 aussi la femme n'a point la puissance de son
 corps, mais le mari. Parquoy, conjoinct de
 Dieu, ne peuvent estre separés, fors que par au-
 cun temps, ou continement de l'un & de l'autre,
 pour vaquer à iculne & raison: gar dans bien d'e-
 stre tentés de Satay par incontinence. Et pourtant
 doivent retourner ensemble. Car pour eviter
 fornication, un sacry doit avoir sa femme, &
 une

Du Mariage.

Une femme soy mari: tellement que tous
ceux qui n'ont le Joy de continence, sont obligez
par le commandement de Dieu & se marier: à fin
que le saint temple de Dieu, c'est à dire, nos
corps, ne soient violez & corromp. e. Car puis.
que nos corps sont membres de J. s. - Christ, ce
seroit un très grand outrage d'en faire des membres
d'une paillarde. Parquoy on leur doit garder
ex toute sainteté. Car si aucun viole le tem-
ple de Dieu, Dieu le destrevera.

1. Cor. 36.

1. Cor. 3.
2. Cor. 6.

Vous donc (nommant l'espoux & l'espou-
se, M. & M.) ayans la cognoissance que Dieu l'a
ainsi ordonné, voulez-vous vivre en ce saint
estat de mariage, que Dieu a si grandement hon-
re: auez-vous un tel propos, comme vous tes-
moignez icy deuant sa sainte assemblée, & mandans
qu'il soit approuvé?

Respondent,

Ouy.

Le ministre,

Je vous prie tous, qui estes icy presens, en
tesmoins, vous priant en auoir souuenance: toutes-
foies, s'il y a aucun qui y sache quelque empeschement,
ou qu'aucun d'eux soit lié par mariage avec autre,
qu'il le dise.

Si personne n'y contredit, le Ministre dira ainsi,

Puis qu'il n'y a personne qui contredise, & qu'il
n'y a point d'empeschement, mesmes deignez
Dieu confirme vostre saint propos, qu'il vous
a donné, & vostre commencement soit au nom de

E. i.

Du Mariage.

Dieu, qui a fait le ciel & la terre, Amen.
Le Ministre parlant, à l'espoux, dit ainsi,
Vous, M. confessez icy & uant Dieu & sa sainte
congregation, que vous auez prins & prenez pour
vostre femme & espouse M. icy presente, laquelle
promettez garder, en l'aymant & entretenant fidele-
ment, ainsi que le Devoir d'un Uay & fidele
mary est à sa femme: Viuant saintement avec
elle, Luy gardant foy & Loyauté en toutes choses, selon
la sainte Parole de Dieu & son saint Euangile.

Respond,

Ouy.

Puis parlant à l'espouse, dit,

Vous, M. confessez icy & uant Dieu & sa sainte
assemblée, que vous auez prins & prenez, M.
pour vostre legitime mary, auquel promettez
obeir, Luy seruant & estant suiette, Viuant sainte-
ment, Luy gardant foy & Loyauté en toutes choses ainsi
qu'une fidele & Loyale espouse doit à son mary, selon
la parole de Dieu & son saint Euangile.

Respond,

Ouy.

Puis le Ministre dit,

Le Pere de toute misericorde, qui de sa grace
vous a appellez à ce saint estat pour l'amour
de Iesue-Christ son Fils, qui par sa sainte pre-
sence a sanctifié le mariage, faisant là le pre-
mier miracle deuant ses Apostres, vous
doit son saint Esprit, pour l' seruir et
honorer ensemble d'un commun accord, Amen.

Et contz

Du Mariage.

Escoutez l'Évangile comme nostre Seigneur
veut que le saint mariage soit gardé, & comme
il est ferme & indissoluble, selon qu'il est escrit
en saint Matthieu au dix-neufiesme Chapitre.

Les Pharisiens s'approchoient de luy, &
tentans, & disans, Est-il loisible à l'hom-
me de laisser sa femme pour quelque occa-
sion? Luy respondant, luy dit, N'avez-
vous point veu, que celuy qui fit l'homme & la
commencement, il fit la masse & la femelle?
& dit, Pour ce l'homme & laissera père & mère,
& s'adioudra à sa femme, & seront deux en un
Chair: & par ainsi ilz ne sont plus deux, mais
une Chair. Donc, ce que Dieu a conioint, que
l'homme ne le separe point.

Gen. 2

Croyez à ces saintes parolles, que nostre
Seigneur Jesus a proférées, comme l'Évangeli-
ste le recite: & soyez certains que nostre
Seigneur Dieu vous a conioint au saint ma-
riage. Parquoy vivez saintement ensemble, en bonne
dilection, paix & unioy, gardans veue Charité, foy
& loyauté l'un à l'autre selon la parole
de Dieu.

Prions tous d'un cœur nostre Pete.

Dieu tout-puissant, tout bon & tout sage, qui dès
le commencement as peueu qu'il n'estoit
pas bon que l'homme fust seul, à cause de quoy tu
luy as crée une aide semblable à luy, & as ordon-
né que deux fussent un: nous te prions & humble-

Du mariage.

ment requerrons, p' ie q' il t'a pleu appeler veuue en
saint estat de mariage, q' e de ta grace & bonte tu
leur veilles donner p' en toy toy saint Esprit
à fry q' en vraye p' femme s' il ley ta bonne volon-
te, ilz diuent saintement, & vementans to. tes mau-
uaises affectiōs, & distanc les autres cy to. te hon-
ne stete & castite, leur donnant ta benedictiōs,
ainsi q' à tes fidelles seruiteurs d' Abraham, Isaac &
Jacob, qui ayans sainte lignee, ilz te lovent & ser-
uent, aprenans icelle p' la prouffit sans a ta louan-
ge & gloie, & à l' utilite du prochain, en l' aduence-
ment & exaltatiōs de toy S. Euangile. Exauce-
nous, Pere & misericord, par nostre Seigneur
Jesu-Christ toy tres cher filz, Amey.

Nostre Seigneur vous remplisse de toutes
graces, & en tout bieu vous sont diure ensemble
long. ement, & saintement, Amey.

DE LA VISITA-

TION DES

MALADES.

L' Office d' un vray & fidele Ministre est,
non seulement d' enseigner public ement le
peuple, auq. il est ordonne pour Pasteur:
mais entant que faire se pe t, d' admonester, ex-
horter, veueiller & consoler dy chacun en particulier.
Or le plus grand besoin q' a iamais l' homme de
la doctrine spirituelle & nostre Seigneur, c' est
quand il est visite de la main d' icelui par affli-
ctiōs,

De la Visitation.

et ion, soit de maladie ou autrement, principalement à l'heure de la mort: car lors il se sent plus fort qu'en toute sa vie, pressé en sa conscience, tant du gémement de Dieu, auquel il se doit presentement estre appelle, que des affaires du Diable, lequel fait adonc tous ses efforts, pour abatre la pauvre personne, & la ietter en abysses en confusion. Et pourtant, le devoir d'un Ministre est de visiter les malades, & les consoler par la parole du Seigneur, leur remonstrent que tout ce qu'ils souffrent & endurent, vient de la main de Dieu & de sa bonne providence: Lequel n'en voye rien à ses fideles, sinon pour leur bien & salut. Et prendra les tesmoignages de l'Esriture à ce conuenables. D'auantage, s'il les voit en maladie dangereuse, de leur donner consolation qui passe en eux outre: & se sçait qu'il les vera touger en leur affliction: est à sauoir, s'il les cognoist estre ennuantés de l'horreur de la mort & leur remonstree qu'en icelle il n'y a nulle malice & desolacion aux fideles, lesquels ont Jesu-Christ, leur guide & protecteur, qui par icelle les conduira à la vie, en laquelle il est entré. Et par semblables remonstreances leur estre ceste exhortation & teneur qu'ils ont du gémement de Dieu. S'il n'en voit point assez abatus & angoustés du sentiment de leurs pechez, leur declairer qu'elle est la justice de Dieu: luant laquelle ils ne peuvent confiter, sinon par la misericorde, embrassant Jesu-Christ pour leur salut. Au contraire les

Oraison.

Voyant affligtez cy l'eure consciences, & troublez
 & l'eure offenses, qu'il leur monstret & represen-
 te J'esue-Christ au vif, & comment cy luy tous
 pource pecheurs (qui se & fians d'eux mesmes,
 se reposent cy sa bonté) trouvent soulagement & refuge.
 Donc, dy bon & fidele Ministre aura à considérer
 Le moyeu qui sera bon & prendre, pour consoler Les
 patients & affligtez, selon l'affectiion qu'il verra cy
 eux: & Le tout par La Parole de nostre Seigneur.
 Et mesme si Le Ministre a quelque chose, & quoy
 il puisse aussi consoler & aider corporellement
 Les pource affligtez, qu'il ne s'y espargne,
 monstrant à tous vray exemple
 d'Charité.

ORAI SON DV FIDE-
 LE, DETEN V EN
 CAPTIVITE.

Seigneur Dieu, qui es iuste iug, pour punir
 tous ceux qui continuent à t'offenser, comme
 tu es Pere pitoyable pour recevoir à merci tous
 ceux qui se reduisent à toy: fay-moy La grace que
 ie soye vrayement touché de La cognoissance de mes
 pechez: & qu'au lieu de me flater ou endormir, ie
 soye confus de coeur cy ma pourceté, & qu'aussi ie
 La confesse & bouge, pour te donner gloire cy
 m'humiliant. Et comme tu nous instruis à cela
 par ta Parole, fay qu'elle m'esclaire tellement cy
 ma conscience, qu'cy examinant toute ma vie, i'ap-
 preno

Oraison.

prene à me deplaire. Aussi que tous Les Casti-
mens que tu m'envoyes, me seruent à vne mes-
me fin, & que par tous moyens ie soye induit à pen-
ser de plus pres à moy, à fin de te requerrir, tant
que tu me pardonnes mes fautes passées, qu'il
te plaise pour l'auenir m'adresser au bon Chemin,
& me reformer à vne droite obeissance de ta
iustice. Sur tout que ie recognoisse que La mal-
heureuse captiuité, où ie suis detenu sous La tyran-
nie de L'Ante Christ, est vne iuste punition de
ce que ie ne l'ay point serui & adoré comme ie de-
uoys: & qu'encores de present ie suis grandement
& faillant enuers ta Maieste. Et de fait, si tu n'as
pas iadis permis sans cause, que ton peuple fust
transporté en Babylone, pour estre assuietti quant au
corps, au ioug de infidelles: par plus forte raison, ce
ste tant dure & cruelle seruitude, que nous portons
sur nos ames, procede de nos iniquitez, tant que
nous auons prouoqué toy ier, & sommes indignes
que tu regnes pleinement sur nous. Toutefois,
Seigneur, qu'il te plaise auoir pitié de tant de
poures ames que tu as si durement rachetées, & ne
permets que Satan Les mene à perdition. Entre
Les autres, puis que desia tu m'as fait ce bieu de
me monstrer comment ie te soy glorifier, don-
ne-moy aussi vne affectiion entiere de m'employer
à ce faire: tellement que ie dedie & corps & ame
à exalter toy saint Nom. Et pour ce que ie
m'en acquite mal, craignant plus tost Les me-
naces des hommes que ta voix, & m'

Oraison.

Laisant conduire par l'infirmité de ma
 Gair, plus tost que par la vertu de toy
 Esprit, ne permets point que ie m'entretienne en
 un si grand vice, nourrissant toy ieu & ta vengeance
 contre moy par mon hypocrisie: mais plus
 tost fonges-moy au dif, à fin qu'en aspirant à vne
 vraye repentance, ie souspire continuellement à toy.
 Et encor, Seigneur, combien que ie ne soye du
 tout si bieu disposé à te requerrir comme ie doy,
 que tu ne laisses point de me rendre ta
 main puissante, pour me retirer de ceste
 fange & ordure, & me deliurer de cest
 abysme. Et pour ce que selon ma rudesse & sen-
 sualité, ie ne voy nul moyen, qu'il te
 plaise de luy trouver par ton conseil admi-
 rable: comme il t'est facile de fuer ce qui
 semble impossible aux hommes. Et quand il te
 plaina me faire quelque ouverture, ne permets
 que ie soye lasché & paresseux à sortir de ce-
 ste prison ma dite, pour chercher la liberté
 de seruir à ta gloire. Fay-moy la grace que
 i'oublie toutes mes commoditez charnelles,
 voire que ie m'oublie moy-mesme, à ce que
 vicy ne m'empesche de suivre ta volonte.
 Delivre-moy de toute des fiance, & trop grande so-
 licitude, à fin qu'en pleine hardiesse ie ne lais-
 se g'ider par ta Parole. Et à fin que ie puisse
 obtenir vne telle misericorde de toy, qu'il
 te plaise de n'auoir esgard à ma fragilité, que tu
 cognois, & laquelle se monstre par trop, si-

Oraison.

noy posé l'a corrigé: & ainsi, que l'imperfection
qui est en moy, n'empesche point que tu ne par-
face ce que tu y as commencé. Et à cause que
meus ne sommes pas dignes de nous
présenter deuant ta maiesté, exauce-moy au Moy
de nostre Seigneur Jesus-Christ ton filz, com-
me tu nous l'as ordonné Adoucat: & que
par son mérite & son intercession sup-
plée au défaut qui est
en nous, Amey.



AV LECTEUR.

CE a esté yne chose que tousiours l'Eglise a eüe en singuliere recommandation, d'instruire les petis enfans en la doctrine Chrestienne. Et pour ce faire, non seulement on auoit anciennement les Escoles, & commandoit-on a vn chacun de bien endoctriner sa famille, mais aussi l'ordre publicque estoit par les temples, d'examiner les petis enfans sur les poincts qui doiuent estre communs entre tous Chrestiens. Et a fin de proceder par ordre, on vsoit d'vn formulaire, qu'on nommoit Catechisme. Depuis, le diable en dissipant l'Eglise, & faisant l'horrible ruine, dont on voit encores les enseignes en la plus part du monde, a destruit ceste sainte police: & n'a laissé que ie ne say quelles reliques, qui ne peuuent sinon engendrer superstition, sans aucunement edifier. C'est la Confirmation, qu'on appelle, ou il n'y a que singerie sans aucun fondement. Ainsi, ce que nous mettons en auant, n'est sinon l'vsage, qui de toute ancienneté a esté obserué entre les Chrestiens: & n'a iamais esté delaislé, que quand l'Eglise a esté du tout corrompue.

CATECHISME

C'EST A DIRE,

Le formulaire d'instruire les enfans en la Chrestienté : fait en maniere de Dialogue, ou le Ministre interroge, & l'Enfant respond.

Des articles de la foy.

DIMANCHE PREMIER.

Le Ministre.

Quelle est la principale fin de la vie humain?

La fin de nostre vie.

L'enfant. C'est de cognoistre Dieu.

Le Ministre. Pourquoi dis-tu cela?

L'enfant. Pour ce qu'il nous a creéz et mis au monde, pour estre glorifié en nous. Et c'est bien raison que nous rapportions nostre vie à sa gloire, puis qu'il en est le commencement.

Le Ministre. Et quel est le souverain bien des hommes?

Le souverain bien des hommes.

L'enfant. Cela mesme.

Le Ministre. Pourquoi l'appelles-tu le souverain bien?

L'enfant. Pour ce que sans cela, nostre condition est plus mal-heureuse que celle des bestes brutes.

Le Ministre. Par cela sont nous voyons qu'il n'y a nul si grand mal-heur que de ne
Dieu

Des articles

Vivez par selen Dieu.

L'enfant. Veire.

Le Ministre. Mais quelle est la drayve & droite cognoissance de Dieu?

L'enfant. Quand en le cognoist, à fry de l'honneur.

Le Ministre. Quelle est la maniere de le bien honorer?

La maniere de bien honorer Dieu gist en quatre poincts.

L'enfant. C'est que nous ayons toute nostre fiance en luy: que nous le servions en obissance à sa volente: que nous le requerions en toutes nos necessitez, regardant en luy salut et tout bien: & que nous le reconnissions tant de cœs que de bonse, que tout bien procede de luy seul.

D I M A N C H E II.

Le Ministre.

Où à fin que ces choses soyent reduites par ordre, & exposees plus au long, quel est le

Le premier premier point?

L'enfant. C'est d'auoir nostre fiance en Dieu.

Le Ministre. Comment cela se peut-il faire?

L'enfant. C'est premierement de le cognoistre tout-pissant & tout boy.

Le Ministre. Suffit-il de cela?

L'enfant. Noy.

Le Ministre. La raison?

L'enfant. Pour ce que nous ne sommes pas

De la Foy.

Par signes, qu'il demostre sa puissance pour nous aider, & que qu'il se de sa bonte envers nous.

Le Ministre. Que faut-il donc plus?

L'enfant. Que nous ayons certains qu'il nous aime, & nous veut estre Pere & Sauveur.

Le Ministre. Comment cognoissons-nous cela?

L'enfant. Par sa parole, & il nous declare sa misericorde en Jesus-Christ, & nous assure de sa dilection envers nous.

Le Ministre. Le fondement donc d'une vraye foy en Dieu, est de le cognoistre en Jesus-Christ.

L'enfant. Voire.

Le Ministre. Mais quelle est en somme la substance de ceste cognoissance?

L'enfant. Elle est comprise en La Confession de foy que font tous Chrestiens, laquelle on appelle communement, Le symbole des Apostres, par ce que c'est un sommaire de La vraye creance, & n'y a tousiours tenu en La Chrestienté, & aussi qui est tiré de La pure doctrine apostolique.

Le Ministre. Recite ce qui y est dit.

L'enfant.

Je croy en Dieu le Pere tout puissant, Createur du Ciel & de la terre. Et en Jesus-Christ son seul filz nostre Seigneur. Qui a esté conçu du saint Esprit, nay de la vierge Marie. A souffert

Le fondement pour avoir confiance. Jean 17

Le symbole des apostres.

Des Articles

fert sous Ponce Pilate : a esté crucifié, mort, & enseveli. Est descendu aux enfers : le tiers iour est resuscité des morts : il est môté aux ciens, est assis à la dextre de Dieu le Pere tout-puissant : de là viendra iuger les vifs & les morts.

Je croy au saint Esprit. La sainte Eglise vniuerselle, la communion des saints. La remission des pechez. La resurrection de la chair. La vie eternelle, Amen.

D I M A N C H E . III.

Le Ministre.

Pour bien expliquer ceste confession par le menu, ey combien de parties la diuisioné-nous?

Quatre parties.

L'enfant. Ey quatre principales.

Le Ministre. Quelles?

L'enfant. La premiere sera de Dieu le Pere. La seconde, de son filz, Jesus-Christ, ey laquelle est recitée toute l'histoire de nostre redemption. La troisieme, du S. Esprit. La quatrieme, de l'Eglise, & de graces de Dieu enuoyées icelle.

De la Trinité.

Le Ministre. Ven qu'il n'y a qu'ung Dieu, qui te meut de reciter le Pere, le filz, & le saint Esprit, qui sont trois?

L'enfant. Pour ce qu'ey vne seule essence diuine, nous auons à considerer le Pere, comme le commencement & origine, ou la cause premiere de toutes choses : puis apres son filz, qui est la Sagesse eternelle : & le saint Esprit, qui est sa Ver-
tu

tu & puissance, laquelle est espendue sur toutes creatures, & neantmoins resi de tousiours en Luy.

Le Ministre. Par cela tu veuy dire, que il n'y a nul inconuenient, qu'en vne mesme Diuinite nous comprenons distinctement ces trois personnes: & que Dieu n'est pas pourtant Diuise.

L'enfant. Il est ainsi.

Le Ministre. Recite maintenant la premiere partie. La premiere partie.

L'enfant. Je croy en Dieu Le Pere tout-puissant, Createur du ciel & de la terre.

Le Ministre. Pourquoi Le nommes-tu Pere? Pere.

L'enfant. C'est au regard de Iesue-Christ, qui est la Parole eternelle, engendree de Luy deuant les siecles: puis estant manifeste au monde, a este approuue & de claire estee son filz. Mais tant que Dieu est Pere de Iesue-Christ, de la s'ensuit qu'il est aussi le nostre.

Le Ministre. Comment entens-tu qu'il est tout-puissant?

L'enfant. Ce n'est pas seulement a dire qu'il ait le pouuoir ne l'exercant pas: mais qu'il a toutes creatures en sa main & suietion: qu'il dispose toutes choses par sa prouidence, gouuerne le monde par sa Volonte, & conduit tout ce qui se fait, selon que bon Luy semble. Qu'emporte la puissance de Dieu.

Le Ministre. Ainsi selon toy dire la puissance & Dieu n'est pas visue, mais emporte d'auantage: La puissance de Dieu n'est pas visue.

Des Articles

D'avantage: à sçavoir, q' il a tousiours la main à
la besogne, & q' il n'y ne se fait, sinoy par luy ou
avec soy conge & soy ordonnance.

L'enfant. Il est ainsi.

D I M A N C H E I I I I.

Le Ministre.

Pourquoy aious-tu qu'il est Createur du
Ciel & de la terre?

Pfe. 104
Rom. 1

L'enfant. Pour ce q' il s'est manifesté à
nous par ses oeuvres, il faut qu'en icelles nous le
cognoissons. Car nostre entendement n'est pas ca-
pable de comprendre soy essence, mais le monde
nous est comme un miroir, auquel nous le
pouvons contempler seloy qu'il nous est expedient
de le cognoistre.

Miroir
pour co-
gnoistre
Dieu.

Le Ministre. Par le Ciel & la Terre,
n'entens-tu pas le rest du des creatures?

L'enfant. Si say: mais elles sont comprises
sous ces deux mots, à cause qu'elles sont toutes ce-
lestes ou terrestres.

Le Ministre. Et pourquoy appelle-tu Dieu
seulement Createur, Dieu qui entretient & conserve
tousiours les creatures en leur estat, est beaucoup
plus que les avoir une fois créés?

L'enfant. Aussi par cela n'est-il pas seule-
ment signifie, qu'il ait po^s de son coup mis ses oeuvres
en nat^{re}, a fin de les delaisser puis apres, sans
s'en soucier plus: mais fait entendre que comme le
monde a esté fait par luy au commencement, aussi
qu'il maintient il l'entretient en son estat, tellement

que

De la Foy.

que le ciel, la terre, & toutes creatures ne
consistent en leur estre, sinoy par sa vertu.
D'auantage, puis qu'il tient ainsi toutes choses
en sa main, il s'ensuit qu'il en a le gouuernement
& maistrise. Parquoy, tant qu'il est createur du
ciel & de la terre, c'est luy qui conduit par sa
bonté, vertu, & sagesse, tout l'ordre de nature:
enuoie la pluye & la secheresse: les gresles, les
tempestes, & le beau temps, fertilité & sterilité,
santé & maladies. En somme, il a toutes choses
à commandement, pour s'en seruir selon qu'il luy
semble bon.

Le Ministre. Touchant des diables
& des meschans, luy sont-ils aussi bien
suiets?

L'enfant. Combien qu'il ne les conduise
pas par son saint Esprit, toutes fois il leur tient
la bride en telle sorte, qu'ils ne se pourroyent bou-
ger, sinoy tant qu'il leur permet. Et mesme il
les contraint d'exercer sa volonté, combien que
ce soit contre leur intention & propos.

Le Ministre. De quoy te sert-il de sa-
uoir cela?

L'enfant. Beaucoup: car ce seroit pouuoir de
si les diables & les iniques auoyent le pou-
uoir de rien faire maugré la volonté de Dieu.
Et mesmes nous ne pourrions iamais auoir
repos en nos consciences, d'autant que nous se-
rions en leur danger: mais quand nous sa-
uons que Dieu leur tient la bride serrée, telle-

Des dia-
bles.

Le diable
ne peut riē
sans Dieu.

Des Articles

ment qu'ilz ne peuuent rien que par son conge, en ce-
la nous auons occasion de nous reposer & resiouir:
Deu que Dieu promet d'estre nostre protecteur,
a & nous & defendre.

D I M A N C H E V.

Le Ministre.

La seconde
partie.

VEnons maintenant a la seconde partie.
L'enfant. Et cy, Jesus-Christ soy
filz unique, &c.

Le Ministre. Que contient-elle en somme?

L'enfant. C'est que nous recognoissons
le filz de Dieu pour nostre Sauueur, & le
moyen comme il nous a deliurez de la mort,
& acquis salut.

Le Ministre. Que signifie ce mot Jesus,
par lequel tu le nommes?

E S V S.
Math. I
L'enfant. C'est a dire Sauueur: & luy a
esté impose de l'Ange par le commandement
de Dieu.

Le Ministre. Cela vaut-il plus, que
s'il eust receu ce nom de hommes?

L'enfant. Ouy bien: car puis que Dieu veut
qu'il soit ainsi appelle, il faut que il soit tel a
la verité.

Qu'empor
te le titre
de Christ.
Le Ministre. Que veut dire puis apres
le mot de Christ?

L'enfant. Par ce titre est encore mieuy de-
clairé sey office: c'est qu'il a esté oingt du Peu

De la Foy

ecceſte, pour eſtre ordonné Roy, Preſtre ou Sacri-
ficateur, & Prophece.

Le Miniſtre. Comment ſais-tu cela?

L'enfant. Pour ce que ſeſon l'Éſcriture,
L'onction doit ſervir à ces trois Hoſes: & auffi
elles Luy ſont attribuées pluſieurs fois.

Le Miniſtre. Mais de quel genre s'huy le
a-il eſté oingt?

L'enfant. Ce n'a pas eſté d'une huile vi-
ſible, comme Les anciens Rois, Preſtres, & Prophe-
tes: mais c'a eſté de graces du ſainct Eſprit,
qui eſt la Verité de ceſte onction exterieure, qui
ſe faiſoit Le temps paſſé.

Le Miniſtre. Quel eſt ce Royaume dont
tu parles? Royaume
de Chriſt.

L'enfant. Il eſt ſpirituel, & conſiſte en la
parole & en l'Éſprit de Dieu, qui contiennent iu-
ſtice & vie.

Le Miniſtre. Et ſa Preſtriſe?

L'enfant. C'eſt l'office & autorité de
ſe reſenter devant Dieu, pour obtenir grace &
faueur, & appaiſer ſon ire, en offrant ſacrifice, qui Luy
ſoit agreable. Preſtriſe
de Chriſt.

Le Miniſtre. Comment eſt-ce que tu ſis
Jeſus-Chriſt Prophece?

L'enfant. Pour ce qu'en deſcendant au monde
il a eſté meſſager & ambassadeur ſouverain de
Dieu ſon Pere, pour expoſer pleinement La volon-
té d'iceluy au monde: & ainſi mettre fin à toutes
Prophecies & revelations. Chriſt
Prophece
Iſa. 7
Hebr. 1

Des Articles

D I M A N C H E V I.

Le Ministre.

TE revient-il quelque profit de cela?

Jean. 1

L'enfant. Le tout est à nostre utilité: car Jesus-Christ a receu tous ces dons, pour nous en faire participans, à fin que nous recevions tous de sa plénitude.

Le Ministre. S'éclaircissez-moy cela plus au long.

Ephes. 4
Christ fon-
taine de
tout bien

L'enfant. Il a receu le S. Esprit avec toutes ses graces en perfectiion, pour nous en eslargir et distribuer à chacun selon sa mesure et portiion que Dieu cognoit estre expediente. Et ainsi nous puisons de Luy comme d'une fontaine, tout ce que nous avons de biens spirituels.

Le Ministre. Soy Royaume de quoy nous sert-il?

Dequoy
nous sert
le royau-
me de
Christ.

L'enfant. C'est qu'estans par Luy mis en liberteé de conscience, & remplis de ses richesses spirituelles, pour vivre en justice & sainteté: nous avons aussi la puissance pour vaincre le Diable, le peché, la Chair, & le monde, qui sont les ennemis de nos ames.

Le Ministre. Et sa prestise?

Prestise
de Christ.
Hebr. 7. 8
9. 10. 13.

L'enfant. Premièrement, tant qu'il est nostre Mediateur, pour nous reconcilier à Dieu son Pere: puis apres que par son mort nous avons accés pour nous presenter aussi à Dieu, & nous offrir en sacrifice, avec tout ce qui proced de nous. Et en cela nous sommes compagnons de sa

Pre

Presfois.

Le Ministre. Il reste La Prophetie.

Prophetie
de Christ.

L'enfant. Puis que cest office a este donné au Seigneur Jesus, pour estre Maistre & Docteur de siens, La fin est de nous introduire à La vraie cognoissance du Pere & de sa Verité: tellement que nous soyons escoliers domestiques de Dieu.

Le Ministre. Tu veuy donc conclure, que ce titre de Christ comprend trois offices que Dieu a donnez à soy filz, pour en communiquer le fruit & la vertu à ses fidelles.

L'enfant. Voire.

D I M A N C H E V I I

Le Ministre.

Pourquoy L'appelles-tu filz unique de Dieu, veu que Dieu nous appelle tous ses enfans?

L'enfant. Ce que nous sommes enfans de Dieu, ce n'est pas de nature, mais seulement par adoption & par grace, entant que Dieu nous veut reputed tez. Mais Le Seigneur Jesus, qui est engendré de La substance de soy Pere, & est d'une mesme essence, à boy droit est dit filz unique: car il n'y a que Luy seul qui soit naturel.

Christ filz
vunique de
Dieu.
Ephes. 1.
Iean 1
Hebr. 5

Le Ministre. Tu veuy donc dire que cest honneur est propre à Luy seul, & Luy appartient naturellement: mais il nous est communiqué de soy gratuit, entant que nous sommes ses membres.

Des Articles

L'enfant. C'est cela. Et pourtant, au regard de ceste communication, il est dit ailleurs,

Rom. 8 Le Premier nay entre plusieurs freres.

Colos. 1

Le Ministre. Que veut dire ce qui s'en suit apres?

Onction de Christ.

L'enfant. Il declairé comme le filz de Dieu a esté vint du Pere, pour nous estre Sauueur: c'est à sauoir, en prenant nostre chair humaine, & accomplissant les choses requises à nostre redemption, comme elles sont ici recitées.

Le Ministre. Qu'entens-tu par ces deux mots, Conceu du saint Esprit, Nay de La vierge Marie.

Christ
vray homme.

Psea. 32

Math. 1

Luc 1

L'enfant. Qu'il a esté formé au ventre de La vierge Marie, de La propre substance d'icelle, pour estre semence de David, comme il auoit esté prédit: et neantmoins que cela s'est fait par operation miraculeuse du saint Esprit, sans compagnie d'homme.

Le Ministre. Estoit-il donc requis qu'il vestist nostre propre chair?

L'enfant. Ouy, d'autant qu'il falloit que La desobeissance commise contre Dieu par L'homme, fust réparée en La nature humaine. Et aussi il ne pouuoit estre autrement nostre Mediateur, pour nous conjoindre à Dieu son Pere.

Rom. 5

1. Tim. 2

Hebr. 4

Le Ministre. Tu dis donc qu'il falloit que Jesus-Christ fust homme, pour accomplir l'office de Sauueur, comme en nostre propre personne.

L'enfant

De la Foy.

L'enfant. *Voire. Car il nous faut recou- Recourees
urer en luy tout ce qui nous de fait en nous- en Christ
mesme. Ce qui ne se peut autrement faire. ce qui n'o
de faut.*

Le Ministre. *Mais pourquoy cela s'est-il
fait par le saint Esprit, & non point par oeuvre
d'homme, selon l'ordre & nature?*

L'enfant. *Pour ce que la semence humaine est Christ con
ce du
d'elle-mesme corrompue, il fallloit que la vertu saint E-
sprit.
du saint Esprit entreuint en ceste conception, pour
preserver nostre Seigneur de toute corruption, &
le remplir de sainteté.*

Le Ministre. *Ainsi, il nous est demonstret
que celuy qui doit sanctifier les autres, est exempt
de toute macule: & du ventre de sa mere est
consacré à Dieu en pureté originelle, pour n'estre
point sujet à la corruption universelle du gen-
re humain.*

L'enfant. *Je l'entend ainsi.*

DIMANCHE VIII.

Le Ministre.

Comment est-ce qu'il est nostre Seigneur?

L'enfant. *Comme il a esté constitué du Christ ro-
stre Sei-
gneur.
Ephes. 3
Colof. 1
Pere, afin qu'il nous ait en son gouvernement, pour
gouverner le Royaume & la seigneurie de Dieu au
ciel, & en terre, & pour estre Chef des Anges &
de fideles.*

Le Ministre. *Pourquoy viens-tu de la
nativité incontinent à la mort, laissant toute
l'histoire de sa vie?*

L'enfant. *Pour ce qu'il n'est ici parle que
D.iiii.*

Des Articles

& ce qui est proprement de la substance de nostre redemption.

Le Ministre. Pourquoi n'est-il dit simplement en dy mot, qu'il est mort: mais est parlé de Ponce Pilate, sous lequel il a souffert?

L'enfant. Cela n'est pas seulement pour nous assurer de la certitude de l'histoire, mais c'est aussi pour signifier que sa mort emporte condamnation.

Le Ministre. Comment cela?

L'enfant. Il est mort pour souffrir la peine qui nous estoit due, et par ce moyen nous en delivrer. Or pour ce que nous estions coupables devant le jugement de Dieu, comme mal-faicteurs, pour représenter nostre personne, il a voulu comparoister devant le siege d'un juge terrible, et estre condamné par la bouche d'iceluy, pour nous absoudre au throne du Juge celeste.

Le Ministre. Neantmoins Pilate le prononce innocent: et ainsi, il ne le condamne pas, comme s'il en estoit digne.

L'enfant. Il y a l'un & l'autre. C'est, qu'il est justifié par le tesmoignage du juge, pour monstrez qu'il ne souffre point pour ses de'merites, mais pour les nostres: & cependant est condamné solennellement par la sentence d'iceluy mesme, pour & noter qu'il est vraiment nostre pleige, recevant la condamnation pour nous, à fin de nous en acquitter.

Le Ministre. C'est bien dit. Car s'il estoit

Ch rist con
di né pour
nous ab-
se udre.

Mat. 27
Luc 23

Ch rist con
dâné pour
nous.

Ch rist no-
stre pleige.

estoit pecheur, il ne seroit pas capable de souffrir la mort pour Les autres : & neantmoins, à fin que sa condamnation nous soit de liurance, il faut qu'il soit reputé entre Les iniques.

Isaie 53.

L'enfant. Je l'entens ainsi.

D I M A N C H E I X.

Le Ministre.

Ce qu'il a esté crucifié, emporte-il quelque gloire, plus tost que si on l'eust autrement fait mourir?

L'enfant. Ouy, comme l'Apostre Le re-
monstre, disant, qu'il a esté pendu au bois, pour trans-
porter nostre malediction sur soy-mesme, pour
nous en descharger. Car ce genre de mort estoit
maudit de Dieu.

Christ fait
tuet à ma-
lediction
pour nous
en deliurer

Deut. 21.
Gala. 3.

Le Ministre Comment? n'est ce pas de-
honneur Le Seigneur Jesus, de dire qu'il a esté
suet à malediction, mesme deuant Dieu?

L'enfant. Nenny: car ey La receuant, il l'a
annantie par sa vertu: tellement qu'il n'a pas Lais-
sé d'estre tousiours benit, pour nous rempliz de
sa benediction.

Le Ministre. Expose ce qui s'ensuit.

L'enfant. S'autant que La mort estoit
vne malediction sur L'homme, à cause du peché,
Jesus-Christ l'a endurée, & ey l'endurant, La
vaincue. Et pour de monstrer que c'estoit vne
vraye mort que La sienne, il a voulu estre mis
au sepulchre, comme Les autres hommes.

Christ en-
durant la
mort la
vaincue.

Le Ministre. Mais il ne semble pas, qu'il
S. d.

Mort des
fideles, est
passage à la
vie.

nous veuient quelque bien de ceste victoire,
veu que nous ne laissons point de mourir.
L'enfant. Cela n'empêche de rien: car
la mort des fideles n'est maintenant autre
chose qu'un passage, pour les introduire à vne
vie meilleure.

Le Ministre. De cela il s'ensuit qu'il ne
nous faut plus craindre la mort, comme vne
chose horrible: mais suivre volontairement no-
stre Chef & Capitaine Iesus-Christ, qui nous
y precede: non pas pour nous faire perir, mais
pour nous sauuer.

L'enfant. Il est ainsi.

D I M A N C H E X.

Le Ministre.

Que signifie ce qui est adionste de sa descen-
te es enfers?

Descente
de Christ
es enfers.
Act. 2

L'enfant. C'est, que non seulement il a
souffert la mort naturelle, qui est separation du
corpe et de l'ame: mais aussi que son ame a este
enferme en angoyse merueilleuse, que saint Pierre
appelle Les douleurs de la mort.

Le Ministre. Pour quelle raison cela s'est
il fait, et comment?

L'enfant. Pource qu'il se presentoit à Dieu
pour satisfaire au nom des pecheurs, il fal-
loit qu'il sentist ceste horrible destresse en sa
conscience, comme s'il estoit delaisse de Dieu,
et mes

et mesme comme si Dieu estoit courroucé contre
Luy. Estant en cest abyssme, il a crié, Moy Dieu,
mon Dieu, pourquoy m'as-tu laissé?

Mat. 27
Marc 15

Le Ministre. Dieu estoit-il donc cour-
roucé contre Luy?

L'enfant. Moy: mais il falloit touteffois
qu'il l'affligeast ainsi, pour Verifier ce qui a
esté prédit par Isaic, Qu'il a esté frappé de la
main du Pere, pour noz péchez: et qu'il a porté
noz iniquitez.

Isaic 53
I. Pier. 2

Le Ministre. Mais comment pouvoit-il
estre en telle frayeur, comme s'il estoit abandonné
de Dieu, Luy qui est Dieu mesme?

L'enfant. Il faut entendre que seley sa na-
ture humaine il a esté en ceste extremité: et
pource faire, que sa Divinité se tenoit
pour un peu de temps comme cachée.
c'est à dire, qu'elle ne demostrois point
sa vertu.

Le Ministre. Mais comment se
peut-il faire que Jesus Christ, qui est
le salut du monde, ait esté en telle dam-
nation?

L'enfant. Il n'y a pas esté pour y de-
meurer: car il a tellement senti cest horreur,
que nous avons dit, qu'il n'en a point
esté oppressé: mais a bataillé contre la
puissance de infern, pour la rompre
et destruire.

Le Ministre. Par cela nous voyons la

Des Articles

Torment
de Christ
& des pe-
ch&eurs en
quoy dif-
fere.

Difference entre Le tourment qu'il a souffert, & ce-
luy que sentent Les pecheurs, que Dieu punit en son
iue. Car ce qui a este temporel en luy est perpet-
uel aux autres: & ce qui a este seulement en
aiguillon pour le peindre, leur est en glaive
pour les mener à mort.

L'enfant. C'est cela: car Iesue-Christ
n'a pas laisse d'esperer tousiours en Dieu au
milieu de telles destressees: mais Les pecheurs
qui Dieu damne, se desesperent et
despitent contre luy, iusques à le blas-
phemer.

D I M A N C H E X I.

Le Ministre.

Pouons-nous pas bien veuoir & cela,
quel fruit nous receuons de la mort de Je-
sue-Christ?

Le fruit &
la vertu de
la mort de
Iesue-
Christ
est en trois
points.

L'enfant. Ouy bien. Et premierement nous
voyons que c'est un sacrifice, par lequel
il a satisfait pour nous au iugement de Dieu: &
ainsi a appeise l'ire de Dieu contre nous,
et nous a reconciliees à luy. Pour le second,
que son sang est le lauement, par lequel
nos ames ont este purgees de toutes macu-
les. Finalement, que par ceste mort nos
pechez sont effacez, pour ne point venir en
memoire deuant Dieu: et ainsi que l'obli-
gation, qui estoit contre nous, est abolie.

Le Ministre. N'cy auons-nous pas quelque

autre

autre utilité?

L'enfant. Si auond : c'est, que si nous sommes vrais membres de Christ, nostre vieil homme est crucifié, & nostre chair est mortifiée : à fin que les mauuaises concupiscences ne regnent plus en nous.

Le Ministre. Je claire l'article suivant.

L'enfant. C'est que le troisieme iour il est resuscité. Enquoy il se est demonstré vainqueur de la mort et de peché. Car par sa resurrexion il a englouty la mort, a rompu les liens du Diable, et a destruit toute sa puissance.

Le Ministre. En combien de sortes nous profite ceste resurrexion?

L'enfant. La premiere est, que la iustice nous a esté pleinement acquise et icelle. La seconde, que ce nous est un certain gage que nous resusciterons vne fois en immortalité glorieuse. La troisieme, que si nous communiquons vrayement à icelle, nous resuscitons de à present en nouveauté de vie, pour seruir à Dieu, et diuer saintement seloy soy bon plaisir.

Le profit de la resurrexion en trois points.
Rom. 4
I. Cor. 15.
Rom. 6.

D I M A N C H E X I I.

Le Ministre.

P Desuions outre.

L'enfant. Il est monté au ciel.

Des Articles

Christ mō-
té au ciel.

Le Ministre. Est-il monté en telle sorte, qu'il ne soit plus en terre?

L'enfant. Ouy: car puis qu'il a fait tout ce qui luy estoit enjoint du Pere, et qui estoit requis à nostre salut, il n'estoit plus mestier qu'il conversast au monde.

Le Ministre. Que nous profite ceste Ascension?

Le profit de
l'Ascension
en deux
poincts.
Rom. 6.
Hebr. 7.

L'enfant. Le profit en est double: car d'au- tant que Jesus-Christ est entré au ciel en no- stre nom, ainsi qu'il en estoit descendu pour nous, il nous y donne entrée, et nous a assurez que la porte nous est maintenant ouverte, laquelle nous estoit close pour nos pechez. Secondement, il apparoit là devant la face du Pere, pour estre no- stre Intercesseur et Advocat.

Le Ministre. Mais Jesus-Christ mon- tant au ciel, s'est-il tellement retiré du mon- de, qu'il ne soit plus avec nous?

L'enfant. Noy: car il a dit le contrai- re, c'est, qu'il sera avec de nous jusques à la fin.

Le Ministre. Est-ce de presence corporelle qu'il demeure avec nous?

Luc 24.
Act. 1.

L'enfant. Noy: car c'est autre chose de soy corps qui a esté eslévé en haut, et de sa vertu, laquelle est par tout espandue.

Le Ministre. Comment entens-tu qu'il est assis à la dextre de Dieu son Pere?

Mat. 28.

L'enfant. C'est, qu'il a receu la seigneurie du ciel et de la terre, à fin de regir et gou-
verner

uerence tout.

Le Ministre. Mais que signifie la Dextre & ceste affecte, dont il est parlé?

L'enfant. C'este Vne similitude tirée de ^{Estre assis} à la dextre ^{de} princes terriens, qui font seoir à Leur costé Dextre ceux qu'ilz ordonnent Lieutenans, pour gouuerner en Leur nom.

Le Ministre. Tu n'entens donc sinon ce ^{Ephes. 1} que dit saint Paul, c'est, qu'il a esté constitué chef ^{Phili. 2} de l'Eglise, & exalté deffus toute principauté, & qu'il a receu dy nom par deffus tout nom.

L'enfant. Voire.

D I M A N C H E X I I I .

Le Ministre.

Pour suy ^{oultre.}

L'enfant. Je Là viendra iuger les Vifs & les morts. Qui est à dire, qu'il apparoi-
stra Vne fois du ciel en iugement, ainsi qu'on l'y ^{act. 1}
a deu monter.

Le Ministre. Puis que Le iugement se-
ra en la fin du siècle, comment Die-tu que
Les Vifs viuent Lors, & Les au-
tres seront morts: Veu qu'il est ordon-
né à tous hommes de mourir Vne fois?

L'enfant. Saint Paul respond à ceste
questiion, disant, que ceux qui seront Lors surui-
uans, seront s. bitement changz: à fin que Leur ^{1. Cor. 15.}
corruption soit abolie, & que Leur corps soit re-
nouuélé, ^{1. The. 4.}

Des Articles

nouvelle, pour estre incorruptible.

Le Ministre. Tu entends donc, que cette mutation leur sera comme une mort, pour ce qu'elle abolira leur premiere nature, pour les faire resusciter en autre estat.

L'enfant. C'est cela.

Le Ministre. Nous venient-il quelque consolation de ce que Jesus-Christ doit donc fois venir iuger le monde?

L'enfant. Ouy singuliere: car nous sommes certains qu'il n'apparaitra, sinoy en nostre salut.

Le Ministre. Nous ne devons pas donc craindre le dernier iugement, pour l'avoir en horreur.

Christ nostre iuge & advocat.

L'enfant. Noy pas: puis qu'il ne nousindra venir devant autre iuge, que celui mesme qui est nostre advocat, & a prins nostre cause en main, pour la defendre.

D I M A N C H E X I I I I .

Le Ministre.

La troisieme partie. du S. Esprit & de ses graces.

Venons à la troisieme partie.

L'enfant. C'est la foy au saint Esprit.

Le Ministre. A quoy nous profite-elle?

L'enfant. A ce que nous recognoissons, que comme Dieu nous a rachetez & sauvez par Jesus-Christ, aussi il nous fait par son S. Esprit participans & reste redemption & du salut.

Le

De la Foy.

Le Ministre. Comment cela?

L'enfant. Comme le sang de Jesus-Christ est nostre ranchem, aussi faut-il que le saint Esprit en arrose nos consciences, à ce qu'elle soyent lavées.
1. Pier. 1
1. Jean 1

Le Ministre. Il faut à cecy declaration plus certaine.

L'enfant. C'est à dire, que le saint Esprit habitant en nos cœurs, nous fait sentir la vertu de nostre Seigneur Jesus. Car il nous illumine, pour nous faire cognoistre ses graces: il les scelle et imprime en nos ames, et leur donne lieu en nous. Il nous rege-
Rom. 5
Ephes. 1
ner: et fait nouvelles creatures: tellement que par son moyen nous recevons tous les biens et dons qui nous sont offerts en Jesus-Christ.

D I M A N C H E X V.

Le Ministre.

Que sensuit-il?

L'enfant. La quatrième partie, où il est dit que nous croyons l'Eglise catholique.
La quatrième partie qui est de l'Eglise.

Le Ministre. Qu'est-ce que l'Eglise catholique?

L'enfant. C'est la compagnie de fideles, que Dieu a ordonné et eleuz à la vie éternelle.
Que c'est que l'Eglise.

Le Ministre. Est-il nécessaire de croire cest article?

Des Articles

Fruit de la mort de Christ.

L'enfant. Ouy bieu, si nous ne voulons faire la mort de Jesus-Christ visive, & tout ce qui a desia este recite: car le fruit qui en procede est l'Eglise.

Le Ministre. Tu sie donc, que jusques à ceste heure il a este parle de la cause & du fondement de salut, tant que Dieu nous a receus en dilection, par le moyeu de Jesus-Christ, & confirme en nous ceste grace par son saint Esprit: mais que maintenant est demonstree l'effet & l'accomplissement de tout cela, pour en donner meilleure certitude.

L'enfant. Il est ainsi.

Le Ministre. En quel sens nommee-tu l'Eglise Sainte?

Rom. 8

L'enfant. Peuce que ceux que Dieu a eleue: il les iustifie & purifie à saintete & innocence, pour faire en eux reluyre sa gloire. Et ainsi, Jesus-Christ ayant rachete son Eglise, l'a sanctifiee: à fin qu'elle fust glorieuse & sans macule,

Ephes. 5

Le Ministre. Que veut dire ce mot Catholique, ou uniuerselle?

Que signifie ce mot Catholique. Ephes. 4 1. Cor. 12.

L'enfant. C'est pour signifier que comme il n'y a que voy Chef des fideles, aussi tout doit estre unie en voy corps: tellement qu'il n'y a pas plusieurs Eglises, mais vne seule, laquelle est espartue par tout le monde.

La communion des fideles

Le Ministre. Et ce qui sensuit de la Communion des Saints qu'emporte-il?

L'en

De la Foy.

L'enfant. Cela est aiouste, pour mieux exprimer l'unité qui est entre ces membres de l'Eglise. Et aussi par cela nous est donné à entendre, que tout ce que nostre Seigneur fait de bien à son Eglise, est pour le profit & salut de sa-
euuy fidele: pour ce que tous ont communion en-semble.

D I M A N C H E X V I.

Le Ministre.

Mdie ceste sainteté que tu attribues à l'E-
glise, est-elle maintenant parfaite?

L'enfant. Noy pas cependant qu'elle bataille
en ce monde: car il y a tousiours des reliques d'im-
perfectiõ, lesquelles ne seront iamais ostées, ius-
ques à ce qu'elle soit pleinement coniointe à son
Chef Jesus-Christ, duquel elle est san-
ctifiée.

L'eglise en
cotes im-
parfaite.

Le Ministre. Et ceste Eglise ne se peut-
elle autrement cognoistre qu'en la croyant?

L'enfant. Il y a bien l'Eglise de Dieu visi-
ble, selon qu'il nous a donné les enseignes pour
la cognoistre, mais il est ici parlé proprement de
la compagne de ceux que Dieu a élus pour les
sauuer, laquelle ne se peut pas pleine-
ment voir à l'œil.

Le Ministre. Quo s'ensuit-il?

L'enfant. Je croy la remission de ces pechez.

Le Ministre. Qu'entens-tu par ce mot
de Remission?

Des Articles

L'enfant. Que Dieu par sa bonté gratuite, remet & quitte à ses fideles leurs fautes: tellement qu'elles ne viennent point en conte deuant son iugement, pour les en punir.

De la remission
des pechez

Le Ministre. Et cela il s'ensuit que nous ne meritions pas par satisfactions que Dieu nous pardonne.

L'enfant, Voire: car le Seigneur Jesus a fait le payement, & en a porté la peine. De nostre part nous ne pouuons apporter aucune recompense: mais faut que receuions par la pure liberalité de Dieu, pardon de tous nos mesfaits.

Le Ministre. Pourquoi mets-tu cest article apres l'Eglise?

L'enfant. Pour ce que nul n'obtient pardon de ses pechez, que premierement il ne soit incorporé au peuple de Dieu, & perseueré en unité & communion avec le corps de Christ, et ainsi qu'il soit vray membre de l'Eglise.

Remission
des pechez
n'est sinon
en l'Eglise.

Le Ministre. Ainsi hors de l'Eglise il n'y a que damnation et mort.

L'enfant. Il est certain. Car tous ceux qui se separent de la communauté des fideles, pour faire secte à part, ne doiuent esperer salut, cependant qu'ils sont en diuision.

D I M A N C H E X V I I .

Le Ministre.

La resurre
ction.

Que s'ensuit-il?
L'enfant. La resurrexction de la chair,
et la

et la Vie eternelle.

Le Ministre. Pourquoi cest article est-il mis?

L'enfant. Pour nous monstrez que nostre felicite ne gist pas en la terre: et qui set à double fin. Premièrement, à fin que nous apprenions de passer par ce monde, comme par un pays estrange, contemnant toutes choses terriennes, et n'y mettant point nostre cœur: puis aussi, que combien que nous n'appreciions pas encore le fruit de la grace que le Seigneur nous a faite en Jesus-Christ, que nous ne perdions pas courage pourtant, mais l'attendions en patience, jusques au temps de la revelation.

Le Ministre. Comment se fera ceste resurrection?

L'enfant. Ceux qui seront morts au paradis. I. Cor. 15 uant reprendront leurs corps, neantmoins d'autre qualité: à savoir, qui ne seront plus suetz à mortalité et corruption, combien que ce sera la mesme substance. Et ceux qui surauront encore, Dieu les resuscitera miraculeusement par ce changement subit, dont il a esté parlé.

Le Ministre. Et ceste resurrection ne sera-elle pas commune tant aux mauvais comme aux bons?

L'enfant. Ouy bien: mais ce sera bien en Mat. 25
diverse condition: car les bons Iean 5

Des Articles

Mtt. 25
Iean. 5

tevront à salut & ioye, Les autres à condamnati on & mort.

Le Ministre. Pourquoy don cest-il seulement parle de La Vie eternelle, et moy point aussi bien d'enfer?

L'enfant. Pourcc qu'il n'y a rien cousté en ce sommaire qui n'appartiene proprement à La consolation des consciences fideles, il nous recite seulement Les biens que Dieu fait à ses seruiteurs; et ainsi il n'y est fait nulle mention des iniques, qui sont exclus de son Royaume.

DIMANCHE XVIII.

Le Ministre.

PDie que nous auons Le fondement sur lequel La Foy est appuyée, nous pourrons bien de La conclurre que c'est que La *vraye foy.*

Que c'est
que vraye
foy.

L'enfant. Voir: à sauoir certain & ferme cognoissance de La dilection de Dieu enuers nous, selon que par son Euangile il se declaire estre nostre pere & Sauueur, par le moyes de Iesus-Christ.

Le Ministre. La pouuons-nous auoir de nous-mesmes, ou si elle vient de Dieu?

L'enfant. L'Esriture nous enseigne que c'est vy son singuliet du saint Esprit, & l'experience aussi Le monstre.

Le Ministre. Comment?

L'en

De la Foy.

L'enfant. Pour ce que nostre entendement est trop debile pour comprendre la sagesse spirituelle de Dieu, qui nous est revelée par la Foy, & nos oeuvres sont enclins à desiance, ou bien à fiance & peccerise de nous, ou de ces creatures. Mais le S. Esprit nous illumine, pour nous faire capables d'entendre ce qui autrement nous seroit incomprehensible, & nous fortifie en certitude, scellant & imprimant les promesses & salut en nos oeuvres.

Le saint
Esprit nous
illumine.

Le Ministre. Quel bien nous procure-il de ceste Foy, quand nous l'avons?

L'enfant. Elle nous justifie & quant Dieu, pour nous faire obtenir vie éternelle.

C'est la foy
qui nous im-
proue.

Le Ministre. Comment donc? L'homme n'est-il pas justifié par bonnes oeuvres, & devant saintement & selon Dieu?

L'enfant. Si il s'en trouvoit quelcun si parfait, on le pourroit bien nommer juste: mais tant que nous sommes tous peccateurs, il nous faut chercher ailleurs nostre dignité, pour répondre au iugement de Dieu.

D I M A N C H E X I X.

Le Ministre.

Mais toutes nos oeuvres sont elles tellement reprobées, qu'elles ne nous puissent mériter grace devant Dieu?

Des Articles

L'enfant. Premièrement, toutes celles que nous faisons de nostre propre nature, sont vicieuses, et par conséquent ne peuvent plaire à Dieu: mais il les condamne toutes.

Le Ministre. Tu dis donc, que deuant que Dieu nous ait receus en sa grace, nous ne pouuons sinoy pecher: comme un mauvais arbre ne produit que mauvais fruit.

L'enfant. Il est ainsi. Car encorée que nos oeures ayent belle apparence par dehors, si sont-elles mauvaises, puis que le coeur est peruerbe, lequel Dieu regarde.

Le Ministre. Par cela tu conclus que nous ne pouuons preuenir Dieu par nos merites, pour l'induire à nous bien faire: mais au contraire ne faisons que l'irriter contre nous.

L'enfant. Voire. Et pourtant ie voy di que par sa pure misericorde et bonté, sans aucune consideration de nos oeures, il nous a agreables en Jesus-Christ, nous imputant la justice d'iceluy, et ne nous imputant point nos faultes.

Le Ministre. Comment donc dis-tu que l'homme est iustificié par foy?

L'enfant. Pour ce qu'en croyant et receuant en vraye fiance de coeur les promesses de l'Euangile, nous entrons en possession de ceste justice.

Le Ministre. Tu entans que comme Dieu nous la presente par l'Euangile, aussi le
morey

Moyen de la recevoir, c'est par Foy.
L'enfant. Ouy.

D I M A N C H E X X.

Le Ministre.

Mais puis que Dieu nous a donc veus et
Meus, Les veuvres que nous faisons par sa gra-
ce, ne Luy sont-elles pas plaisantes?

L'enfant. Ouy bien, tant qu'il Les ac-
cepte libéralement, et moy pas pour leur pro-
pre dignité.

Des bon-
nes œuvres
qui sont
faites en
foy.

Le Ministre. Comment? ne sont-elles
pas dignes d'estre acceptées, puis qu'elles procè-
dent du saint Esprit?

L'enfant. Moy pas: A cause qu'il y a tou-
iours quelque infirmité de nostre Sair meslée
parmi, dont elles sont souillées.

Le Ministre. Quel sera donc Le moyen
de Les rendre agréables?

L'enfant Si elles sont faites en Foy, c'est
à dire, que La personne soit assurée en sa con-
science, que Dieu ne Les examinera pas à La ri-
gueur: mais en couurant Les imperfections et
macules par La pureté de Jesus-Christ, Les
tiendra comme parfaites.

Le moyen
pour faire
œuvres a-
gréables à
Dieu.

Le Ministre. Par cela diront nous que
L'homme Chrestien est justifié par ses veuvres,
après que Dieu L'a appelé, ou que par icelles il
mérite que Dieu L'aime pour obtenir salut?

L'enfant.

E. V.

Des Articles

Pse. 143

L'enfant. *Non: mais au contraire il est dit, que nul homme viuant ne sera iustificié deuant sa face. Pourtant nous auons à prier qu'il n'entre point en iugement ne en conte avec nous.*

Le Ministre. *Tu n'entens pas pourtant que Les bonnes oeuvres de fi & les soyen utiles.*

L'enfant. *Non: Car Dieu promet Les remuncerz amplement, tant en ce monde comme en Paradis: mais tout cela, proced de ce que qu'il nous aime gratuitement, et enseuelit toutes noz fautes, pour n'ey auoir point memoire.*

Le Ministre. *Mais pouuons-nous croire pour estre iustifiez, sans faire bonnes oeuvres?*

Wraye foy
n'est ia-
mais ois-
ue.

L'enfant. *Il est impossible. Car croire en Iesue-Christ, c'est le receuoir tel qu'il se donne à nous. Or il nous promet non seulement de nous & liuer de la mort, et remettre en la grace de Dieu son Pere, par le merite de son innocence: mais aussi de nous regner par son Esprit, pour nous faire viure saintement.*

Que c'est
que croire
en Iesue-
Christ.

Le Ministre. *La foy donc, non seulement ne nous rend pas nonchalans à bonnes oeuvres, mais est la racine d'où elles sont produites.*

L'enfant. *Il est ainsi: et pour ceste cause la doctrine de l'Euangile est comprise en ces deux poinctes, à sauoir, Foy et Penitence.*

Foy & pen-
itence.

Simangé

Le Ministre.

Qu'est-ce que Penitence?
 L'enfant. C'est une desplaisance que c'est que penitence.
 du mal, & amour du bien, procedant de la crainte
 de Dieu, & nous induisant à mortifier nostre
 Chair, pour estre gouvernez & conduitz par le saint
 Esprit au service de Dieu.

Le Ministre. C'est le second point
 que nous avons touché de la vie Chre-
 stienne.

L'enfant. Voire: & avons dit que le Vray
 & Legitime service de Dieu consiste en ce que
 nous obeissons à sa Volonté. Vray ser-
vice de
Dieu.

Le Ministre. Pourquoi?

L'enfant. S'autant qu'il ne veut pas
 estre servi selon nostre fantasie, mais à son
 plaisir.

Le Ministre. Quelle règle nous a-il
 donnée pour nous gouverner? La Loy.

L'enfant. Sa Loy.

Le Ministre. Qu'est-ce quelle contient?

L'enfant. Elle est divisée en deux parties:
 dont la premiere contient quatre commandemens,
 & l'autre six: ainsi en tout ce sont dix. Deux par-
ties de la
Loy.

Le Ministre. Qui a fait ceste division? Exod 34
Deut. 10

L'enfant. Dieu mesme, qui l'a donnée
 à Moïse escrite en deux Tables, & a dit
 qu'elles se réduiroient en dix paroles.

Le Ministre. Quel est l'argument de
La premiere Table?

Argument
de la pre-
miere ta-
ble.

L'enfant. Touchant la maniere de bien
honorer Dieu.

Le Ministre. Et de la seconde?

L'enfant. Comment il nous fait vivre
avec nos prochains, et de ce que nous leur
deuons.

D I M A N C H E X X I I .

Le Ministre.

R Ecite le premier commandement.

L'enfant.

Le pre-
mier com-
mandemēt.
Exod. 20
Deut. 5

E Scoute, Israel, Je suis Le Seigneur ton Dieu,
qui t'ay tire hors de la terre d'Egypte, de la
maison de servitude. Tu n'auras point d'autres
dieux devant moy.

Le Ministre. Expose le sens.

L'enfant. Du commencement il fait com-
me vne preface sur toute la Loy. Car il s'attri-
bue authorite de commander, et nommant l'Éter-
nel & Createur, du monde. Apres il se dit
nostre Dieu, pour nous rendre sa doctrine amia-
ble. Car s'il est nostre Sauveur, c'est bien
raison que nous l'ayz soyons peupl
obeissant.

Delivran-
ce d'Egy-
pte.

Le Ministre. Mais ce qu'il dit apres
de la desirance de la terre d'Egypte, ne
s'adresse-il pas particulièrement au peuple

d'ise

Commandemens.

Israël?

L'enfant. Si fuit bien, se loy le corps :
mais il nous apartient aussi généralement à
tous, tant qu'il a delivré nos ames de la
captivité spirituelle de peché, & de la tyrannie
du diable.

Le Ministre. Pourquoi fait-il mention de
cela du commencement de sa Loy?

L'enfant. C'est pour nous admonester
combien nous sommes tenus de suivre son bon plai-
sir, & quelle ingratitude ce seroit de faire
le contraire.

Le Ministre. Et qu'est-ce qu'il requiert en
somme en ce premier commandement?

L'enfant. Que nous Luy reservions à Luy
seul l'honneur qui Luy appartient, sans le
transporter ailleurs.

Somme du
premier co-
mandemēt.

Le Ministre. Quel honneur est-ce qui
Luy est propre?

L'enfant. De l'adorer Luy seul, l'in-
voquer, avoir nostre fiance en Luy : et telles
Gloires semblables, qui sont attribuées à sa
Majesté.

Le Ministre. Pourquoi dit-il, Devant
ma face?

L'enfant. S'autant qu'il void et co-
gnoit tout, & est juge des secrettes pensées
des hommes, il signifie que nous seulement par
confessioy extérieure il veut estre avoué de Dieu,
mais aussi en pure vérité & affectioy de cœur.

De l'hon-
neur qui
est propre
ment deu à
Dieu.

¶ JCM

Le Ministre.

D Y Le second commandement.

L'enfant.

Le deuxie-
me coman-
dement.

Tu ne te feras image taillée, ne semblance au-
cune des choses qui sont au ciel là-haut, ou en la
terre cy bas, ou es eaux qui sont sous la terre.
Tu ne les honoreras point.

Le Ministre. Veut-il en tout défendre
de faire aucune image?

Des ima-
ges, & de
l'adoratio
d'iceles.Deut. 4
Isaie 44
Act. 17
Rom. 1

L'enfant. Moy: mais il defend de faire
aucune image, ou pour figurer Dieu, ou pour
adorer.

Le Ministre. Pourquoi est-ce qu'il n'est
point licite de représenter Dieu visiblement?

L'enfant. Pour ce qu'il n'y a nulle conue-
nance entre Luy, qui est Esprit eternel, & incomprehen-
sible: & une matiere corporelle, morte corruptible &
visible.

Le Ministre. Tu entens donc, que c'est
faire deshonneur à sa Maïesté de Le vouloir
représenter ainsi.

L'enfant. Vray.

Adoration
aux ima-
ges.

Le Ministre. Quelle forme d'adoration
est ici condamnée?

L'enfant. C'est de se présenter ve-
nant d'une image pour faire son oraison, &
fléchir le genouil devant icelle, ou faire
quelque autre signe de reverence, comme si Dieu
se

Commandemens.

se & monstroit là à nous.

Le Ministre. Il ne faut pas donc en-
tendre que toute tailleure ou peinture, soit
vue en general: mais seulement toutes images
qui se font pour seruir Dieu, ou l'honorer en
glose visibles, ou bien pour en abuser à idola-
trie, en quelque sorte que ce soit.

L'enfant. Il est ainsi.

Le Ministre. A quelle figure duirois- nous
ce commandement?

L'enfant. Comme au premier, Dieu à de-
clairé qu'il estoit seul sans autre, qu'on soit ado-
rez: aussi maintenant il nous demontre
qu'elle est la droite forme, à fig de nous reti-
rer de toutes superstitions et facons garrnelles.

DIMANCHE XXIIII.

Le Ministre.

Passons outre.

L'enfant. Il aousté vne menace,
Qu'il est l'Eternel nostre Dieu, fort, ialong,
visitant l'iniquité des peres sur les enfans,
en la troisieme & quatrieme generation, enuers ceuz
qui le haissent.

Le Ministre. Pourquoi fait-il mention de
sa force?

L'enfant. Pour denoter qu'il est puis-
sant à maintenir sa gloire.

Le Ministre. Que signifie-il par la ia-
lousie?

L'en

L'enfant. Qu'il ne peut endurer compaignoy. Car comme il s'est donné à nous par sa bonté infinie, aussi veut-il que nous soyons entièrement siens. Et c'est la casteté de nos ames, d'estre consacrées & dédiées à luy. D'autre part, c'est vne paillardise spirituelle de nous & stourner à quelque superstition.

Paillardise spirituelle

Le Ministre. Comment se doit-il entendre, Qu'il punit le peccé des peccés sur les enfans?

Comme Dieu punit les enfans à cause des peccés.

L'enfant. Pour nous donner plus grande crainte, il dit, que moy seulement il se vengera de ceux qui l'offensent, mais aussi que leur lignée sera maudite après eux.

Le Ministre. Et cela n'est-il pas contraire à la justice de Dieu, de punir les vns pour les autres?

L'enfant. Si nous considérons quelle est la condition de l'humain lignage, ceste question sera vuidée. Car de nature nous sommes tous maudits, & ne nous pouvons plandre de Dieu, quand il nous laissera comme nous sommes. Or comme il demontre sa grace & dilection sur ses seruiteurs, en benissant leur enfance, aussi c'est son tesmoignage & sa vengeance sur les iniques, quand il laisse leur semence en malediction.

Le Ministre. Que dit-il plus?

Misericorde en mille generations.

L'enfant. A fin de nous inciter aussi par son cuer, il dit, Qu'il fait misericorde en mille

Commandemens.

mille generations à ceux qui l'aiment et gardent
ses commandemens.

Le Ministre. Entend-il que l'obeissan-
ce du fidele sauvera toute sa race, encores qu'elle soit
méschante?

L'enfant. Noy pas: mais qu'il estendra
iusques à sa bonté envers ses fideles, que pour
l'amour d'euy il se donnera à cognoistre à
leurs enfans: & moy seulement Les fera prosperer
seloy la chair, mais Les sanctifiera par son Esprit,
pour Les rendre obeissans à sa volonté.

Le Ministre. Mais cela n'est pas perpe-
tuel.

L'enfant. Noy: car comme Le Seigneur
se reserve La liberte de faire misericorde aux en-
fans des iniques, aussi d'autre part il
retient Le pouvoiz d'essire ou recu-
ter en La generacion de fideles, ceux que bey Le y
semble. Toutes fois si fait-il tellement, qu'en peut
cognoistre ceste promesse n'estre pas vaine ne
frustratoire.

Le Ministre. Pourquoi nomme-il icy
mille generations, et en La menace il n'en
nomme que trois ou quatre?

L'enfant. C'est pour signifier que son pro-
pre est d'inscr plus tost de bonté et douceur, que
de rigueur en vndeffe: comme il témoigne,
qu'il est encliy à bien faire, tardif à se cour-
roucer.

Rom. 9

Rom. 2

Exod 34

Pse. 103
& 145

Le Ministre.

VENONS au troisieme commandement
L'enfant.

Le troi-
sie
me coman-
dement.
Des iute-
mens.

Tu ne prendras point le Nom du Seigneur tō
Dieu en vain.

Le Ministre. Que veut-il dire?

L'enfant. Il nous defend d'abuser du
Nom de Dieu, non seulement en peiurement,
mais aussi en sermens superflus & oisifs.

Le Ministre. En peut-oy donc bien user
en serment?

L'enfant. Ouy, qui sont necessaires :
c'est a dire, pour maintenir la verité : quand
il en est mestier : & pour entretenir l'unité &
concorde entre nous.

Le Ministre. Ne veut-il sinoy corriger
ces sermens qui sont au deshonneur de Dieu?

L'enfant. Par vne espee il nous instruit
en general & ne mettre jamais en avant le Nom
de Dieu, sinoy en crainte & humilité, pour le glo-
rifier, Car seloy qu'il est saint & digne, aussi
nous faut-il garder & le prendre en telle sorte
qu'il semble que nous l'ayons en mespris, ou
que nous donnions occasion & le dissipons.

Le Ministre. Comment cela se fera-il?

L'enfant. Quand nous ne penserons, ne
parlerons de Dieu, ne de ses oeuvres, si-
moy honorablement & en sa louange.

Le Ministre. Que s'ensuit-il?

Honneur
au nom de
Dieu.

Commandemens.

L'enfant. Une menace, qu'il ne tiendra point pour innocent celui qui prendra son Nom en vain.

Le Ministre. Vou qu'il denonce ailleurd generalement qu'il punira tous transgresseurs, qu'est-ce qu'il y a icy d'auantage?

L'enfant. Par cela il a voulu declairez combien il a en singuliere recommandation la gloire de son Nom: disant nommement, qu'il ne souffrira pas qu'on le mesprise: à fin que nous soyons tant plus soigneux de l'auoir en reuerence.

D I M A N C H E X X V I.

Le Ministre.

VEnons au quatrieme.

L'enfant.

Qu'il te souuienne du iour du Repos, pour le sanctifier. Six iours tu travailleras & seras toute ton œuure. Le septieme, c'est le Repos du Seigneur ton Dieu. Tu ne seras aucune œuure en iceluy, ne toy, ne ton filz, ne ta fille, ne ton seruiteur, ne ta seruante, ne ton bœuf, ne ton asne, ne l'estrager qui est dedās tes portes. Car en six iours Dieu a fait le ciel & la terre, & tout ce qui y est comprins: & le septieme il s'est reposé. Pourtant il a benyle iour du Repos & l'a sanctifié.

Le quatrieme commandement.

Le Ministre. Commande-il de travailler six iours la semaine, pour se reposer le septieme?

L'enfant. Non pas simplement : mais en donnant congé & travailler six jours. Durant, il re-
serue le septième, auquel il n'est loisible de be-
songner.

Le Ministre. Nous défend-il donc toute besongne six jours la semaine?

L'enfant. Ce commandement a quelque con-
sideration particulière: car l'observation du Repos
est une partie des ceremonies de La Loy
ancienne. Parquoy à La venue de Jesus-Christ
elle a esté abolie.

Le Ministre. Si tu que ce commandement
appartient proprement aux Juifs, y a esté don-
né pour le temps de l'ancien Testament?

L'enfant. Voire, tant qu'il est cer-
emonial.

Le Ministre. Comment donc? y a-il
quelque chose outre la cérémonie?

L'enfant. Il a esté fait pour trois rai-
sons.

Le Ministre. Quelles sont elles?

L'enfant. Pour figurer le repos spirituel,
pour la police Ecclesiastique, & pour le soulage-
ment des seruiteurs.

Trois rai-
sons pour
quoy le
Repos a
esté insti-
tué.

Le Ministre. Qu'est-ce que ce Repos
spirituel?

L'enfant. C'est de cesser de nos pro-
pres oeuvres, à fin que le Seigneur oeuvre en nous.

Le Ministre. Comment cela se fait-il?

L'enfant. En mortifiant nostre Chair:
c'est

Commandemens.

c'est à dire, renoncant à nostre nature, à fin que
Dieu nous gouverne par son Esprit.

Le Ministre. Cela se doit-il faire seulement
un jour ou la semaine?

L'enfant. Il se doit faire continuellement;
car depuis que nous auons commencé, il nous
faut poursuivre toute nostre vie.

Le Ministre. Pourquoi sont a-il iours
certains assigné pour figurer cela?

L'enfant. Il n'est pas requis que la fi-
gure soit du tout pareille à la vérité, mais suf-
fit qu'il y ait quelque semblance.

Le Ministre. Pourquoi le septieme iour
est-il ordonné plus tost qu'un autre?

L'enfant. Le nombre de Sept signifie per-
fection en l'Esriture. Ainsi, il est propre pour
denoter la perpetuité. Aussi il nous ad-
monnestre que nostre repos spirituel n'est sinoy
commencé durant ceste vie presente, & ne sera
point parfait iusqu'à ce que nous sortions de
ce monde.

D I M A N C H E XXVII.

Le Ministre.

MAis que veut dire la raison qu'allegue icy
nostre Seigneur, Qu'il nous faut repo-
ser comme il a fait?

L'enfant. Apres auoir créé toutes ses
œuvres en six iours, il a dédié le septieme à la

considération d'icelles. Et pour nous mieux in-
duire à ce faire, il nous allegue son exemple. Car
il n'y a rien tant desirable que d'estre confor-
mes à luy.

Meditatio
desceures
de Dieu
doit estre
cōtinuelle.

Le Ministre. Faut-il tousiours mediter
Les oeures de Dieu, ou s'il suffit d'uy iour
La semaine?

L'enfant. Cela se doit faire chacuy iour:
mais à cause de nostre infirmité, il y en a dy cer-
tain spécialement deputé. Et c'est La police que
i'ay dit.

Le Ministre. Quel ordre doit-on
garder en ce iour?

La police
des iours.

L'enfant. C'est que Le peuple s'assemble
pour estre instruit en La verité de Dieu, pour
faire Les prieres communes, & rendre tesmoignage
à sa foy & religion.

Le Ministre. Comment entens-tu que ce
commandement est donné aussi pour Le soulagement
des seruitours?

L'enfant. Pour donner quelque relasche à
ceux qui sont en La puissance d'autrui. Et pareille-
ment esth s'ent à La police commune: car chacuy s'ac-
coustume à travailler Le reste du temps, quand
il y a dy iour de repos.

Le Ministre. Maintenant s'ifond com-
ment ce commandement s'adresse à nous.

Colof. 2

L'enfant. Touchant La ceremonie, elle est
abolie: car nous auons L'accomplissement en
Jesus-Christ.

Commandemens.

Le Ministre. Comment?

L'enfant. C'est que nostre Dieu homme est crucifié par la vertu de sa mort, et que par sa resurrection nous resuscitons en nouveauté de vie.

Rom. 6

Le Ministre. Qu'est-ce donc qu'il nous exerce?

L'enfant. Que nous observions l'ordre constitué en l'Eglise, pour voir la parole du Seigneur, communiquer aux prières publiques et aux Sacramens: et que nous ne contreventions pas à la police spirituelle, qui est entre les fidèles.

Le Ministre. Et la figure ne nous profite-elle rien?

L'enfant. Si fait bien: car il nous la fait réduire à la vérité. C'est, qu'estant vrais membres de Christ, nous délaissions nos œuvres propres, pour nous permettre à son gouvernement.

D I M A N C H E X X V I I I.

Le Ministre.

Venons à la seconde Table.

L'enfant.

Honore ton pere & ta mere.

Le Ministre. Qu'entens-tu par honorer?

L'enfant. Que les enfans soient humbles et obéissans à leurs peres & meres,

Le cinquieme commandement.

Que c'est que honorer pere & mere.

Leur portent honneur & reuerence, Leur assistent, & soyent à Leur commandement, comme ilz y sont tenuz.

Le Ministre. Pour su plus outre.

L'enfant. Dieu adiuste vne promesse à ce commandement, disant, A fuy que tes iours soient prolongez sur la terre, laquelle Le Seigneur toy Dieu te donne.

Le Ministre. Que veut dire cela?

L'enfant. Que Dieu donnera Longue vie à ceux qui rendront au pere et à la mere L'honneur qui Leur est deu.

Vie 189c.

Le Ministre. Veux que ceste vie est tant pleine de miseres: comment est-ce que Dieu promet à L'homme, pour vne grace qu'il Le fera vivre Longuement?

L'enfant. La vie terriene, quelque misérable qu'elle soit, est vne benediction de Dieu à L'homme fidele, & ne fust sinoy. D'autant que Dieu Leur testifie sa dilection paternelle, L'entretenant en icelle.

Le Ministre. S'ensuit-il au contraire, que L'homme qui meurt tost, soit maudit de Dieu?

L'enfant. Moy. Et mesme il auiedra quelque fois que Le Seigneur retirera plus tost de ce monde ceux qu'il aimera Le plus.

Le Ministre. En ce faisant, comment gar- & il sa promesse?

L'enfant. Tout ce que Dieu nous promet de biens terriens, il ne nous faut prendre auer-

Biens terriens avec condition.

Commandemens.

condition, tant qu'il est expeditum pour nostre salut spirituel. Car ce seroit pour Gose, si cela n'alloit tousiours deuant.

Le Ministre. Et de ceux qui seront rebelles à pere & à mere?

L'enfant. Noy seulement. Dieu Les punira au iour du iugement, mais il en fera aussi la vengeance sur leurs corps, soit en Les faisant mourir auant leurs iours, ou ignominieusement, ou en quelque autre sorte.

Le Ministre. Parle-il pas nommément de la terre de Canaan en ceste promesse?

L'enfant. Ouy bien quant aux enfans d'Israel: mais il nous faut maintenant prendre ce mot plus generalement. Car en quelque pays que nous demeurions, puis que la terre est sienne, il nous y donne nostre habitation.

Punition
des enfans
desobeis-
sans.

Pse. 24.
& 115

Le Ministre. Est-ce là tout le commandement?

L'enfant. Combien qu'il ne soit parlé que de pere & de mere, toutefois il faut entendre tous superieurs, puis qu'il y a une mesme raison.

Le Ministre. Et quelle?

L'enfant. C'est, que Dieu Leur a ordonné la preéminence. Car il n'y a autorité ne de pere, ne de prince, ne de tous autres superieurs, si non comme Dieu L'a ordonné.

D I M A N C H E X X I X.

Le Ministre.

D Le sixieme commandement.

L'enfant.

Tu ne tueras point

Le Ministre. Me defend-il siroy d'estre meurtrier?

Le sixieme commande-
ment.

L'enfant. Si fait bien: car puis que c'est Dieu qui parle, moy seulement il nous impose Loy sur Les oeuvres exterieures, mais principalement sur Les affectiōns de nostre coeur.

Le Ministre. Tu entens donc qu'il y a une espee de meurtre interieur, que Dieu nous defend icy.

L'enfant. Voire, qui est haine & rancune & cupidite de mal faire à nostre prochain.

Le Ministre. Suffit-il de ne point haïr, & ne point porter mauvaise affectiōn?

L'enfant. Non. Car Dieu en condamnant La haine, signifie qu'il requiert que nous aimions nos prochains, & procurions Leur salut: & tout d'ouy affectiōn, & sans feintise.

Le Ministre. Si Le septieme commandement.

L'enfant.

Tu ne Paillarderas point.

Le Ministre. Quelle est La somme?

L'enfant. Que toute paillardise est maudite de Dieu: & pourtant qu'il nous en faut abstenir, si nous ne voulons prouoquer soy ire contre nous.

Le septieme commā-
dement.

Toute pail-
lardise
maudite.

Commandemens.

Le Ministre. Ne requiert-il autre chose?

L'enfant. Il nous faut toujours regarder la nature du Législateur, lequel ne a esté par seulement à l'oeuvre extérieure, mais l'affectiō du cœur. Nacure du Législateur.

Le Ministre. Qu'est-ce donc qu'il emporte?

L'enfant. Puis que nos corps & nos amies sont temple du saint Esprit, que nous les consacrons en toute pureté. Et ainsi que nous soyons chastes, non seulement de fait, mais aussi de desir, de paroles, & de gestes: tellement qu'il n'y ait nulle partie en nous souillée d'impudicité. 1. Cor. 3. 6
2. Cor. 6

D I M A N C H E X X X.

Le Ministre.

Venons au huitieme.

L'enfant.

Tu ne desroberas point.

Le huitieme commandement.

Le Ministre. Veut-il seulement defendre les Larcins qu'on punit par justice, ou s'il s'estend plus loin?

L'enfant. Il entend toutes mauvaises traiffiques & moyens de raisonnables d'attirer à nous le bien de nostre prochain, soit par violence, ou cautelle, ou en quelque autre sorte, que Dieu n'a point approuvée. Larcin.

Le Ministre. Est-ce assez de s'abstenir du fait, ou si le vouloir y est aussi compris?

L'enfant. Il faut toujours l'a retenir: S'ar

Larcin in-
terieur.

Et autant que le Legislateur est spirituel, qu'il ne parle pas simplement des Larcins exterieurs, mais aussi bien des enterprisces, Volontez, & Deliberations de nous enuiesieux au detrimēt de nostre prochain.

Le Ministre. Que faut-il doncques?

L'enfant. Faire nostre deuoir & conseruer à soy & aux Leſien.

Le Ministre. Quel est ce neuſieme?

Le neuſieme
commē
dement.

L'enfant. Tu ne diras point faux tesmoignage contre ton prochain.

Le Ministre. Nous defend-il de nous priner en iugement, ou du tout de mentir contre nostre prochain?

Doctrīne
generale
du iuremēt

L'enfant. En nommant vne espee, il baille vne Doctrīne generale, Que nous ne mesdisions pas fausement contre nostre prochain, & que par nos detractiones & mensonges nous ne le blessions point en ses biens, ny en sa renommee.

Le Ministre. Pourquoi notamment parle-t-il des prineres publiques?

L'enfant. Pour nous faire auoir en plus grand horreur ce vice & mesdire & detraire deuant que quiconque s'accoustume à fausement calomnier & diffamer soy prochain, vider bien puid apres à se priner en iugement.

Le Ministre. Ne defend-il sinon de mal parler, ou s'il comprend aussi mal penser?

L'en

Commandemens.

L'enfant. L'un & l'autre, selonc la raison
deffend alleguée. Car ce qui est mauvais de fai-
re deuant les hommes, est mauvais de vouloir
deuant Dieu.

Le Ministre. Recite dont qu'il veut di-
re cy somme.

L'enfant. Il nous enseigne de n'estre
pas enclin à mal ingere ne detracter, mais
plustost à bien estimer de noz prochains tant
que la doctrine le porte, & conseruet leur bonne re-
nommée cy noz parolees.

D I M A N C H E X X X I.

Le Ministre.

VENONS au dernier commandement.
L'enfant.

Tu ne conuoiteras point la maison de ton
prochain: tu ne conuoitera point la femme de
ton prochain, ne son seruiteur, ne sa seruante, ne
son bœuf, ne son asne, ne rië qui luy appartiene.

Le dixieme
commande-
ment.

Le Ministre. Veü que toute la Loy est spi-
rituelle comme tu ad dit, Et que les autres comman-
demens ne sont pas seulement pour reigler les ou-
ures exterieures, mais aussi les affections du
coeur: qu'est ce qui est icy dit d'auantage?

L'enfant. Le Seigneur a voulu par ces
autres commandemens venger noz affections & vo-
lontez, icy il veut aussi imposer Loy a noz
pensées, lesquelles emportent quelque conuoitise et
desir, et toutefois ne viennent pas
iufqu'à

iusqu'à Vy Vouloir arrester.

Le Ministre. Entens-tu que La moindre tentation qui pourroit Venir en pensee à L'homme fidele, soit peccé, encore qu'il y resiste, & n'y consente nullement?

Toute tentation est vice.

L'enfant. Il est certain que toutes pensees mauuaises procedent de L'infirmité de nostre Sair, encorcs que Le consentement n'y soit pas: mais se Vy que ce commandement parle des concupiscences qui gatouissent & peignent Le coeur de L'homme, sans Venir iusques à propos de liberte.

Le Ministre. Tu dis donc, que comme Les affections mauuaises, qui emportent Volonté certaine & comme resoluë, ont esté en desus condamnées: aussi que maintenant Le Seigneur requiert Vne telle integrité, qu'il n'entre en nos coeurs quelque mauuaise cupidité, pour Les solliciter en es-mouuoir à mal.

L'enfant. C'est cela.

Le Ministre. Ne pouuons-nous pas maintenant faire Vy sommaire de toute La Loy?

La somme de la Loy.

L'enfant. Si faisons, La reduisant à deux articles, dont Le premier est, Que nous aimions nostre Dieu de tout nostre coeur, de toute nostre ame, et de toutes nos forces. Item, nostre prochain comme nous-mesmes.

Le Ministre. Qu'est-ce qu'emporte L'aimour de Dieu?

L'enfant. Si nous L'aimons comme Dieu,

Commandemens.

Dieu, c'est pour L'auoir & tenir comme Seigneur,
Maistre, Sauueur & Pere: ce qui requiert crainte,
honneur, fiance, obeissance, avec L'amour.

Le Ministre. Que signifie Se tout no-
stre coeur, nostre ame, & noz forces?

L'enfant. C'est à dire, d'un tel zele
& d'une telle vehemence, qu'il n'y ait en nous
nul desir, nulle volonte, nulle estude, nulle
cogitation, qui contrenieue à c'est amour.

Aimer
Dieu de
tout son
coeur.

D I M A N C H E X X X I I.

Le Ministre.

Quel est le sens du second article?

L'enfant. C'est, que comme nous
sommes si enclins naturellement à nous ai-
mer, que ceste affectiion surmonte toutes Les autres:
aussi que La charité de noz prochains domine
tellement en noz coeurs, qu'elle nous incite & con-
duise, & soit La regle de toutes noz pensées, & noz
oeuures.

Le Ministre. Et qu'entens-tu par Noz
prochains?

Qui sont
noz pro-
chains.

L'enfant. Moy seulement noz parents et
amis, ou ceux qui ont acointance avec nous: mais
aussi ceux que nous ne cognoissons pas, & mesme
noz ennemis.

Le Ministre. Quelle conionctiion ont-ils
avec nous?

L'enfant. Celle que Dieu a mise entre tous
Les hommes & La terre, laquelle est inuiolable:
& ainsi ne se peut abolir par La malice de personne.

Le Ministre. Tu dis donc, que si que l'en-
nous hait, & la est de soy propre: mais cependant,
que selon l'ordre de Dieu, il ne laisse point
d'estre nostre prochain, & nous le fait tenir
pour tel.

L'enfant. Voire.

Le Ministre. Puis que la Loy con-
tient la forme de bien servir à Dieu, l'homme
Chrestien ne doit il pas vivre selon qu'elle
le commande?

Nul ne
s'acquitte
envers la
Loy.

L'enfant. Si fait bien: mais il y a tel-
le infirmité en tous, que nul ne s'ey acquitte parfai-
tement.

Le Ministre. Pourquoi donc requiert
le Seigneur une telle perfection qui est par-
dessus nostre faculté?

L'enfant. Il ne requiert rien à quoy nous
ne soyons tenus. Au reste, moyennant que nous
mettions peine de conformer nostre vie à ce
qui nous y est dit: encor que nous soyons bien loins
d'attendre jusqu'à la perfection, le Seigneur ne
nous impute point ce qui se fait.

Le Ministre. Parles-tu en general de
tous hommes, ou seulement de ces fideles?

L'enfant. L'homme qui n'est regeneré de
l'Esprit de Dieu, ne pourroit commencer à fre-
le moindre point qui y soit. D'avantage, encor
qu'il s'ey trouvaist un qui en fist quelque partie, si ne
seroit-il pas quitte pourtant: car nostre Seigneur
denonce, que tous ceux qui ne parferont entièrement

Le contenu d'icelle, seront manditez.

Dent. 27
Galat. 3

D I M A N C H E X X X I I I.

Le Ministre.

Par cela il faut conclure que la Loy double office, selon qu'il y a deux especes d'hommes.

L'enfant. Voire. Car entre les incrédules elle ne sert sinoy de les redarguer, & rendre plus inexcusables deuant Dieu. Et c'est ce que dit S. Paul, qu'elle est ministre de mort & damnation. Entre les fideles elle a bieu autre usage. 2. Cor. 3

Le Ministre. Quel?

L'enfant. Premièrement, d'autant qu'elle leur demontre qu'ilz ne se peuvent iustificer par leurs oeures, en les humiliant elle les dispose à ceoger leur salut en Jesus-Christ. Puis apres, tant qu'elle requiert plus qu'il ne leur est possible de faire, elle les admoneste de prier le Seigneur, qu'il leur donne la force & le pouuoir, & cependant de se reconnoistre tousiours coupables, à fin de ne s'enorgueillir point. Tiercemen, ella leur est comme vne bride, pour les retenir en la crainte de Dieu.

L'office
de la Loy.
Rom. 5
Galat. 4

Le Ministre. Nous dirons donc, que combien que durant ceste vie mortelle nous n'accomplissons iamais la Loy, toutes fois ce n'est pas chose si perflue qu'elle requiert de nous vne telle perfection. Car elle nous monstre le but où nous deuous tendre, à fin qu'ny

Des dix Command.

Facuy de nous seley la grace que Dieu luy a faite, s'efforce assiduellement d'y tendre, & s'avancer de jour en jour.

L'enfant. Je l'entey ainsi.

Le Ministre. Cy la Loy, n'avons-nous pas une règle parfaite de tout bien?

L'enfant. Si tellement que Dieu ne demande sinoy que nous la suivions: au contraire de saouie et rejette toute ce que l'homme entreprend de faire outre le contenu d'icelle. Car il ne demande autre sacrifice qu'obeissance.

Obeissance
de la Loy.
1. Sa. 15
Jerem. 7

Le Ministre. De quoy seurent donc toutes les admonitions, remonstrances, commandemens & exhortations, que font tant les Prophetes que les Apostres?

L'enfant. Ce ne sont que pures declarations d'icelle, qui ne sont pas pour nous desfourner de soy obeissance, mais plus tost pour nous y conduire.

Le Ministre. Et toutes fois si ne traite-elle pas des vocationes particulieres.

L'enfant. Quand elle dit, qu'il faut rendre à Facuy ce qui luy appartient, & cela nous pomond bien anclaver quel est le devoir de nostre estat Facuy à soy en droit. Et puis nous auond, comme dit à este, l'expofition par toute l'Escriture. Car ce que le Seigneur a icy cougé en somma, il le traite ca et là pour plus ample instruction.

D I M A N C H E X X X I I I I .

Le Ministre.

Pris que nous auons suffisamment parlé au service de Dieu, qui est la seconde partie de l'honneur, parlons de la troisieme.

L'enfant. Nous auons dit, que c'est de Le troisieme point de bien honorer Dieu

Le Ministre. Entens-tu qu'il le faille inuoker seul?

L'enfant. Ouy: car il demande cela, comme dy honneur propre à sa Diuinité.

Le Ministre. Si ainsi est, en quelle sorte nous est-il loisible de requerr les hommes en nostre aid?

L'enfant. Ce sont bien choses differentes. Car nous inuquons Dieu, pour protester que nous n'attendons aucun bien que de luy, et que nous n'auons ailleurs recour: cependant nous cerchons l'aid des hommes, tant qu'il le nous permet, et leur donne le pouuoir et moyen de nous aider.

Le Ministre. Tu entens que ce que nous demandons secours des hommes, ne contrecuit pas à ce que nous auons inuoker dy seul Dieu, & que nous ne mettons pas nostre fiance en eux, & ne les cerchons, sinoy tant que Dieu leur a ordonnez ministres & dispensateurs de ses biens, pour nous en subuenir.

L'enfant. Il est vray: & de fait, tout ce qui nous en vient de bien, il le nous fait peindre

D'oraison.

comme & Dieu mesme, ainsi qu'à la Verité il
Le nous enuoye par Leurs mains.

Le Ministre. Et ne nous faut-il pas
meantmoins reconnoistre enuers Le homme & Le
bicy qu'ilz nous font?

L'enfant. Si fait bicy: & ne fust-ce que
pouee que Dieu Leur fait cest honneur &
nous. communiquer ses biens par Leurs mains.
Car ey ce faisant il nous oblige à eux, & veut
que nous Leur soyons attendus.

De l'inuo-
cation des
Saints.

Le Ministre. Et cela pouuons-nous pas
bicy concluree, qu'il n'est licite d'inuocuer
Angees ne Saints qui sont decedez & ce monde?

L'enfant. Ouy bicy. Car ces Saints &
Dieu ne Leur a pas attribué cest office, & nous
aider & subuenir. Touchant ces Angees, combien
qu'il Les employe pour seruir à nostre salut. toutes-
foie si ne veut-il pas que nous Les in-
uocions, ne que nous ayons nostre adresse à eux.

Le Ministre. Tu die donc, que tout ce
qui ne conuient à l'ordre que Le Seigneur a mis,
contrevient à sa Volonté.

Signe de
infidelité.

L'enfant. Vray. Car si nous ne nous
contentons de ce que Le Seigneur nous donne, cela
est vny certain signe d'infidelité. D'auantage, si
au lieu d'auoir nostre refuge à Dieu seul, suivant
son commandement, nous recourons à eux, met-
tand- ey e y quelque partie de nostre fiance,
& cest idolatrie: entant que nous Leur transférons
ce que Dieu s'estoit reserue.

Le Ministre.

Disons maintenant de la manière de prier
 Dieu. Suffit-il de le faire de la langue,
 ou si l'esprit & le cœur y est requis?

L'enfant. La langue n'y est pas toujours
 nécessaire, mais il faut qu'il y ait intelligence
 & affection.

Le Ministre. Comment le prouueras-tu? Il faut

L'enfant. Puis que Dieu est Esprit, il prier de
 mande toujours le cœur, & singulièrement en oraison,
 où il est question de communiquer avec Luy. Pour-
 tant il ne promet s'estre prochain sinon à ceux qui
 l'invoqueront en vérité: au contraire, il mandit
 tous ceux qui le font par hypocrisie & sans
 affection. Pse. 145
 Isaie 29

Le Ministre. Toutes prières dont fai-
 tes seulement de bouche sont superflues.

L'enfant. Non seulement superflues, mais
 aussi desplaisantes à Dieu.

Le Ministre. Quelle affection doit estre
 en la prière?

L'enfant. Premièrement, que nous sentions
 nostre misère & pauvreté, & que ce sentiment cause
 en nous une tristesse & anguisse: puis que nous
 ayons un desir vehement d'obtenir grace de
 vant Dieu, lequel desir enflamme nos cœurs,
 & engendre en nous un ardeur de prier.

Le Ministre. Cela procede-il de no-

D'oraison.

stus nature, ou de la grace de Dieu?
L'enfant. Il faut que Dieu y besongne.
Car nous sommes trop stupides: mais l'Esprit
de Dieu nous incite a gemissement menarrablee,
et forme en nos cœurs telle affection et tel
zele que Dieu demande, comme dit saint
Paul.

Rom. 8.
Galat. 4

Le Ministre. Est-ce à dire que nous ne
venions pas nous inciter et solliciter à
prier Dieu?

L'enfant. Non: mais au contraire, à fin que
quand nous ne sentons pas en nous telle dispo-
sition, que nous supplions le Seigneur, qu'il l'y met-
te pour nous rendre capables et idoines à le prier
deventin.

Le Ministre. Tu n'entens pas toutes fois
que la langue soit du tout inutile en prières.

L'enfant. Non pas: car quelque fois elle
aide l'esprit, et le retient, le fortifiant à ce qu'il
ne se des tourne pas si tost de Dieu. S'auantage,
puis qu'elle est formée pour glorifier Dieu par
diffus tous les autres membres: c'est bien raison
qu'elle s'y employe en toutes sortes: et aussi le zele
du cœur par son ardeur et vehemence, con-
trainst souuent la langue à parler sans qu'on y
pense.

Le Ministre. Si ainsi est, qu'est-ce de
prier en langue incogne?

1. Co. 14

L'enfant. C'est vne proquerie de Dieu,
et vne hypocrisie perueuse.

Le Ministre.

Quand nous prions Dieu, est ce à l'auenture, ne sachans point si nous profiterons ou non ou bieu si nous deuons estre certains que nos prières seront exaucées?

Il faut
prier avec
certaine
fiance.

L'enfant. Il nous faut tousiours, auoir ce fondement en nos prières, qu'elles seront receues de Dieu: & que nous obtiendrons ce que nous requerrons, tant qu'il sera expedient. Et pourtant dit saint Paul, que la droite inuocation procede de la foy: car si nous n'auons fiance, en la bonté de Dieu, il nous est impossible de l'inuoker en verité.

Rom. 10

Le Ministre. Et que sera-ce de ceux qui doutent, & ne sçauent si Dieu les escoute, ou non?

L'enfant. Leurs prières sont du tout frivoles, d'autant qu'elles n'ont nulle promesse: car il est dit, Que nous demandons en croyant, et qu'il nous sera ottroyé.

Les dit au Cant
de la sainte g
tu ay eueu qd
tu fait qd
Matth. 8
Marc 11.

Le Ministre. Il reste de sauoir comment & à quel titre nous pouons auoir la hardiesse de nous presenter deuant Dieu, & en que nous en sommes par trop indignes.

L'enfant. Premièrement, nous auons les promesses, auxquelles il nous faut arrester sans cesser nostre signité: Secondement, si nous sommes enfans de Dieu, il nous induit & pousse par son Esprit à nous retirer familièrement à Luy,

Psea. 50
91. 145
Hae 30
& 95
Iere. 29
Ioel 2
Ma

D'oraison.

come à nostre Pere. Et à fin que nous ne crai-
gnio ne pas de comparoister devant sa maieſte
glorieuse, nous qui ne sommes que pourceux
de terre & miserables pecheurs, il nous donne
nostre Seigneur Jesus pour mediateur, à fin que
par son moyen ayans accès, nous ne soustien-
dions point de trouuer grace.

Le Ministre. Entens-tu qu'il ne nous
faillir inoquer Dieu qu'au Nom de Je-
sus-Christ?

L'enfant. Je l'entey ainsi: car nous en
auons le commandement exprés. Et en ce faisant
nous est promise que par la vertu de son inter-
cession nos requestes nous serent offroyées.

Le Ministre. Ce n'est point donc temeri-
té, ne folle presumption de nous oser adresser prié-
ment à Dieu, moyennant que nous ayons Jesus-
Christ pour nostre Avocat, et que nous le
mettions en avant, à fin que Dieu par son moyen
nous ait agréables, & nous exauce.

L'enfant. Moy: car nous prions comme
par sa bouche, d'autant qu'il nous donne entrée et
audience, & intercede pour nous.

D I M A N C H E X X X V I I.

Le Ministre.

Parlons maintenant de la substance de nos
oraisons. Pouuons-nous demander tout ce qui
nous vient en l'entendement, ou s'il y a quelque
certaine regle là dessus?

L'en

Ny a un seul
I. Tim. 2
Hebr. 4
I. Iean 2

Il ne faut
prier que
au nom de
Christ.
Iean 14

Rom. 8

D'oraison.

L'enfant. Si nous suivions nostre fantasie, nos oraisons seroyent bien mal réglées: car nous sommes si ignorans, que nous ne pouvons pas iuger ce qui est bon & demander: aussi nos desirs sont si desordonnez, qu'il est bon mesfiter que ne leur laissons point la bride.

Le Ministre. Que faut-il donc?

L'enfant. Que Dieu mesme nous enseigne, selon qu'il cognoist estre expedient: et quasi qu'il nous conduise par la main, et que nous ne facions que suivre.

Le Ministre. Quelle instruction nous en a-t-il baillée?

L'enfant. Par toute l'Escriture il nous l'a baillée tres-ample: mais à fin de nous mieux adresser à un certain but, il a donné un formulaire, auquel il a brievement compris toute les points qu'il nous est licite & expedient de demander.

Le Ministre. Recite-le.

L'enfant. C'est que nostre Seigneur Jesus, estant requis de ses Disciples, qu'il leur enseignast de prier, leur respond qu'ilz auront à dire ainsi,

Mat. 6
Luc 11

Nostre Pere qui es es cieus, Ton nom soit sanctifié. Ton regne auiene. Ta voloté soit faite en la terre comme au ciel. Donne-nous aujour d'huy nostre pain quotidien. Et nous quitte nos dettes, com nous quittos à ceux qui nous doiuent. Et ne nous induy point en tétation, mais

L'oraison
Chrestien-
ne que no-
us a apprise
nostre Sei-
gneur.

D'oraison.

nous deliure du mal. Car à toy est le regne, la puissance, & la gloire, és siecles des siecles, Amen.

Le Ministre. Pour plus facile intelligence, Sy-moy combien d'articles elle contient?

La diu-
sion de
l'oraison
Domini-
cale.

L'enfant. Six: dont Les trois premieres regardent La gloire de Dieu, sans quelque considération de nous-mesmes: Les autres sont pour nous, et concernent nostre bien & profit.

Le Ministre. Comment donc? faut-il demander quelque chose à Dieu, dont il ne nous reuient aucune utilité?

L'enfant. Il est vray que par sa bonté infime, il dispose & ordonne tellement toutes choses, que rien ne peut estre à La gloire de soy-Moy qui ne nous soit mesme salutaire. Ainsi, quand soy-Moy est sanctifié, il nous tourne cela en sanctification: quand soy-Regne auient, nous en sommes aucunement participans. Mais en desirant & demandant ces choses, il nous faut auoir seulement esgard à soy honneur, sans penser à nous aucunement, ne estre nostre profit.

Le Ministre. Selon toy Six, ces trois premieres requestes nous sont bien utiles, mais il ne Les faut faire à autre intention, sinon pour desirer que Dieu soit glorifié.

L'enfant. Voire. Et semblablement, iacoit que Les trois dernieres soyent reputées à desirer ce qui nous est expedient: toutes fois La gloire de Dieu nous doit estre en icelles recomman-

D'oraison.

de, tellement que ce soit la fin & tous noz desirs.

D I M A N C H E X X X V I I I.

Le Ministre.

V Enons à l'exposition. Et avant qu'entrez plus
avant, pourquoy est ici Dieu appelé Nostre
Pere, plus tost qu'autrement?

L'enfant. D'autant qu'il est bieu requis
que noz consciences soyent fermement assurées:
quand il est question de prier, nostre Dieu se
nomme d'uy mot qui n'emporte que douceur &
gracieuſeté, pour nous oſter toute doute & perplexité,
& nous donner hardieſſe de venir priuément à luy.

Qu'em-
porte le
mot de Pe-
re en Dieu.

Le Ministre. Oserons-nous bieu donc
nous retirer familièrement à Dieu comme d'uy
enfant à ſoy pere?

L'enfant. Ouy: voire avec plus grande
certitude d'obtenir ce que nous demanderons. Car
ſi nous qui ſommes mauuais, ne pouuons refuſer
à noz enfans le pain & la viande, quand ilz nous
la demandent: tant moins le fera nostre Pere
celeſte, qui noy ſeulement eſt boy, mais eſt le
ſouuerain bonté.

Matth. 7

Le Ministre. De ce nom meſme ne pou-
uons-nous pas bieu prouuer ce qui a eſté dit, que
la priere doit eſtre fondée en l'interceſſion de
Jeſus-Chriſt?

L'enfant. Ouy pour certain: D'autant que
Dieu ne nous auoue pour ſes enfans, ſinoy tant
que nous ſommes membres de ſoy Fiſz.

Le

D'oraison.

Nostre.

Le Ministre. Pourquoy n'appelles-tu pas Dieu toy Pere, mais l'appelles Nostre, en commun?

L'enfant. Chacun fidele Le peut bien nommer sien en particulier: mais en ce formulaire, Jesus-Christ nous enseigne de prier en commun, pour nous admonester que nous devons exercer nostre charité envers nos prochains en priant, & non pas seulement avoir le soin de nous.

Le Ministre. Que veut dire ceste particule, Qui es es cieus?

L'enfant. C'est autant comme si ie l'appeloys Haut, Puissant, Incomprehensible.

Le Ministre. Comment cela, & pour quel fin?

L'enfant. A fin qu'en l'invoquant nous apprehendions d'esleuer en haut nos pensées, pour ne rien imaginer de luy sans luy ne rien, & ne mesurer à nostre apprehension, ne l'assujettir à nostre volonté: mais adorer en humilité sa Majesté glorieuse: & aussi pour avoir plus certaine fiance en luy, tant qu'il est gouverneur et maistre de tout.

D I M A N C H E X X X I X.

Le Ministre.

Premiere
requeste.
Comment
le nom de
Dieu est
sanctifié.

L'enfant. Expose maintenant La premiere demande.
Le Ministre. Le Nom de Dieu: c'est sa renommée, de laquelle il est celebre entre

D'oraison.

Les hommes. Nous desirons donc que sa gloire soit exaltée par tout & en toutes choses.

Le Ministre. Entens-tu qu'elle puisse croistre ou diminuer?

L'enfant. Non pas en soy-mesme. Mais c'est à dire qu'elle soit manifestée comme elle doit: & quelque chose que Dieu face, que toutes ses œuvres apparoissent glorieuses, comme elles sont, tellement qu'en toutes sortes il soit glorifié.

Le Ministre. En la seconde requeste, qu'entens-tu par le Règne de Dieu?

L'enfant. Il consiste principalement en deux points, c'est de conduire les siens & les gouverner par son Esprit: au contraire d'abysmer & confondre les reprobz, qui ne se veulent rendre suets à sa domination: à fin que clairement il apparoisse qu'il n'y a nulle puissance qui puisse résister à sa siene.

La seconde
requeste,
ou gitt le
regne de
Christ.

Le Ministre. Comment pries-tu que ce Règne auiene?

L'enfant. C'est que de iour en iour le Seigneur multiplie le nombre de ses fideles, qu'il augmente de iour en iour ses graces sur eux, jusques à ce qu'il les ait eu tout remplis: qu'il esclarcisse aussi de plus en plus sa verité: qu'il manifeste sa iustice: dont Satay & les tenebres de son regne soyent confondus, & que toute iniquité soit destruite & abolie.

Regne de
Christ.

Le Ministre. Cela ne se fait-il pas déjá à present?

L'en

D'oraison.

Perfectio
du regne
de Christ.
1 Cor. 15

L'enfant. Si fait bien en partie: mais nous
desirons que continuellement il croisse & soit avan-
cé jusqu'à ce qu'il vienne finalement à sa perfection,
qui sera au jour. En ingemur, auquel Dieu sera
exalté seul, & toute creature sera humiliée sous sa
grandeur: mesme il sera tout en toutes choses.

D I M A N C H E XL.

Le Ministre.

Comment requiers-tu que la Volonté de
Dieu soit faite?

La troi-
ieme requie
ste, comme
la volonté
de Dieu
doit estre
accéplie.

L'enfant. Que toutes creatures Luy soient
suiettes, pour Luy rendre obeissance: et ainsi que
tout se face selon son bon plaisir.

Le Ministre. Entens-tu que rien se puisse
faire contre sa Volonté?

L'enfant. Nous requerrons moy pas seule-
ment qu'il amene toutes choses à tel point, que ce
qu'il a determiné en son conseil auient: mais que
toute rebellion abbatue, il range toutes volontez à la
sienne seule.

Le Ministre. En ce faisant, ne renonçons
nous pas à nos propres volontez?

L'enfant. Si faisons: & moy seulement à fin
qu'il renuerse nos desirs, qui contrenient à son
bon plaisir, les rendans vains et de nul effort:
mais aussi qu'il crée en nous nouveaux esprits et
nouveaux coeurs: tellement que nous ne desir-
ions rien de nous-mesmes, mais que son Esprit
Quelque

Renou-
uellement.

D'oraison.

Veuillez ey nous, pour nous faire pleinement sentir avec Luy _____.

Le Ministre. Pourquoi aious-tu, Ey la terre comme au ciel?

L'enfant. S'autant que ses creatures celestes, qui sont ses Anges, ne cessent qu'à Luy _____ obeir paisiblement, sans quelque contrariété: nous desirons que le semblable se face ey terre: c'est, que tous hommes se rangent ey obeissance volontaire.

Volonté
de Dieu fait
te au ciel.

D I M A N C H E X L I.

Le Ministre.

V Enons à la seconde partie. Qu'entens-tu par le Pain quotidien, que tu demandes?

L'enfant. Generalement tout ce qui fait besoin à l'indigence de nostre corps, moy seulement quant à la nourriture et vesture: mais tout ce que Dieu cognoist nous estre expedient, à ce que puissions manger nostre pain ey pain.

La quatrie
me requie
ste, Que
c'est que
demander
nostre pain
quotidien.

Le Ministre. Comment demandes-tu à Dieu qu'il te donne ta nourriture, Dieu qu'il nous commande de la gagner au travail de nos mains?

L'enfant. Combien qu'il nous faille travailler pour vivre: toutesfois si est ce que nostre labeur, industrie, et diligence ne nous nourrissent pas, mais la seule benediction de Dieu, laquelle est

Dieu benit
le labeur.
Deut. 8,

sur

sur nos mains & nostre Labeur, pour Le faire prospérer. Et d'avantage, il nous faut entendre, que ce ne sont pas Les viandes qui nous nourissent, encore que nous Les ayons à commandement, mais La Vertu Du Seigneur, qui Use d'icelles comme d'instrument. tant seulement.

Le Ministre. Pourquoi L'appelles-tu tien, puis que tu Demandes qu'il te soit donné?

L'enfant. C'est par La bonté de Dieu, qu'il est fait nostre, encore qu'il ne nous soit point deu. Et aussi par cela nous sommes avertis de ne desirer Le pain d'autrui, mais celui que nous avons acquis par moyen Legitime, selonc L'ordonnance de Dieu.

Pain quotidien.

Le Ministre. Pourquoi dis-tu Quotidien et Amour de luy ?

L'enfant. Cela est pour nous apprendre d'avoir contentement, et ne point appeter plus que nostre nécessité requiert.

Le Ministre. Veux que ceste priere est commune à tous, comment Les riches qui ont provision & abondance de biens par Long temps, peuvent-ils Demander pour un jour?

L'enfant. Il faut que tant riches que pauvres entendent, que tout ce qu'ils ont ne leur peut de rien profiter, sinon tant que Le Seigneur leur en donne L'usage, et fait par sa grace, qu'il nous soit profitable. Ainsi, en ayant, nous n'avons rien, sinon d'autant qu'il le nous donne.

Le Ministre.

Que contien La cinqueme Demande?

L'enfant. Qu'il plaise à Dieu nous pardonner nos pechez.

La cin-
queme de
mande.

Le Ministre. N'y a-il homme vivant si iuste, qui n'ait mestier de La faire?

Il n'y a si
sainct, qui
n'ait me-
stier que
Dieu luy
pardonne,
Iob 9.

L'enfant. Moy: car Le Seigneur Jesus a donné ceste forme à ses Apostres pour son Eglise. Ainsi, quiconque se y voudroit exempter, renonceroit à La communauté des Chrestiens. Et de fait, L'Ecriture nous testifie que Le plus parfait, voulant alleguer son point à Dieu, pour se justifier, sera trouvé culpable en mille. Il faut donc que nous ayons tout nostre refuge à sa misericorde.

Le Ministre. Comment entens-tu que ceste remission nous soit faite?

L'enfant. Comme Les paroles mesmes, dont Jesus-Christ a usé, Le monstrent: c'est que Les pechez sont dettes, Lesquelles nous tiennent obligés à condamnation de mort éternelle. Nous demandons que Dieu nous en acquitte par sa pure Liberalité.

Quelle est
la remis-
sion des pe-
chez.

Le Ministre. Tu entens donc que nous obtenons remission de nos pechez par La bonté gratuite de Dieu.

L'enfant. Voire. Car nous ne pouvons nullement satisfaire pour La moindre faute que

D'oraïson.

nous ayons commise, si Dieu n'use envers nous
de sa pure Liberalité, en nous Les remettant toutes.

Le Ministre. Quand Dieu nous a par-
donné nos pechez, quel fruct & utilité nous
en reuiert-il?

Fruct du
pardon des
pechez.

L'enfant. Par ce moyen nous Luy sommes
agréables, comme si nous estions iustes & inno-
cens: & nos consciences sont assurées de sa dilec-
tion paternelle envers nous, dont nous vident
salut & vie.

Le Ministre. Quand tu demandes, Qu'il
nous pardonne, comme nous pardonnons à ceux qui
nous ont offensés, entens-tu qu'en pardonnant aux
hommes nous méritons pardon de Luy?

Pardon
des fautes
est gratuit.

L'enfant. Non pas: car Le pardon ne
seroit plus gratuit & ne seroit pas fon-
dé en La satisfaction qui a esté en La mort de
Jesus-Christ comme il doit estre. Mais
tant qu'en oubliant Les iniures, qu'oy nous fait,
nous enuiuons sa douceur & clemence, & ainsi nous
demonstrons estre ses enfans, il nous donne
ceste enseigne pour nous eccitifier. Et d'autre part,
il nous signifie, qu'il ne nous faut attendre en
son iugement que toute severité & extreme rigueur,
si nous ne sommes faciles à pardonner, & faire
grace à ceux qui sont coupables envers nous.

Enfans des
agouez de
Dieu.

Le Ministre. Tu entens donc que Dieu
de sauoué icy pour ses enfans, ceux qui ne peuent
oublier Les offenses qu'oy Luy fait: à fin qu'ilz ne
s'attendent pas d'estre participans de ceste grace.

L'en

D'oraison.

L'enfant. Voire. Et que tous sachent qu'à
La mesme mesure qu'ilz auront fait à leurs pro-
priez, il leur sera rendu. Matth. 7
Marc 4
Luc 6

D I M A N C H E X L I I I .

Le Ministre.

Q' est ce qui s'ensuit?

L'enfant. Ne nous indui point en ten-
tation: mais delivre-nous du mal. La sixieme
requite.

Le Ministre. Ne fais-tu qu'une requeste
de cela?

L'enfant. Moy. car le second membre est
exposition du premier.

Le Ministre. Quelle est la substance d'i-
celle?

L'enfant. Que Dieu ne nous laisse point
trebucher au mal, & ne permette que nous soyons
vaincus du diable et des concupiscences
de nostre chair, lesquelles bataillent contre nous: Rom. 7
Galat. 5
I. Cor. 10
mais qu'il nous donne la force de resister,
nous soutenant de sa main, et nous ayant
en sa surveillance, pour nous defendre et
conduire.

Le Ministre. Comment cela se fait-il?

L'enfant. Quand par son Esprit il
nous gouverne, pour nous faire aimer
le bien et haïr le mal, suivre sa justice
et fuir le péché. Car par la vertu du
saint Esprit nous surmontons le diable, le péché
et la chair.

Le Ministre. Cela est-il nécessaire à tous?

1. Pier. 5 *L'enfant.* Ouy: car Le Diable veillo toujours sur nous, comme un Lion rugissant, prest à nous deuorer: & nous sommes si foibles & fragiles qu'il nous auoit incontinem abbatu, si Dieu ne nous fortifioit, pour en auoir la victoire.

Le Ministre. Que signifie Le mot de Tentatiō?

L'enfant. Les astices & tromperies du Diable, dont il use pour nous surprendre, selon que nostre sens naturel est enclin à estre deceu, et nous deceuoir: & nostre Volonté est plus tost prestée de s'adonner au mal qu'au bien.

Le Ministre. Mais pourquoy demades-tu à Dieu, qu'il ne t'induisse point au mal, veu que cela est Le propre office du Diable?

L'enfant. Comme Dieu par sa misericorde conserue ses fideles, & ne permet que Le Diable Les seduise, ne que Le peccel Les surmonte: aussi ceux qu'il veut punir, non seulement il Les abandonne, & retire sa grace d'eux, mais aussi Les Lince au Diable, pour estre suiets à sa tyrannie, Les auugle, et Les met en sens reproché.

Le Ministre. Qui veut dire ceste adition, Car à toy est Le regne, La puissance et La gloire des siecles des siecles?

L'enfant. Pour nous reduire vers Les en memoire

D'oraison.

memoire que noz oraisons sont plus tost fondées en Dieu, & en sa puissance & bonté, que non pas en nous, qui ne sommes pas dignes d'ouurer la bouche pour le requeirir. Et aussi pour nous apprendre à glorier toutes noz prières par sa Louange.

D I M A N C H E X L I I I I.

Le Ministre.

N'est-il licite de demander autre chose, sinon ce qui a esté recité?

L'enfant. Combien qu'il nous soit libre d'user d'autres paroles, & d'autre forme & maniere, si est-ce que nulle oraison ne sera jamais agréable à Dieu, laquelle ne se rapporte à ceste-ci, comme à la règle unique de bien prier.

Le Ministre. Il est temps de venir au quatrième membre de l'honneur que nous devons rendre à Dieu.

L'enfant. Nous auons dit, que c'est de le reconnoistre & louer & confesser de bon cœur de tous biens, pour le glorifier.

La quatrième espee du vray honneur de Dieu.

Le Ministre. Ne nous a-il pas baillé quelque règle pour ce faire?

L'enfant. Toutes les Louanges & actions de grâces contenues en l'Écriture, nous doivent estre pour règle & enseignement.

Le Ministre. N'en a-il rien esté touché en l'oraison?

L'enfant. Si a bien. Car en desirant que soy nous soit sanctifié, nous desirons que toutes ses

De la parole.

oeuvres apparoyssent glorieuses, comme elles luy
sont: tellement que soit qu'il punisse, il soit tenu
pour iuste: soit qu'il pardonne, pour misericordieux:
soit qu'il accomplisse ses promesses, pour verita-
ble. En somme, qu'il n'y ait du tout rien en quoy
sa gloire ne reluisse. Cela est luy attribuez
La Louange de tous lieux.

Le Ministre. Que concludrons-nous
de tout ce qu'auons dit?

L'enfant. Et qui tesmoigne la verité,
ce qui a este touché au commencement: à sauoir, Que
Jean 17 ceste est la vie eternelle, & cognoistre le vray
Dieu, & celui qu'il a enuoyé Jesus-Christ:
le cognoistre, di-je, pour l'honorer deument,
à fin quilz nous soit non seulement Maistre &
March. 1 Seigneur, mais aussi Pere & Sauueur: & que
nous mutuellement luy soyons enfans, seruiteurs,
& peuple dédié à sa gloire.

D I M A N C H E X L V.

Le Ministre.

Quel est le moyen de paruenir à
tel bien?

le salut
nous est
presenté
par la pa-
role de
Dieu.

L'enfant. Pour ce faire, il nous a laissé sa
sainte Parole, laquelle nous est comme une
entrée en son Royaume celeste.

Le Ministre. Où prend-tu ceste Parole?

L'enfant. Comme elle nous est comprise
es saintes Escriitures.

Le Ministre. Comment faut-il que nous

en Visions, pour en auoir le profit?

L'enfant. En la receuant en pleine certitude & conscience, comme verité procedée du ciel: nous soumettant à icelle en droite obéissance, l'aimant de vraye affection & entiere, l'ayant imprimée en nos coeurs, pour la suivre, & nous conformer à icelle.

Le Ministre. Tout cela est-il en nostre puissance?

L'enfant. Il n'y en a du tout rien, mais c'est Dieu qui besongne en nous en telle sorte par son saint Esprit.

Le Ministre. Mais ne faut-il pas que nous mettions peine & diligence à voir & lire la doctrine laquelle nous y est monstrée?

L'enfant. Ouy bien. Et premierement, que chacuy en son particulier y travaille: & sur tout, que nous frequentiones les predicationes, auxquelles ceste Parole est exposée en l'assemblée des Chrestiens. Il faut
prétre pei
ne d'ap-
prendre.

Le Ministre. Entens-tu qu'il ne s'uffit pas de lire en sa maison, sinon que tous ensemble oyent une doctrine commune?

L'enfant. Je l'entey ainsi, cependant que Dieu en donne le moyen.

Le Ministre. La raison?

L'enfant. Pour ce que Jesus-Christ a establi cest ordre en son Eglise, non pas pour deux ne pour trois, mais pour tous generalement: & a déclaré que c'est le seul moyen de l'edifier & entretenir.

Ephes. 4

Des Sacremens.

Ainsi, il nous faut à tous ranger, & n'estre pas plus sages que nostre Maistre.

Des pasteurs Ecclesiastiques.
Mat. 10
Luc 10

Le Ministre. Est-ce donc chose nécessaire, ve qu'il y ait des Pasteurs?

L'enfant. Ouy, & qu'oy les escoute, receuant en humilité la doctrine du Seigneur par leur bouche. Tellement que qui conque les mesprise & refuse de les oïr, il reiette Jesus-Christ, & se separe de la compagnie des fideles.

Le Ministre. Mais suffit-il d'avoir une fois esté instruit par eux, ou s'il faut continuer?

L'enfant. Ce n'est icy de commencer, si on ne poursuit en persévérer toujours. Car jusques à la fin il nous convient estre toujours escoliers de Jesus-Christ. Et il a ordonné les Ministres Ecclesiastiques pour nous enseigner en soy Moys.

D I M A N C H E X L V I.

Le Ministre.

N'y a-il point d'autre moey outre la Parole, par lequel Dieu se communique à nous?

L'enfant. Il a conjoinct les Sacremens avec la prédication de sa Parole.

Le Ministre. Qu'est-ce que Sacrement?

Des Sacremens.

L'enfant. C'est un témoignage exterieur de la grace de Dieu, qui par signe visible nous represente les choses spirituelles: à fin d'imprimer

primer plus fort en noz coeurs Les promesses
de Dieu, et nous en rendre plus certains.

Le Ministre. Comment? Voy signe vi-
sible et materiel a-il ceste vertu de certi-
fier la conscience?

L'enfant. Non pas de soy-mesme, mais
entant qu'il est ordonné de Dieu à ceste fin.

Le Ministre. Veux que c'est le propre offi-
ce du saint Esprit, de sceller Les promesses
de Dieu en noz coeurs, comment attribues-tu
cela aux Sacremens?

L'enfant. Il y a grande difference entre
l'un et l'autre. Car l'Esprit de Dieu à la
verité, est celuy seul qui peut toucher et esmouvoir
noz coeurs, illuminer noz entendemens, et assourer
noz consciences: tellement que tout cela doit estre
iugé soy oeuvre propre, pour Luy en rendre Louange.
Cependant, Le Seigneur s'aide de Sacremens,
comme d'instrumentz inferieurs, selon que bon Luy
semble, sans que la vertu de son Esprit en soit
aucunement amoindrie.

Le Ministre. Tu entens donc que l'effi-
cace des Sacremens ne gist pas en l'element
exterieur: mais procede tout de l'Esprit
de Dieu.

L'enfant. Voire: selon que Dieu veut
besongner par Les moyens qu'il a instituez, sans
deroguer à sa puissance.

Le Ministre. Et qui veut Dieu de fai-
re cela?

Les Sacre-
mens nous
sont don-
nez pour
nostre infir-
mité.

L'enfant. Pour le soulagement de nostre infirmité. Car si nous estions de nature spirituelle, comme Les Anges, nous pourrions contempler spirituellement & luy & ses graces: mais ainsi que nous sommes enuolopez de nos corps, nous auons mestier qu'il use de figures enuues nous, pour nous représenter Les choses spirituelles & celestes: car autrement nous ne le pourrions comprendre. Et aussi il nous est expedient que tous nos sens soyent exercz en ses saintes & promises, pour nous confermer en icelles.

D I M A N C H E X L V I I.

Le Ministre.

PDie que Dieu a introduit Les Sacrements pour nostre necessité, ce seroit orgueil, & presumption de penser qu'oy s'en peust passer.

Les Sacre-
mens nous
sont neces-
saires.

L'enfant. Ouy pour certain: tellement que quiconque s'abstient volontairement de l'usage, pensant qu'il n'en a point de besoin, mesprise Jesus-Christ, reiecte sa grace, & estéint son saint Esprit.

Le Ministre. Mais quelle certitude & grace peult donner Les Sacrements, & en quoy bons & mauuais Les recoient?

L'enfant. Combien que Les incredules & mesfians aneantissent La grace qui leur est présentée par Les Sacrements: si ne s'ensuit-il pas que La propriété d'iceux ne soit telle.

Des Sacremens.

Le Ministre. Comment donc, & quand est-ce que les Sacremens produisent leur effet?

L'enfant. Quand on les reçoit en Foy, L'effet des Sacremens.
vuez seulement Jesus-Christ & sa grace.

Le Ministre. Pourquoi donc nous devons recevoir Jesus-Christ?

L'enfant. Pour signifier qu'il ne nous fut pas amuser au signe Cescher Jesus-Christ aux Sacremens.
terrien, pour la recevoir nostre salut: & ne nous faut imaginer qu'il y ait la quelque vertu enclose: mais au contraire, que nous prenions le signe pour un aide, qui nous conduise droitement au Seigneur Jesus, pour recevoir en lui salut & tout bien.

Le Ministre. Ven que la Foy est requise, comment dis-tu qu'ils nous sont donnez pour nous confirmer en Foy, nous assurant des promesses de Dieu?

L'enfant. Il ne suffit pas que la Foy soit seulement commencée en nous pour une fois, Augmentation de Foy par les Sacremens.
mais faut qu'elle soit nourrie & entretenue, puis qu'elle croisse iouuellement, & soit augmentée en nous. Pour la nourrir donc, pour la fortifier & l'accroître, Dieu nous donne les Sacremens. Ce que S. Paul denote, en disant que l'usage d'iceux est de sceller les promesses de Dieu en nos cœurs.

Le Ministre. Mais n'est-ce pas signe d'infir

Des Sacremens.

S'infirmité, quand Les promesses de Dieu ne nous sont pas assez fermes d'elles-mesmes sans aide?

Imperfection des enfans de Dieu.

L'enfant C'est signe de petitesse & infirmité de force, laquelle est bien aux enfans de Dieu, qui ne laissent pas pourtant d'estre fideles: mais ce n'est pas encor en perfection. car cependant que nous vivons en ce monde, il y a toujours quelques reliques de deffiance en nostre Sair: & pourtant nous faut-il toujours profiter & croistre.

D I M A N C H E X L V I I I .

Le Ministre.

Combien y a il de Sacremens en l'Eglise Chrestienne?

Nombre des Sacremens.

L'enfant. Il n'y en a que deux communes, que Le Seigneur Jesus ait instituez pour toute la compaignie des fideles.

Le Ministre. Quels?

Le Baptesme & la Cene.

L'enfant. A sçavoir Le Baptesme & la sainte Cene.

Le Ministre. Quelle convenance & difference y a il de l'un à l'autre?

Du Baptesme. De la Cene

L'enfant. Le Baptesme nous est comme une entrée en l'Eglise de Dieu. Car il nous testifie que Dieu au lieu que nous estions estrangiere de Luy, nous recoit pour ses domestiques. La Cene nous est tesmoignage que Dieu nous veut nourrir & repaistre, comme un bon pere

Des Sacremens.

de famille a Le soin & nourrir & refectionner ceuy de sa maison.

Le Ministre. Pour auoir plus claire intelligence de l'uy & de l'autre, Sisons de Sacry à part. Premièrement, quelle est la signification du Baptesme?

L'enfant. Elle a deux parties. Car Le Seigneur nous y represente la remission de nos pechez, & puis nostre regeneration ou renouvellement spirituel.

Signification du Baptesme. Ephel. 5 Rom. 6

D I M A N C H E X L I X.

Le Ministre.

Quelle similitude a l'eau avec ces choses pour Les representez?

L'enfant. Pour ce que la remission des pechez est vne espee de lauentin, par lequel nos amez sont purgées de leurs macules, ainsi que les ordures du corps sont nettoyées par l'eau.

Le Ministre. Touchant l'autre partie?

L'enfant. Pour ce que le commencement de nostre regeneration est, que nostre nature soit mortifiée: l'issue, que nous soyons nouvelles creatures par l'Esprit de Dieu. L'eau donc est mise sur la teste en signe de mort: toutes fois en telle sorte que la resurrection nous est semblable figurée, en ce que cela se fait seulement pour vne minute de temps, et non pas pour nous noyer en l'eau.

L'eau pour quoy est mise sur la teste.

Le Ministre. Tu n'entens pas que l'eau soit

Des Sacremens.

soit le Lauenment de noz ames.

Le sang de Christ est nostre lauenment, & nō l'eau
1. Piet. 1
1. Iean 1

L'enfant. Non pas. car cela appartient au sang de Jesus-Christ seulement, qui a este espendu pour effacer toutes noz souillures, & nous rendre purs & impollus deuant Dieu. Et qui est accompli en nous, quand noz consciences en sont arrousees par le saint Esprit. Mais par le Sacrement cela nous est certifié.

Le Ministre. Entens-tu que l'eau nous en soit seulement une figure?

Verité jointe avec la figure.

L'enfant. C'est tellement figure, que la verité est coniointe avec. Car Dieu ne nous promet rien en vain: parquoy il est certain qu'au Baptesme la remission des pechez nous est offerte, & nous la receuons.

Le Ministre. Ceste grace est-elle accomplie indifferemment en tous?

L'enfant. Noy. car plusieurs l'anneantisent par leur peccésité: neantmoins si ne laisse pas le Sacrement d'auoir telle nature, combien qu'il n'y ait que les fideles qui en sentent l'efficace.

Le Ministre. La regeneration s'ont prend-elle sa vertu?

Regeneration d'ont prend sa vertu.

L'enfant. De la mort & resurrection de Christ: car sa mort a ceste vertu, que par icelle nostre Vieil Adam est crucifié, & nostre nature vicieuse est comme ensuevie, pour n'auoir plus de vigueur de regner. Et la nouueauté de Vie, pour suivre la iustice

Des Sacremens.

De Dieu, precede de la resurrection.

Le Ministre. Comment ceste grace nous est-elle appliquee au Baptisme?

L'enfant. Entant que nous sommes en Vestus de Jesus-Christ, et y recevons son Esprit, moyennant que nous ne nous rendions pas indignes des promesses qui nous y sont donnees.

D I M A N C H E L.

Le Ministre.

DE nostre costé, quel est le droit usage du Baptisme?

L'enfant. Il gist en foy et en repentance. C'est, que nous soyons certains d'avoir nostre pureté spirituelle en Christ, et sentions en nous, et declarions à nos prochains par oeuvres, que l'Esprit d'iceluy habite en nous, pour mortifier nos propres desirs, à fin de nous faire suivre la volonté de Dieu.

Du Baptisme des petis enfans.

Le Ministre. Puis que cela y est requis, comment est-ce qu'on baptize les petis enfans?

L'enfant. Il n'est pas dit que la foy et la repentance doivent tousiours preceder la reception du Sacrement: mais seulement cela doit estre en ceux qui en sont capables. Il suffit donc que les petis enfans produisent et demonstrent le fruit de leur Baptisme, apres estre venus en age de cognoissance.

Le Ministre. Comment monstreras-tu qu'il n'y a point d'inconvenient en cela?

L'en

Des Sacremens.

Deut. 10
& 30
Ierem. 4

Rom 4

L'enfant. Pource que La Circoncision estoit
aussi bien Sacrement & Penitence, comme Moy-
se & Les Prophetes & clarerent: & Sacrement
de Joy, comme dit saint Paul. Et toutes fois Dieu
n'ey a exclud les petits enfans.

Le Ministre. Mais pourras-tu bien mon-
strer qu'il y ait vne mesme raison & les receuoir
au Baptesme, comme à la Circoncision?

Les pro-
messes du
peuple d'Is-
rael sont
estendues
par tout le
monde.

L'enfant. Ouy bien. Car les promesses
que Dieu auoit anciennement faites à son peuple
d'Israel, sont maintenant estendues par tout le
monde.

Le Ministre. Mais s'en suit-il de cela,
que nous deuions user du signe?

L'enfant. Il est ainsi, quand le tout sera bien
consideré. Car Iesus-Christ ne nous a pas faits
participans de la grace qui auoit au parauant esté
au peuple d'Israel, pour l'amoindrir en nous,
ou la rendre plus obscure qu'elle n'estoit, mais plu-
stost l'a esclarcie & augmentée d'auantage.

Le Ministre. Entens-tu que si nous ne
donnions le Baptesme aux petits enfans, que la gra-
ce de Dieu seroit amoindrie par la venue de
Seigneur Iesus?

L'enfant. Ouy bien. Car le signe de la bon-
té & misericorde de Dieu sur nos enfans,
qu'ont eu les anciens, nous defendroit: lequel sert
grandement à nostre consolation, & à confirmer la
promesse qui a esté faite de le commen-
cer.

Des Sacremens.

Le Ministre. Tu entens donc, puis que Dieu se declarant anciennement estre Sauueur des petis enfans, a voulu ceste promesse estre sceellée en leur corps par Sacrement exterieur, que c'est bien raison qu'il n'y ait pas moins de confirmation depuis la venue de Christ: veu que la mesme promesse demeure, & mesme est plus clairement testifiée de parole, & ratifiée de fait.

L'enfant. Ouy. Et d'auantage, puis que c'est chose notoire que la vertu & la substance du Baptesme appartient aux petis enfans, & leur seroit iniure de leur deuenir le signe qui est inferieur.

Le Ministre. A quelle condition donc deuons-nous baptizer les petis enfans?

L'enfant. En signe & témoignage qu'ils sont heritiers de la benediction de Dieu, promise à la generation des fideles: à fin qu'estans deuenus en age ils reconnoissent la verité de leur Baptesme pour en faire leur profit.

A quelle condition on baptize les enfans.

D I M A N C H E L I.

Le Ministre.

D'Ilons de la Cene. Et premierement de quelle est la signification d'icelle?

L'enfant. Monsieur Saigneur l'a instituée, pour nous assurer que par la communication de son corps & de son sang, nos ames sont nouuees en l'esperance de la vie eternelle.

De la Cene.

Des Sacremens.

Le Ministre. Pourquoy est ce que Le Sei-
gneur par Le pain nous represente soy corps, & par
Le Vin soy sang?

L'enfant. Pour significer que telle propriete
qu'a Le pain encrez noz corps, c'est de Le ve-
paistre & sustanter en ceste vie mortelle: aussi a
soy corps encrez noz ames, c'est de Le nourrir
& vivifier spirituellement. Paraillement, que com-
me le Vin fortifie, refectionne, & resjouit l'homme se-
lon Le corps: aussi que soy sang est nostre ioye,
nostre refection, & vertu spirituelle.

Christ
par le pain
nous repre-
sente son
corps, &
par le vin
son sang.

Le Ministre. Entens-tu qu'il nous faille
communiquer verayement au corps & au sang
de
Seigneur?

Fiance de
nostre sa-
lut en quoy
gist.

L'enfant. Je l'entey ainsi. Car puis que
toute La fiance de nostre salut gist en l'obeyssan-
ce qu'il avendue a Dieu soy Pere, entant qu'elle
nous est imputee, comme si elle estoit nostre: il
faut que nous Le possedions, & en que ses biens ne
sont pas nestrees, sinoy que premierement il se don-
ne a nous.

Le Ministre. Mais ne s'est-il pas don-
né a nous, quand il s'est expose a La mort pour
nous reconcilier a Dieu soy Pere, & nous delivrer
de damnation?

L'enfant. Si est bieu: mais il ne suffit
pas de cela, sinoy que nous le receuions, pour sentir en
nous Le fruit & l'efficace de sa mort & passion.

Le Ministre. La maniere de Le recevoir,
est ce point par soy?

Des Sacremens.

L'enfant. Ouy: moy seulement en croyant qu'il est mort & resuscité pour nous & délivrer de la mort éternelle, & nous acquies la vie: Comme nous receus Jesus-Christ. mais aussi qu'il habite en nous, & est conioint avec nous en telle union que le Sef avec ses membres, à fin de nous faire participans de toutes ses graces, en vertu de ceste conioction.

D I M A N C H E L I I.

Le Ministre.

Ceste communioy se fait-elle sinoy
Cey la Cene?

L'enfant. Si fait bien: car nous l'avons par la predication de l'Euangile, comme dit saint Paul: tant que le Seigneur Jesus nous y promet que nous sommes de ses os, chair & sa chair: I. Cor. 1
Ephel. 5
Ican 6 qu'il est le pain & vie qui est descendu du ciel, pour nourrir nos ames: que nous sommes un avec luy, comme il est un avec son Pere, & telle Ican 17 chose.

Le Ministre. Qu'est ce que nous avons au Sacrement d'avantage, & de quey nous scet-il plus?

L'enfant. C'est que ceste communioy est plus amplement confirmée en nous, & comme ratifiée. Car combien que Jesus-Christ nous soit verayement communiqué & par le Baptisme & par l'Euangile toutes fois

Des Sacremens.

n'est qu'en partie, moy pas pleinement
Le Ministre. Qu'est-ce donc en somme
que nous auons par le signe du pain?

Que c'est que nous auons au signe du pain
L'enfant. C'est, que le corps du Sei-
gneur Jesus, tant qu'il a une fois este offert
en sacrifice pour nous reconcilier a Dieu, nous
est maintenant donne, pour nous reedifier que
nous auons part en ceste reconciliatioy.

Le Ministre. Qu'est-ce que nous auons
au signe du vin?

Que c'est que nous auons au signe du vin.
L'enfant. Que le Seigneur Jesus nous
donne soy sang a boire, tant qu'il l'a une fois
espendu pour le pardon & satisfactioy de nos of-
fenses: a fin que nous n'ayent point d'en re-
cevoir le fruit.

Le Ministre. Selon tes responses, la Ce-
ne nous renuoye a la mort & passion de Jesus-
Christ, a fin que nous communiquions a la vertu
d'icelle.

L'enfant. Vray. Car lors le sacrifice
unique & perpetuel a este fait pour nostre re-
demption. Parquoy il ne reste plus sinoy que
nous en ayons la iouissance.

La Cene n'est sacrifiee.
Le Ministre. La Cene donc n'est pas
instituee pour faire une oblatioy du corps de
Jesus a Dieu soy Pere.

L'enfant. Non: car il n'y a que luy seul a
qui appartient cest office, tant qu'il est Sacri-
ficateur eternel. Mais il nous commande seule-
ment de recevoir soy corps & moy pas l'offrir.

Siman

Le Ministre.

Pourquoy est-ce qu'il y a double signo?
 L'enfant. Nostre Seigneur l'a fait
 pour nostre infirmité: à fin de nous donner
 à cognoistre que non seulement il est viande à
 nos ames, mais aussi breuvage: à fin que nous
 eussions en luy nostre nourriture pleine & entie-
 re, & non ailleurs.

Le Ministre. Vous doyvent-ils user in-
 différemment de ce second signe, à sauoir de
 calice?

L'enfant. Ouy, selon le commandement
 de Jesus Christ, contre lequel il n'est li-
 cito de rien attendre.

Le Ministre. Auons-nous en la Cene
 simplement le tesmoignage de Joses-Jesus-dit-
 tee, ou si elles y sont veracement données?

L'enfant. Entant que Jesus-Christ est la
 Verité, il ne faut douter que les promesses
 qu'il fait à la Cene n'y soient accomplies, &
 que ce qu'il y figure n'y soit verifié.
 Ainsi, selon qu'il promet & represente, ie ne dou-
 te pas qu'il ne nous face participans de sa pro-
 pre substance, pour nous venir auer soy en
 vne vie.

Le Ministre. Mais comment cela se peut-
 il faire, & en que le corps de Jesus-Christ est au
 ciel, & nous sommes en ce pelerinage terrien?

Double
 signe pour
 nostre in-
 firmité.

La verité
 est avec
 la figure.

Que nous
 receuons Je-
 sus-Christ
 en la Cene
 & comment.

Des Sacremens.

L'enfant. C'est par la vertu incompre-
hensible de son Esprit, laquelle conioint bien ces
choſes ſeparées par diſtance de lieu.

Le Ministre. Tu n'entens pas donc que
le corps ſoit enſes dedans le pain, ne le ſang de-
dans le calice?

L'enfant. Non: mais au contraire, pour
auoir la vertu du Sacrement il nous fait
eſſeuer nos coeurs en haut au ciel, où eſt Jeſus-
Chriſt en la gloire de son Pere, & où nous
l'attendons en noſtre redemption: & nous par-
le cœſer en ces elemens corruptibles.

Le Ministre Tu entens donc qu'il y a
deux choſes en ce Sacrement, le pain mate-
riel & le vin, que nous voyons à l'œil, & tou-
sons à la main et ſauourons au gouſt: & Jeſus-
Chriſt, dont nos ames ſont interieurement
nourries.

L'enfant. Voire. En telle ſorte neantmoins,
que nous y auons meſme teſmoignage & comme voy
arré à la reſurrection de nos corps, tant
qu'ils ſont faits participans du ſign
de
Voire.

D I M A N C H E L I I I I.

Le Ministre.

Quel en doit eſtre l'usage?

L'enfant. Tel que dit ſainct Paul:
c'eſt que l'homme ſ'eſprouue ſoy-meſme deuant
qu'en approue.

Des Sacremens.

Le Ministre. En quoy se doit-il esprouuer?

L'enfant. A sauoir s'il est *Veray* mem-
bre de *Jesue-Christ*.

Le Ministre. Par quelz signes le pourra-
il cognoistre?

L'enfant. S'il a *Veray* *Foy* & *repentan-*
ce, & s'il aime ses prochains en *Veray* *Charité*, &
n'est point entaché de *haine* ne *rancune*, ne *di-*
uisiõy. Signe si
on est mē-
bre de
Christ.

Le Ministre. Mais est-il requis d'auoir
Foy & *Charité* parfaite?

L'enfant. Il faut bien que l'une & l'autre
soit entiere, & non feinte: mais d'auoir *une*
telle perfectiõy, à laquelle il n'y ait que *redire*, & la
ne se trouuera pas entre *les* hommes. Ainsi *la*
Cene seroit institué en *vain*, si nul n'estoit
capable de *la* receuoir *sinõy* qu'il fust
tout parfait.

Le Ministre. L'imperfectiõy donc ne nous
empesche point d'ey approcher.

L'enfant. Mais au contraire, elle ne nous
serueroit de rien si nous n'estions imparfaite: car
c'est *une* aide & soulagement de *nostre* infirmité.

Le Ministre. Ces deux Sacremens ne
seruent-ils point à autre fin?

L'enfant. Si font: d'autant que ce sont signes
& marques de *nostre* professiõy: c'est à dire, que
par iceux nous protestons que nous sommes *des*
peuple de *Dieu*, & faisons confessiõy de *nostre*
Chrestienté.

DES SACREMENTS.

Le Ministre. Que faudroit-il dont in-
gner d'uy homme qui n'en voudroit point
Vscz?

L'enfant. Il ne le faudroit tenir pour
Chrestien: car en ce faisant il ne se veut point con-
fesser estre tel, & quasi tacitement il desavoue
Jesus-Christ.

Pour-
quoy on re-
çoit vne
seule fois
le Baptes-
me, & la
Cene plu-
sieurs fois.

Le Ministre. Mais suffit-il de recevoir
vne fois l'uy & l'autre?

L'enfant. Le Baptesme n'est ordonné que
pour vne seule fois, et n'est pas licite de
le reiterer. Mais il n'est pas ainsi
de la Cene.

Le Ministre. La raison?

L'enfant. Pource que par le Baptesme
Dieu nous introduit & reçoit en soy Eglise. Aprés
nous avoir reçeu, il nous signifie par
la Cene, qu'il nous veut continuellement
nourrir.

DIMANCHE LV.

Le Ministre.

A qui ap-
partient de
baptizer &
admini-
strer la Ce-
ne.

Mat. 28

A Qui appartient-il tant de baptizer que
d'administrer la Cene?

L'enfant. A ceux qui ont charge publique en
l'Eglise d'enseigner: car ce sont ceux conjoin-
tes, que de prescher la Parole, et distribuer
la Cene Sacrement.

Le Ministre. N'y en a-il pas certaine
probation?

L'en

Des Sacremens.

L'enfant. Ouy bien: car nostre Seigneur
Donne speciallement la Charge à ses Apôtres
tant de baptizer, comme de prescher. Et touchant la
Cene, il commande que tous la fassions à son exemple.
Or il auoit fait office de ministre, pour la don-
ner aux autres.

Le Ministre. Mais Les Pasteurs, qui
sont dispensateurs des Sacremens, & doivent-ils
admettre sans discretion tous ceux qui se
presentent?

L'enfant. Touchant du Baptême, pour ce
qu'aujourd'hui on ne l'administre qu'à petis enfans, La Cene
à qui doit
estre bail-
lée.
il n'est point de mestice de discretion.
Mais de la Cene, il faut bien que le Mini-
stre regarde de ne la bailler à un homme qu'on
y cognoit estre du tout indigne.

Le Ministre. Pourquoi?

L'enfant. Pour ce que ce seroit polluer &
deshonorer le Sacrement.

Le Ministre. Mais nostre Seigneur y a
bien receu Judas, quelque meschant qu'il
fust.

L'enfant. Son iniquité estoit encores cachée.
Et combien que nostre Seigneur la cogneust, si
n'estoit-elle pas notoire à tous. Pour -
quoy Ju-
das a este
receu à la
Cene.

Le Ministre. Que sera-ce donc de hy-
pocrites?

L'enfant. Le Ministre ne Les peut ex-
clure comme indignes: mais doit attendre que le
Seigneur ait reuelé leur meschanceté.

Des Sacremens.

Le Ministre. Et s'il en cognoist quelques-
uns indignes, ou qu'il en soit aduertit?

L'enfant. Cela ne suffit point pour les ex-
communier, sinon qu'il y ait approbation suffisante, et
iugement de l'Eglise.

Le Ministre. Il faut donc qu'il y ait quel-
que ordre & police sur cela.

L'enfant. Voire, si l'Eglise est bien réglée.
C'est, qu'on deputé personnages pour veiller sur
les scandales qui pourroyent estre. Et qu'iceux en
l'autorité de l'Eglise interdisent la communion
à ceux qui n'en sont nullement capables, & auxquels
on ne la peut donner sans deshonorer Dieu
& scandalizer les fideles.

Fin du Catechisme.

Ouai



ORAIŒON POVR DIRE

AV MATIN EN SE

LEVANT.

PSEAVME CXLIII.

Fay-moy ouir des Le matin ta misericorde: car i'ay esperé en toy. Fay-moy cognoistre La voye en laquelle ie Soy Semer, puis que i'ay esté moy coeur à toy.

Delivre-moy de mes ennemis, Seigneur: car i'ay crié à toy.

Enseigne-moy à faire ta Volonté: car tu es moy Dieu: ton Esprit me Dirige au droit Semis.

MOy Dieu, moy Pere & moy Sauveur, puis qu'il t'a plu me faire la grace & passer la nuit po^s venir insques au iour present: vueille moy aussi maintenant faire ce bien que ie s'empoye tout à toy seruire: tellement que ie ne pense, ne die, ne face rien, sinon po^s te complaire & obeir à ta bonne Volonté: à fin que par ce moyen toutes mes oeuvres soyent à la gloire & de toy nom & edification de mes prochains. Et comme il te plaist & faire luire ton soleil sur la terre po^s nous esclairez corporellement: aussi vueille moy par la clarté de ton Esprit illuminer moy entendement, & moy coeur, pour me Diriger en la Droite Voye & ta iustice. Ainsi à quelque chose que ie m'applique, que tousiours ma principale fin & intention soit de Semer en ta crainte, te seruire & honorer, attendant tout moy bien & ma prospérité de ta seule benediction: à fin de ne rien attendre qui ne te soit agreable.

D'ans

Oraisons.

S'auantage, travaillant tellement pour moy
 corps & selon l'ame estre moy protecteur, me for-
 tifiant contre toutes les tentations du Diab-
 le, & me deliurant de tous les dangers terriens
 qui me pourroyent aduenir. Et pour ce que ce n'est
 rien de bien commencer, qui me persuade, Veuilles
 moy moy seulement pour ce iourd'hy recevoir en ta
 sainte conduite, mais pour toute ma Vie, conti-
 nuant & augmentant iouuellement ta grace en
 moy, iusqu'à ce que tu m'ayes amené à la plain-
 te union de toy Fils Jesus-Christ nostre
 Seigneur, qui est le vray Soleil de nos
 ames, luisant iours & nuict, sans fin & à perpetuité.
 Et à fin que ie puisse obtenir telles graces de
 toy, Veuilles oublier toutes mes fautes
 passées, me les pardonnant par ta misericorde
 infinie, comme tu as promis à tous ceux qui t'en re-
 querront de bon coeur. Evance-moy, Pere
 misericorde, par nostre Seigneur Jesus-
 Christ, Amen.

O R A I S O N P O U R D I -
 R E A V A N T Q V E F A I -
 R E S O N O E V V R E .

L'E Seigneur Dieu & Pere nous vueille assi-
 ster par son saint Esprit, & par iceluy nous gou-
 uerner & conduire, tellement que tout ce que nous fe-
 rons, dirons ou penserons, soit à son honneur & à sa
 gloire, au Nom de son Fils Jesus-Christ nostre
 Seigneur, Amen.

ORAIŒON POVR DI-
RE A L'ESCOLE, AVANT
QV'ESTVDIER SA LECON.
PSEAVME CXIX.

Ouy quoy adueſſera L'enfant ſa Voye?

Ouy ſe conduiſant ſeloy ta Parole, Seigneur.

Ouvre mes yeux, & ie conſidereray ta Loi, mes-
ueille de ta Loi.

Donne-moy entendement, & ie garderay ta Loi,
& la garderay de tout moy coeur.

Seigneur, qui es la fontaine de toute ſageſſe
ſou ſcience, puis qu'il te plaiſt me donner le
moyen d'eſtre inſtruit en l'age de moy enfan-
ce, pour me ſauoir ſainctement & honneſtement gou-
uerner tout le cours de ma vie: Vouilles auſſi
illuminer moy entendement, lequel eſt de ſoy-
meſme auugle, à ce qu'il puiſſe comprendre la
doctrinc qui me ſera donnée: Vouilles confirmer
ma memoire, pour la bien retenir: Vouilles
diſpoſer moy coeur à la recevoir volontiers
& avec tel deſir qu'il appartient: à ſuy que par
moy ingratitude l'occaſion que tu me preſentes
ne peiſſe. Pour ce faire Vouilles eſpandre ſur
moy toy ſainct Eſprit, l'Eſprit, Si-e, de toute in-
teſſigence, verité, iugement, prudence & doctrine:
lequel me rende capable de bien profiter, à ſuy que
la peine qu'on prendra à m'enſigner ne ſoit per-
due. Et à quelque eſtude que ie m'applique, ſay que

Oraisons.

ie La reduise à La Voire fuy: c'est de te con-
 gnoistre en nostre Seigneur Jesus-Christ, pour
 auoir pleine fiance de salut & Vie en ta seule grace,
 & te seruir droitement & purement, selon toy bon plai-
 sir: tellement que tout ce que i' apprendray soit comme
 instrument pour m'aider à cela. Et puis que tu pro-
 mets de donner sagesse aux petite & aux humbles,
 & confondre les orgueilleux en la vanité de
 leur sens: pareillement de te manifester à ceux
 qui serent de coeur droit: au contraire, au cingler les
 malins & peruers: vueille-moy rengez à
 Voire humilité, par laquelle ie me rende so-
 cile & obéissant, premierement à toy, seconde-
 ment à mes superieurs, que tu adcommis
 pour me regir & enseigner. D'auantage, vueil-
 le disposer moy coeur à te seruir sans fain-
 te, renouant à toute affection carnelle & manna-
 se. Et qu'en telle sorte ie me perpare main
 tenant pour te seruir. vueille-moy en l'estat
 de ta vocation, laquelle il te plait
 de me donner quand ie seray
 devenu en âge de te
 seruir. Amen.

Pscad

Le Seigneur revele ses secrets à ceux qui
 l'avaignent, & leur fait cognoistre son
 Alliance.

ORAISON POUR DI-
 RE DEVANT LE
 REPAS.

PSEAVME CIIII.

Toutes bœces attendent aprez toy Seigneur,
 & tu leur donnes viande en leur temps.

Quand tu leur donnes, elles la recueillent:
 & quand tu ouvres ta main, elles sont rassasées
 & bien.

Seigneur, auquel gist la plénitude de toute
 biens, vueilles estendre ta benediction sur nous
 & sur toutes nos serviteurs, & nous sanctifier les
 dons lesquels nous recevons de ta largesse,
 à fin que nous en puissions user sobrement
 & purement, selon ta bonne volonté: & par
 ce moyen te reconnoistre Père & auteur de
 toute benignité, & grand toujours principa-
 lement le pain spirituel de ta Parole,
 dont nos âmes sont journellement etternelle-
 ment par Jesus Christ ton filz nostre Sei-
 gneur. Amen.

L'homme ne voit point de seuil paiz
 mais de toute parole procedante de la
 bouche de Dieu.

ACTION DE GRACES
 APRES LE
 REPAS.

PSEALME CXVII.

Que toutes nations louent le Seigneur,
 que tous peuples luy chantent Louanges.

Car sa misericorde est multipliee sur nous,
 & sa verite demeure eternellement.

Seigneur Dieu, nous te rendons graces de tous
 tes benefices que nous receuons assiduelement
 de ta main, & ce qu'il te plait nous substan-
 ter en ceste vie corporelle, nous administrant
 toutes nos necessitez: & singulierement de ce
 qu'il t'a plu nous regenerer en l'esperance
 d'une meilleure vie, laquelle tu nous as
 reuelee par toy saint Euangile: te prians qu'il
 te plaise ne permettre point que nos affectionz
 soyent icy enracinees en ces choses corruptibles,
 mais que nous regardions tousiours plus
 haut, attendant nostre Seigneur Iesus-Christ,
 iusques à ce qu'il apparaisse en nostre redem-
 ption, Amen.

ORAIŒON POVR DI-
RE AVANT QVE
DORMIR.

Seigneur Dieu, puis qu'il te a plu créer la
nuict pour le repos de l'homme, comme tu
luy as ordonné le iour pour travailler: vueille-
moy faire la grace de tellement reposer ceste nuict
selon le corps, que moy ame vueille tousiours à toy,
& que moy coeur soit eslevé en toy amour: & que telle-
ment ie me demette de toutes sollicitudes terrie-
nes, pour me soulager selon que moy infirmité
le requiert, que iamais ie ne t'oublie:
mais que la souvenance de ta bonté & grace de-
meure tousiours imprimée en ma memoire, et que
par ce moyen ma conscience ait aussi bien son repos
spirituel, comme le corps prend le sien. D'auantage,
que moy dormir ne soit point excessif, pour complai-
re outre mesure à l'aise de ma chair, mais seu-
lement pour satisfaire à la fragilité de ma nature,
à fin de me disposer à ton service. Aussi qu'il te plai-
se me conserver impollu tant en moy corps qu'en
moy esprit, & me conserver contre tous dangers, à
ce que moy dormir mesme soit à la gloire de toy
Mon. Et pour ce que le iour ne s'est point passé que
ie ne t'aye offensé en plusieurs sortes, selon que ie
suis un pouce peccateur: ainsi que tout est maintenant
caché par les tenebres que tu envoies sur la terre. vueil
les aussi ensevelir toutes mes fautes par ta miseri-
corde, à fin que par icelles ie ne soye point reculé de ta
face. Exauce-moy moy Dieu, moy Pere & moy
Sauveur par nostre Seigneur Jesus Christ. Amen.

LA MANIERE D'INTERROGVER LES EN-

FANS AVANT QVE LES
recevoir à la sainte
Cene.

Le Ministre.

EN qui croyez-vous, et en qui mettez-vous toute la fiance de vostre salut?

L'enfant.

Je croy en Dieu le Pere, et en Jesus-Christ son filz, et au saint Esprit: et en esperer salut d'ailleurs.

Le Ministre. Le Pere, le Filz et le saint Esprit, sont-ils plus d'un Dieu?

L'enfant. Non.

Le Ministre. Et quelle confession de Foy faites-vous?

L'enfant. Celle que l'Eglise Chrestienne a tousiours faite, laquelle on appelle, Le Symbole des Apostres: qui est, Je croy en Dieu le Pere, &c.

Le Ministre. Que contient-elle en somme?

L'enfant. Que Dieu, qui est le Pere de nostre Seigneur Jesus-Christ, et consequemment de nous tous par son moyen, est le commencement et cause principale de toutes choses: Lesquelles il conduit tellement que rien ne se fait sans son ordonnance et providence. Puis apres que Jesus-Christ son filz est descendu en ce monde, et qu'il a fait tout ce qui estoit requis pour nostre salut: et puis qu'il videra vers Jes

Instruction des Enfans.

ciel en iugement, où il est remonté, estant assis à la Dextre du Père: c'est à dire, qu'il a toute puissance au ciel & en la terre. Item, que le saint Esprit est Veray Dieu: car il est la vertu et puissance de Dieu: et imprimé en nos cœurs les promesses qui nous sont faites en Jesus-Christ. Pourtant nous confessons que nous croyons au saint Esprit, comme au Père, et au Fils qui est la Sagesse éternelle de Dieu. Finalement, que l'Eglise est sanctifiée & délivrée de ses péchez par la grace de Dieu, & qu'elle résuscitera en la vie éternelle.

Le Ministre. Faut-il servir Dieu selon ses commandemens, ou selon les traditions des hommes?

L'enfant. Il le faut servir selon ses Commandemens, & non pas selon les commandemens des hommes.

Le Ministre. Où prenez-vous ces Commandemens de Dieu?

L'enfant. En plusieurs lieux de la sainte Escriture, & singulièrement au vingtième Chapitre d'Épode: où il est recité que Dieu luy-mesme, les prononça à haute voix, disant, *Je suis le Seigneur ton Dieu, &c.*

Le Ministre. Et les pouvez-vous accomplir de vous-mesmes?

L'enfant. Non.

Le Ministre. Qui est-ce donc qui les accomplist en vous?

Instruction des Enfans.

L'enfant. Le saint Esprit.

Le Ministre. Et quand Dieu vous a donné son saint Esprit, Les pouvez-vous parfaitement accomplir?

L'enfant. Meny pas.

Le Ministre. Et toutes fois Dieu maudit & rejette tous ceux qui ne parferont entièrement ses Commandemens.

L'enfant. Il est veay.

Le Ministre. Par quel moyen donc serez-vous saint, & delivré de la malediction de Dieu?

L'enfant. Par la mort & passion de nostre Seigneur Jesus-Christ.

Le Ministre. Comment cela?

L'enfant. Pour ce que par sa mort il nous a rendu la vie, & nous a reconciliés à Dieu son Pere, & comme dit saint Paul, il est mort pour nos pechez, & est resuscité pour nostre justification.

Le Ministre. Et qui priez-vous?

L'enfant. Dieu.

Le Ministre. Au nom de qui le priez-vous?

L'enfant. Au nom de nostre Seigneur Jesus-Christ, qui est nostre Advocate & Intercesseur.

Le Ministre. Et comment est-ce que vous Le priez?

L'enfant. Comme nostre Seigneur Jesus nous a enseigné en l'oraison qu'il a faite à ses Apôtres pour toute son Eglise: en laquelle est contenu tout ce qui nous est expedient de demander à nostre
nostre

Instruction des Enfans.

nostre bon Dieu & Pere: & se commence, Nostre
Pere qui es es cieux, &c.

Le Ministre. Et ne nous est-il pas lici-
te d'usa d'autres formes d'oraison, ne d'prier
Dieu autrement?

L'enfant. Si est bieu: mais il faut qu'elles
se rapportent à ceste-ci.

Le Ministre. Pourquoi?

L'enfant. Pour ce qu'en icelle est contenu tout
ce dequoy Dieu veut que nous Le requerions.

Le Ministre. Combien y a-il de Sacre-
mens en l'Eglise Chrestienne?

L'enfant. Deux.

Le Ministre. Qui sont-ils?

Le Ministre. Le Baptesme & La sainte
Cene.

Le Ministre. Quelle est La signification
du Baptesme?

L'enfant. Elle a deux parties. Car no-
stre Seigneur nous y represente La remission
de nos pechez: & puis nostre regeneration, ou renou-
uellement spirituel.

Le Ministre. Et La Cene, que nous si-
gnifie-elle?

L'enfant. Elle nous signifie, que par La
communication du corps & du sang de nostre Sei-
gneur Jesus-Christ nos ames sont nourries en
esperance de La vie eternelle.

Le Ministre. Qu'est-ce que nous represen-
tent Le pain & Le Vin, qui nous sont don-

Instruction des Enfans.

nez en La Cene.

L'enfant. Ilz nous representent que Le corps
et Le sang de Jesus-Christ ont telle vertu
enuers noz ames, que Le pain & Le Vin ont
enuers noz corps.

Le Ministre. Entendez-vous que Le
corps de Jesus-Christ soit enclod au pain, &
son sang au Vin?

L'enfant. Non pas.

Le Ministre. Où faut-il donc que nous
cogitions Jesus-Christ, pour en auoir La fruition?

L'enfant. Au ciel, en La gloire de Dieu
son Pere.

Le Ministre. Quel est Le moyeu pour par
uenir iusques au ciel, là où Jesus-Christ est?

L'enfant. C'est La Foy.

Le Ministre. Il nous faut donc auoir
vraye Foy, auant que nous puissions bieu user
de ce saint Sacrement.

L'enfant. Ouy.

Le Ministre. Et comment pouuons-nous
auoir ceste Foy?

L'enfant. Nous l'auons par le saint Esprit, qui
habite en noz coeurs, & nous rend certains de pro
messes de Dieu, qui nous sont faites en l'Euangile.

Le Ministre. Or allez en paix: & que ce boy
Dieu augmente de plus en plus ses graces en
vous, & à nous tous ses enfans.

L'enfant. Ainsi soit-il, par nostre Seigneur
Jesus-Christ. Amen.

RECVEIL DE PLUSIEURS
PASSAGES DE LA SAINCTE
ESCRITVRE, FORT VTILES,
& de grande instruction.

COLOS. III.

Enfans, obeissez à vos peres & meres en toutez choses: car cela est plaisant au Seigneur: Vous peres, n'irritez point vos enfans, à fin qu'ilz ne se descouragent. Vous seruiteurs, obeissez en toutez choses à voz maistres Sarrchez, ne seruan- point à l'oeil, comme voulans plaire aux hommes: mais en simplicité de coeur, craignans Dieu. Et quelque chose que vous faciez, faites-la de coura- ge comme au Seigneur, & non comme aux hommes: sachans que vous receurez du Seigneur le gage de l'heritage: car vous seruez au Sei- gneur Christ. Mais qui fait iniquement, il recevra ce qu'il aura fait iniquement: & n'y a point de respect de personne. & Vous maistres, rendez ce qui est iuste, & le pareil de voir à voz seruiteurs, sachans que vous avez aussi un Seigneur au ciel.

EPHES. V.

Advissez comme vous seminez songneusement: non pas comme fols, mais comme sages, receuvans le temps: car les jours sont mauvais. Au moyeu de quoy ne soyez point impudens: mais entendans quelle est la volonté du Seigneur. Et ne vous enyuez point de vin

en quoy il y a Dissolution: mais soyez plus tost remplis de l'Esprit, parlans entre vous par Psalme, Louanges, & Chançons spirituelles, & cantans et resonans en vostre coeur au Seigneur: rendans tousiours graces à Dieu & Pere, pour toutes choses, au Nom de nostre Seigneur Jesus-Christ: estans suictés les vns aux autres en la crainte de Dieu.

I. T H E S S A L. V.

Voyez que nul ne rende à aucun mal pour mal: mais ensuinez tousiours ce qui est bon les vns tnuers les autres, & tnuers tous.

I A Q V E S I I I I.

Soyez suictés à Dieu, & résistez au diable, et il s'enfuira de vous. Approchez-vous de Dieu, & il s'approchera de vous. Humiliez-vous deuant la presence du Seigneur, & il vous esleuera. Secretez, ne detractez point le dy de l'autre. Qui detracte de son frere, & qui iuge son frere, il detracte de la Loy, & iuge la Loy.

E P H E S. V.

Que paillardise, & toute souilleure, ou auarice ne soit ney pas mesme nommée entre vous, ainsi qu'il appartient aux saintes: ou chose vilaine, ou folle parole, ou plaisanterie, qui sont choses qui ne conuiennent point: mais plus tost que ce soit actions & graces. Car scechez qu'un paillard, ou souillé, ou auaricieux qui est idolatre, n'a point d'heritage au Royaume de Christ, & de Dieu. Nul ne vous seruiue par vaines paroles: car pour ces choses l'ire de Dieu

Dieu

Dieu vitu sur Les enfans Desobeiffans.

I. CORINTH. VI.

Ne soyez point abusez. Ne Les paillordes, ne Les idolatres, ne Les adulterez, ne Les effeminez, ne Les bougez, ne Les Larrons, ne Les auaricieux, ne Les yuognez, ne Les mesdisans, ne Les raiſſeurs n'herite ront point Le Royaume De Dieu.

IEAN III.

Dieu a tant aime Le monde, qu'il a donne son seul Fils, à fin que quiconque croit en Luy, ne perisse: mais ait vie eternelle. Qui croit en Luy, il ne sera point condamné: mais qui ne croit point, il est Desia condamné.

I. IEAN III.

Treschere, nous sommes maintenant enfans de Dieu, & n'est pas encores apparu ce que nous serons. Mais nous scauons que quand il apparoitra nous serons semblables à Luy: car nous Le verrons ainsi comme il est.

EPHES. I.

Dieu nous a esleus en Luy & quant La fondation du monde, à fin que nous fussions saintes & irreprehensibles & quant Luy, en charité.

I. THESSAL. IIIII.

Dieu ne nous a point appellez à ordure, mais à sanctification.

EPHES. I.

Certes vous estes sauuez de grace par La Foy, & cela n'oy point de vous. C'est

Donc de Dieu, ney point par oeuvre: à fin que
nul ne se glorifie. Car nous sommes
fey oeuvre, crez en Jes. & Christ à bonne
oeuvre, que Dieu a preparée, à fin que Seminions
en icelle.

DEUTER. XII.

Oy l'acuy de vous ne face point ce qui luy
semble estre droit: mais seulement fay au Seigneur
Dieu ce qu'il te commande: & n'y adiouste ne
diminue rien.

LVC XVII.

Quand vous aurez fait toutes Les Loies
qui vous sont commandées, dites, Nous sommes
seruiteurs inutiles: ce que nous deuions faire, nous
l'auons fait.

IEAN XV.

C'est moy commandement, que vous aimiez
l'uy l'autre, comme ie vous ay aimez. Nul n'a
plus grande dilection que ceste, Se mettre sa
vie pour ses amis. Vous estes mes amis, si vous
faites toutes Les Loies que ie vous commande.

I. IEAN III.

Mes enfans, n'aimons point de parole ne de
Langue: mais d'oeuvre et de verité.

IEAN XVI.

En verité, en verité ie vous di, que tou-
tes Loies que vous demandez à moy Pere en
moy nom, il Les vous donnera.

MATH. VII.

Demandez, & il vous sera donné: eccitez, et
vous

vous trouueretz: heurtez, & il vous sera ouuert. Car
quiconque demande il recoit: & quiconque cherche il
trouue: & à celui qui heurte, il sera ouuert.

IOEL II.

Quiconque inuquera le nom de l'Éternel, se-
ra saumé.

I. IEAN II.

Si aucun a peché, nous auons vy Adoucat enuers
le Père, Iesue-Christ le iuste: & iceluy est l'apoin-
tement pour nos pechez: & non seulement pour les
nostres mais aussi pour ceux de tout le monde.

I. IEAN. I.

Le sang de Iesue-Christ nous nettoie de
tout péché.

I. PIER. I.

Amie, soyez suiets à tout ordre humain pour
Dieu: soit au Roy, comme au supérieur: soit aux gou-
uerneurs, comme aux enuoyez & par luy à la vengean-
ce de malfaitours, mais à la louange de ceux qui
font bien. Portez honneur à tous. Aimez fraternité.
Craignez Dieu. honorez le Roy. Vous seruirez,
soyez suiets en toute crainte à vos maistres, non seule-
ment aux bons & humaine, mais aussi aux rigoureux.

ACTES V.

Il faut plustost obeir à Dieu qu'aux hommes.

IOB I.

Je suis sorti tout nud du ventre de ma
mère & la mesme retourneray tout nud. Le
Seigneur l'a donné, aussi le Seigneur l'a
osté: Le nom du Seigneur soit benieit.

I. TIMOTH. VI.

Nous n'auons rien apporté au monde, il est certain que nous n'en pouuons aussi rien emporter. Mais ayans la nouueitue, et de quoy puissions estre conuerts, nous serons contents de cela. Car ceux qui veulent estre riches, tombent en tentation, & au laque, & en plusieurs desirs folz & inuisibles, qui plongent les hommes en destruction & en perdition. Car la racine de tous maux, c'est auarice: laquelle aucune appetance ont eue de la foy, & se sont eux-mesmes enuolopz en plusieurs douleurs.

ROMAINS VIII.

Nous sommes heritiers de Dieu, & coheritiers de Christ, voire si nous souffrons avec luy.

ACTES XIII.

Par plusieurs tribulations il nous faut entrer au Royaume de Dieu.

MATTH. V.

Bien-heureux sont les pures d'esprit, car le Royaume de Dieu est à eux.

Bien-heureux sont ceux qui pleurent, car ils seront consolez.

Bien-heureux sont les de bonnairce, car ils possederont la terre.

Bien-heureux sont ceux qui ont faim & soif de iustice, car ils seront soulez.

Bien-heureux sont les misericordieux, car ils obtiendront misericorde.

Bien

Bien-heureux sont ceux qui sont nets de coeur,
car ilz verront Dieu.

Bien-heureux sont Les pacifiques, car ilz seront
appelez enfans de Dieu.

Bien-heureux sont ceux qui souffrent persecution
pour justice, car Le Royaume de cieux est
à eux.

Bien-heureux estes - vous quand Les hom-
mes vous auront outragez, & vous auront perse-
cutez, et dit en mentant, toute mauuaise parole à
L'occasion de moy. Esouissez-vous & ayez Lies-
se: car vostre Royer est grand es cieux. Car ain-
si ont-ilz persecuté Les Prophetes qui ont esté de-
uant vous.

DEUT. I.

Vous n'aurez regard à personne en iugement:
mais vous orrez autant Le petit comme
Le grand.

Fin.